France



COMPTES-RENDUS

DE LA PRESSE

SUR LES ÉCRITS DE VALENTINE DE SELLON

Jan 22

161

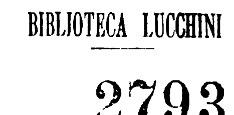
LETTRES

TIRÉES DE SA CORRESPONDANCE

Je suis concitoyen de toute âme qui pense.
LAMARTINE.

TROISIÈME ÉDITION

PARIS
DENTU, ÉDITEUR
—
1882



COMPTES-RENDUS

DE LA PRESSE

SUR LES ÉCRITS DE VALENTINE DE SELLON

161

LETTRES

TIRÉES DE SA CORRESPONDANCE

Je suis concitoyen de toute âme qui pense.
LAMARTINE.

TROISIÈME ÉDITION

PARIS
DENTU, ÉDITEUR
—
1882

Rome, 1882. — Imprimerie du Sénat.

Nous présentons au lecteur les comptes-rendus de la presse internationale, et notamment de la presse suisse, à propos des écrits de Valentine de Sellon; ce recueil est accompagnée de fragments de lettres tirées de sa correspondance.

On jugera par le nombre et l'importance des articles, ainsi que par la notoriété de leurs auteurs, du succès qu'ont obtenu ces écrits et du chemin qu'ils ont fait faire à l'idée dont ils sont l'incarnation; aussi, annonçons-nous avec plaisir la seconde édition, revue et augmentée.

Les grandes doctrines, qui n'ont en vue que le bonheur et l'intérêt de l'humanité, n'ont pas de drapeau: tous les amis du bien peuvent s'y rallier, les partisans de l'arbitrage substitué à la guerre, comme ceux qui aspirent à une réforme ayant pour objet de mettre le Code pénal plus en rapport avec la marche des idées et les progrès de la civilisation. Des analyses critiques, s'attachant uniquement à la forme poétique et littéraire que revêt l'œuvre de Valentine de Sellon, se retrouvent aussi dans le recueil que nous offrons au public.

Parmis les auteurs de ces comptes-rendus, nous voyons figurer des penseurs de toutes les opinions. Quelle que soit la diversité des appréciations sur des questions, philosophiques et sociales, l'on est frappé de voir les écrivains qui en sont encore à l'examen de ces questions réserver une part d'admiration à ceux qui se font les champions d'idées si généreuses. L'on juge que les intentions sont belles, que c'est grand, trop grand... et l'on tremble que ce ne soit irréalisable; ceux mêmes qui ne peuvent encore adopter le principe sans restriction, s'inclinent devant les ardeurs chevaleresques qu'il inspire. L'ont est ému, si l'on n'est pas encore convaincu, et l'émotion est une chose sainte. De même, l'on est prêt à reconnaître, comme le proclame Victor Hugo, que l'auteur a, par ses efforts, élevé la femme de plusieurs degrés dans l'échelle sociale. Après cette lecture on est bien près de se faire l'écho du cri miséricordieux de Lamartine: « Si le crime répand encore quelques gouttes de sang, nous l'effacerons sous nos larmes ».

DENTU.

Dans quelques jours paraîtra une nouvelle édition des ouvrages de M[lle] la comtesse Valentine de Sellon.

Ces pages remarquables se recommandent d'elles-mêmes, soit par la gravité du sujet, soit par leur éloquence naïve et puissante qu'on sent jaillir d'une conviction profonde.

Les nombreux témoignages d'adhésion chaleureuse qu'elles ont reçu de la part de plusieurs écrivains de différents pays de l'Europe, et dont on voit ici le recueil, sont une preuve nouvelle de l'importance de cette publication.

L'Auteur, dont le nom est loin d'être inconnu dans notre patrie, en Italie, y est doublement sympathique, à cause du souvenir que son illustre père, M. le comte de Sellon, a laissé dans tous les cœurs nobles, et du lien de famille qui le rattachait à M. le comte de Cavour. Il n'y a donc pas à douter

que ces ouvrages ne reçoivent en Italie l'accueil le plus favorable.

Je sais bien que les questions qu'on y traite sont regardées par plusieurs comme des utopies. L'histoire cependant nous apprend que, lorsqu'il s'agit d'idées vraies, les utopies de la veille deviennent souvent les réalités du lendemain, — et que dans les efforts pour obtenir ce but est la véritable grandeur.

En Italie l'on peut dire que, pour l'abolition de la peine de mort et pour l'arbitrage international, ce passage à la réalité s'opère déjà. Ce n'est plus de l'utopie: c'est une minorité qui lutte pour devenir une majorité.

Il nous reste à souhaiter que cela s'accomplisse au plus tôt.

« ... Les armées permanentes (écrivait un homme aussi éminent que modeste) sont pour les rois ce que les épées étaient pour les anciens nobles. L'épée toujours au côté était toujours pour eux la guerre ou le duel ».

Napoléon lui-même disait à Sainte-Hélène: « J'avais le projet, à la paix générale, d'amener chaque puissance à une immense réduction des armées permanentes. — J'eusse voulu un Institut européen pour assurer, diriger, coordonner toutes

les sociétés savantes de l'Europe. — Alors, à la faveur des lumières généralement répandues, on pourrait rêver pour la grande famille européenne l'application du Congrès américain, ou celle des Amphyctions de la Grèce ».

L'efficacité de ce moyen peut être discutée. Mais ces paroles ont cependant quelque valeur dans la bouche de celui qui avait fait tuer des millions d'hommes sur les champs de bataille.

Chaque idée vraie triomphe tôt ou tard. On commence par s'émouvoir; puis on réfléchit: la conviction nait; les événements entraînent, et on finit par agir.

La comtesse de Sellon peut donc poursuivre hardiment son apostolat. La victoire est à ceux qui ont le courage de persévérer.

Rome, mars 1882.

TANCRÈDE CANONICO.

Tiré du “Journal de Genève„.

1878.

La question de la peine de mort, résolue chez nous par la loi dans le sens de son abolition, ne l'est peut-être pas encore complétement dans les esprits, et quelques faits récents, en montrant de quels crimes sont capables des criminels graciés, ont plutôt fait reculer l'opinion vers le rétablissement de la peine capitale. C'est assez dire que la question reste ouverte; c'est par conséquent aussi justifié tout travail qui a pour but de l'élucider. On ne repoussera donc pas par une fin de non recevoir une brochure qui vient de paraître et qui, dédiée à M. Charles Lucas, a pour auteur une de nos compatriotes, Mlle Valentine de Sellon, dont le nom seul est un drapeau, s'il est vrai que noblesse oblige.

Nous ne saurions ni discuter, ni même analyser, cette forte brochure de 56 pages grand in-8° (Paris, Guillaumin et Cie). Nous dirons seulement que le nom d'une

femme en tête d'un ouvrage de droit public est par lui même un attrait puissant. L'abolition de la peine de mort se perçoit par le sentiment, avant de s'imposer à l'intelligence et il n'y a pas de plume plus propre que celle d'une femme, pour faire passer cette vérité de la région de la conscience dans le domaine du droit.

Au moment où la question se pose devant les Chambres d'Italie, on peut dire que l'œuvre de Mlle de Sellon a en outre tout le mérite et les avantages de l'actualité. Elle a pour titre: *La peine de mort au XXme siècle,* et semble renvoyer à une échéance éloignée la réalisation des espérances dont elle s'est fait un article de foi.

Tiré du " Journal de Genève ".

Rome, 20 mai 1879.

Nous avons hâte de connaître le résultat de l'importante votation qui aura lieu dimanche en Suisse, et une personne des plus impatientes est assurément une de vos compatriotes, Mlle de Sellon. Elle est ici depuis quelque tems, continuant le noble apostolat du comte de Sellon son père, en faveur de l'abolition de la peine de mort, conférant avec nos principaux abolitionistes, M. Mancini entre autres, allant de ville en ville entretenir le feu sacré.

La reine lui a accordé une longue audience et l'a remerciée de son zèle. C'était sous l'impression de la commutation de la peine de Passannante.

Tiré du “ Journal de Genève ”.

6 août 1881.

Dans sa séance du 24 juillet, le conseil de l'association royale *Dei benemeriti italiani* de Palerme, a nommé notre compatriote Mlle Valentine de Sellon, sa présidente d'honneur en lui décernant la médaille d'or de première classe.

Tiré du “ Genevois ”.

30 juillet 1878.

On sait que le comte de Sellon a été l'un de nos plus zélés philanthropes; il a pris l'initiative des sociétés de la paix et il a beaucoup fait pour l'abolition de la peine de mort (1). C'est dans un concours ouvert en 1826 sur son initiative, que fut couronné l'ouvrage de M. Charles Lucas, ce vétéran de la science, qui, aujourd'hui presque octogénaire et aveugle, continue à combattre vaillamment pour la cause de l'humanité.

Mlle de Sellon, fille du philanthrope dont nous venons de rappeler le souvenir (pourquoi ne donne-t-on pas ce nom respecté à l'une de nos rues?) continue les traditions de son père. Elle a consacré sa plume à l'abolition de la peine de mort, et on trouvera à la fin du volume que nous annonçons, son éloquent et per-

(1) Le volume que nous annonçons renferme une notice sur M. de Sellon.

suasif Mémoire sur cette question, heureusement tranchée pour nous maintenant en Suisse, mais qui se pose encore dans tous les grands pays.

La peine de mort au XXme siècle renferme en outre de curieux renseignements sur le mouvement abolitioniste en Europe.

Mlle de Sellon s'occupe aussi, comme son père et comme M. Charles Lucas, de la question de la guerre, et on lira dans son volume une pièce intéressante sur la paix universelle, et en particulier sur les idées du professeur Lorimer.

Il contient, en outre, deux poésies remarquables par leur élévation, l'une sur l'émancipation de la Grèce, l'autre sur celle de l'Italie.

Mlle de Sellon était proche parente du comte de Cavour.

Mais la perle du volume c'est la saisissante et pathétique nouvelle intitulée: *Un condamné à vie.* Jamais on n'a mieux fait sentir ce qu'il y a de stupéfiant et d'inexorable dans cet isolement terrible qu'a devant lui le condamné à la prison perpétuelle; c'est bien là une mort anticipée. On oublie trop ces réalités poignantes; on oublie trop ce dur esclavage qui s'appelle la prison.

Mlle de Sellon nous le rappelle dans des pages vraiment tragiques. Son but est naturellement de relever l'horreur de la détention perpétuelle, afin de montrer qu'elle est suffisamment rigoureuse pour remplacer la mort. Quant à nous, la perpétuité nous parait contre nature; l'homme n'a pas le droit d'ôter à son

semblable toute espérance. M[lle] de Sellon aura rendu un grand service à la cause de l'humanité en rendant ainsi visible l'horreur de la prison.

On le voit, ce volume est des plus variés et des plus intéressants. Il est traversé, on peut le dire, tout entier par un souffle de vraie humanité.

Prof. J. Hournung
ex-président de la Cour de cassation,
ex-président du Grand Conseil de Genève,
chevalier de l'ordre de la Couronne d'Italie.

Tiré du " Journal des Etrangers ".

Genève, 20 mars 1880.

Nous apprenons avec plaisir que la société des gens de science et de lettres de Palerme (*dei Benemeriti italiani*), placée sous le patronage du Roi, vient de nommer dame protectrice notre compatriote, M[lle] Valentine de Sellon, et lui a décerné la médaille d'or réservée au mérite littéraire et philanthropique. Cette distinction honore celle qui en est l'objet; elle honore également notre petit pays, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Le *Bollettino dei Benemeriti italiani* du 15-30 mars 1880, reproduit le charmant sonnet de la marchesa Virginia Guglielmi née Filippani Ronconi:

« Non a te fu, o gentil, irta di spine » etc.

Tiré du “National de Genève”.

26 juin 1880.

Nos lecteurs apprendront sans surprise que notre compatriote Mlle Valentine de Sellon, vient d'être nommée membre fondateur de la société d'encouragement au bien, qui lui a offert, avec le diplôme, la médaille d'honneur (médaille d'or de 1re classe).

Tiré de “La Tribune de Genève”.

24 janvier 1881.

Notre compatriote Mlle la comtesse Valentine de Sellon, outre les honneurs rendus à ses écrits à l'Académie de France, vient d'être reçue membre de la Société de l'Arcadia de Rome, sous le nom académique de Corinne Cyparissia.

Rapport de M. Camille Doucet, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, sur les concours de l'année 1880.

Un honnête petit volume s'était fourvoyé en venant de loin, des bords du lac Léman, frapper à la porte de ce concours. Il est intitulé: *Feuilles éparses;* les plus nobles sentiments y abondent et il porte pour signature un nom dont l'honneur est héréditaire.

Fille du comte de Sellon, qui voua sa vie à préconiser et à préparer une grande réforme du système penal,

Mlle Valentine de Sellon a filialement suivi l'exemple paternel; j'aime à rendre hommage à la persistance courageuse avec laquelle, en Italie et en France, elle a, par de nombreux écrits, réclamé l'abolition de la peine de mort.

Tiré du "Journal Officiel".

Paris, 25 avril 1877.

M. Ch. Lucas dans la dernière séance de l'Académie a fait hommage au nom de Mlle de Sellon d'une brochure intitulée: *La peine de ort mau XXme siècle,* in-8°, Librairie Guillaumin. Mlle de Sellon est la fille du célèbre philanthrope comte de Sellon.

« C'est, dit-elle, dans les traditions de ma famille que j'ai puisé le dévouement à la cause de l'abolition de la peine de mort ». M. Lucas, à qui cette brochure est dédiée, croit devoir s'abstenir d'en signaler le mérite et se borne à la déposer sur le bureau de l'Académie.

Tiré du "Moniteur Universel".

Paris, 9 mai 1877.

L'Académie française, qui a dans son brillant domaine la littérature et la poésie, est fréquemment appelée à recevoir, au nom des auteurs de l'un ou de l'autre sexe, les hommages de leurs ouvrages. Mais il s'est produit un fait inusité à la dernière séance de l'Académie des sciences morales et politiques, consacrée aux graves études de la philosophie, de la mo-

rale, de l'économie politique, de la jurisprudence et législation.

Après les rapports verbaux de plusieurs membres sur des ouvrages présentés par leurs savants auteurs, M. Ch. Lucas a fait hommage, au nom de Mlle Valentine de Sellon, d'un écrit intitulé : *La peine de mort au XXme siècle.* Cet hommage était de nature à piquer une curiosité que l'honorable académicien n'est pas venu satisfaire, en déclarant que Mlle de Sellon lui ayant fait l'honneur de lui dédier son ecrit, il se borne à le déposer sur le bureau de l'Académie.

Comme nous ne sommes pas tous tenus à la même réserve, nous ferons connaître en quelques mots cet écrit.

Nous nous hâterons de dire avant tout que Mlle de Sellon appartient à l'opinion abolitioniste, dont le *Moniteur* est le persévérant adversaire et que son écrit n'a nullement converti. Mais cela dit, nous reconnaîtrons volontiers qu'elle n'a pas au moins la témérité d'une inopportuniste. C'est au siècle suivant que s'adressent ses espérances de l'abolition générale de la peine de mort en Europe. C'est une abolitioniste qui, comme on le voit, est à la fois de bonne maison et de bonne composition.

L'écrit de Mlle de Sellon comprend un avant-propos, une dissertation et des notes historiques.

Elle dit que dans cette publication elle s'occupe surtout du mouvement abolitioniste, de ce qu'il a été dans l'ordre des idées et des faits, d'en marquer le point de départ et d'en indiquer les résultats dans les

notes historiques qu'elle a consacrées à leur constatation.

Sa dissertation, qui atteste une grande érudition, est le développement de ces deux idées, qui servent d'épigraphe à son écrit: « L'Eglise a horreur du sang — Il n'appartient pas à une justice faillible de prononcer une peine irréparable ».

Dans les notes historiques, qui forment une partie importante de cet écrit et renferment des faits d'un véritable intérêt sur le mouvement abolitioniste, Mlle de Sellon s'attache à en faire remonter le point de départ, au double concours ouvert en 1826 par le comte de Sellon à Genève et par la Société de la morale chrétienne à Paris, appel fait à tous les criminalistes de l'Europe sur l'examen de la question de la peine de mort.

On ne saurait trop louer dans cette publication la sagesse des appréciations sur les faits qui ont caractérisé le mouvement abolitioniste. « Nous n'avons voulu parler, dit Mlle de Sellon, que des résultats du mouvement abolitioniste d'origine scientifique et légale, et non de ceux du mouvement abolitioniste d'origine révolutionnaire. Les premiers seuls sont sérieux et durables, parce qu'ils appartiennent à la marche progressive de la civilisation, tandis que les abolitions que, sous l'empire de la révolution de 1848, le Parlement de Francfort décréta dans toute l'Allemagne, ne survécurent que bien peu de tems à son existence ». En résumé, tous les criminalistes, qu'ils soient adversaires ou partisans de la peine de mort, ont égale-

ment besoin de connaître l'histoire du mouvement abolitioniste, et la publication de M[lle] de Sellon présente à cet égard des notions d'un véritable intérêt, et qui offrent toutes les garanties de l'exactitude.

Tiré des " Débats ".

Paris, 24 mai 1877.

« La peine de mort au XX.me siècle » par V. de Sellon.

L'abolition de la peine de mort, après avoir passionné les esprits à la fin du dernier siècle et dans la première moitié de celui-ci, est en médiocre faveur en ce moment parmi nous. C'est le résultat naturel des crises terribles que nous avons traversées : les journées de Juin, les exécutions du 2 Décembre, les crimes de la Commune, la guerre de 1870.

Devant de tels faits, comment croire à l'inviolabilité absolue de la vie humaine? Cependant les adversaires de la peine capitale n'ont pas perdu courage. Ils poursuivent leur but avec une active persévérance: les uns par des expériences que leur permet l'exercice du pouvoir, les autres par la discussion dans les assemblées politiques, d'autres par leurs écrits.

Au nombre de ces derniers, vient de se placer récemment à un rang distingué l'auteur de la *Peine de mort au XX[me] siècle*. Fille du comte de Sellon, dont toute la vie a été consacrée à une seule idée : la suppression de la guerre et de l'échafaud, la comtesse Valentine de Sellon, en publiant le Mémoire sur lequel

nous appelons aujourd'hui l'attention publique, n'a pas seulement obéi à une conviction personnelle, elle a suivi la tradition que lui recommandait sa piété filiale. Mais, avant de nous occuper du plaidoyer, il est bon que nous nous fassions une idée de la cause.

C'est une erreur de croire que l'abolition de la peine de mort a été demandée pour la première fois par les philosophes et les publicistes du dix-huitième siècle. On la voit déjà indirectement, non pas proposée, mais commandée par la législation criminelle du *Talmud*.

« Un tribunal, dit un texte de la Mischna, c'est-à dire de la loi orale, un tribunal qui prononce la peine de mort une fois dans sept ans est un meurtrier ». Un des docteurs les plus anciens et les plus vénérés de la Synagogue attribue la même qualification à un tribunal qui prononce la peine capitale une fois dans soixante-dix ans. Enfin deux autres docteurs, dont l'un est le célèbre Akiba, ne craignent pas de dire : « Si nous avions été du Sanhédrin jamais personne n'aurait été condamné à mort ».

Les conditions que le *Talmud* impose à une telle condamnation la rendent en réalité impossible (1).

La même pensée se reproduit plus tard sous les inspirations du christianisme. Il a existé, au moyen-age, des théologiens et des sectes entières qui, poussant à ses dernières conséquences le précepte biblique : « Tu ne

(1) V. la « Législation criminelle du *Talmud*, par le docteur Rabbinowiez ». Imprimerie nationale, Paris, 1876.

tueras pas » et la maxime de l'Evangile qu'il faut rendre le bien pour le mal, ont refusé à la société le droit de verser le sang des criminels les plus endurcis. C'est aussi ce que soutient au seizième siècle le fondateur du socinianisme; et ce qu'enseignent pendant le siècle suivant les principaux théologiens de son église, à ceux qui leur objectaient que la peine de mort est formellement consacrée par l'Ancien Testament, ils ne manquaient pas de répondre que l'Ancien Testament est abrogé par le Nouveau. Parmi les arguments qu'ils faisaient valoir en faveur de leur cause, il en est un qui a été souvent invoqué par les modernes adversaires de l'échafaud et qu'on trouve également dans le Mémoire de M[lle] V. de Sellon. En ôtant, disaient-ils, au coupable le tems de se repentir, le dernier supplice peut entraîner la perte de son âme, ce qui est la plus odieuse violation du principe de la charité chrétienne et d'un précepte de l'Evangile déjà promulgué par les prophètes de l'Ancienne Loi: « Que le pécheur vive et se convertisse » (1).

La peine de mort trouve au contraire un vigoureux champion dans Hugo Grotius, l'auteur du *Traité de la guerre et de la paix,* et ce n'est pas au nom du droit de la guerre, la seule partie du droit des gens qui soit encore conservée à l'heure qu'il est; ce n'est

(1) Le plaidoyer des sociniens en faveur de la peine de mort nous a été conservé par Carpizoi dans sa *Pratica criminalis,* tome III, pag. 4, et se trouve résumé dans un écrit de M. Thonissin *De la prétendue necessité de la peine de mort.*

pas même au nom du droit naturel de légitime défense, mais au nom de la Révélation et de l'Ecriture sainte, qu'il combat les raisons alléguées en faveur de la thèse contraire. Quand le Décalogue dit: « Tu ne tueras point », il nous enseigne que le meurtre est un crime; il ne proscrit pas la peine de mort que la loi divine prononce formellement contre le meurtrier, contre l'adultère, contre le faux témoin, contre le fils rebelle et contre d'autres criminels, aujourd'hui punis avec moins de rigueur ».

Selon Grotius, on n'est pas mieux fondé à soutenir que le Nouveau Testament a abrogé entièrement l'ancien. C'est juste le contraire qui résulte des paroles de Jésus, puisqu'il dit qu'il est venu, « non pour abolir la Loi, mais pour l'accomplir ».

« D'ailleurs, l'esprit de charité qui respire dans l'Evangile ne s'étend pas indistinctement à tous les crimes et à toutes les fautes. Il en est auxquels la parole évangélique annonce dans l'avenir des châtiments plus sévères que ceux qui les auraient atteints sous l'empire des lois de Moïse, ou que leur infligeraient les lois de la société civile. Enfin la crainte d'enlever au coupable qui meurt sur l'échafaud le salut de son âme, n'est pas un argument plus solide que les deux précedents. Il suffit, pour en avoir raison, qu'on laisse au condamné le temps de la résipiscence, un sentiment facile à éveiller en présence d'une mort prochaine. Celui qui ne se laisse pas toucher, même dans cette situation extrême, ne merite pas, selon Grotius, que la société s'intéresse à lui et compromette à un degré quel-

conque, pour prolonger son existence, la securité des honnêtes gens ».

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, l'abolition de la peine de mort a cessé d'être un sujet de controverse religieuse; c'est une question de philosophie et de droit public. Pour la grande majorité des philosophes de ce tems-là, le bonheur, dans la mesure du possible, est le but suprême de l'homme, et la conservation de soi même est la première loi de l'individu et de la société. La société a donc le droit de se défendre; elle n'a pas celui de punir. Cette conséquence de la philosophie régnante a été bien vite saisie par les publicistes et n'a pas tardé à les convaincre de l'injustice de la peine capitale. Si, en effet, les exécutions sanglantes sont inutiles à la sécurité publique; si elles peuvent être remplacées par d'autres châtiments non moins propres, plus propres peut-être à prévenir de nouveaux crimes, elles sont, par là même, injustes et il faut se presser de les supprimer. Telle est précisément l'opinion de Beccaria et de Filangieri, malgré l'exception faite par le premier pour les crimes politiques. On peut dire que c'est par timidité que Montesquieu n'a pas été jusque là quand il démontra dans l'*Esprit des lois* l'impuissance des supplices pour contenir les malfaiteurs endurcis.

Ce ne sont plus des publicistes et des philosophes isolés, mais une grande assemblée politique, la première de nos assemblées nationales, qui en 1791 se livre à une discussion publique pour savoir s'il y a lieu de maintenir ou de supprimer la peine de mort. La sup-

pression est demandée par les commissions de législation et de constitution, avec l'exception de Beccaria pour les crimes politiques. Mais l'assemblée est d'un avis contraire, et son vote est accueilli par des applaudissements des tribunes. Sait-on quel est l'orateur qui a combattu cette décision avec le plus d'énergie? Celui qui devait un jour régner sur la France par l'échafaud: Maximilien Robespierre. Ce qui n'est pas moins remarquable que l'intervention d'un tel homme en faveur d'une telle cause, c'est de le voir se servir de l'argument déjà employé par les théologiens du seizième siècle: « Ravir à l'homme la possibilité d'expier son forfait par son repentir ou par ses actes de vertu; lui fermer impitoyablement tout retour à la vertu, à l'estime de soi même; se hâter de le faire descendre, pour ainsi dire, dans le tombeau, encore tout couvert de la tache récente de son crime, est, à mes yeux, le plus horrible raffinement de la cruauté ».

Quand la Convention, dans sa séance du 14 brumaire de l'an IV (5 octobre 1795), décréta que « la peine de mort serait abolie dans toute l'étendue de la République française », elle exprimait un vœu purement platonique, car elle mettait à ce décret la restriction qu'il ne serait exécutoire qu'à partir du jour de la publication de la paix générale. Ce n'est pas moins une manifestation de l'opinion qui régnait alors dans une partie importante non seulement de la société française, mais de la société européenne.

Rappelons-nous que des souverains, tels que Léopold II pendant qu'il régnait sur la Toscane, et les im-

pératrices de Russie, Elisabeth et Catherine II, abolirent dans leurs Etats, ou suspendirent momentanément la peine capitale. C'était l'intention de Joseph II d'introduire le même changement dans la législation pénale de son vaste empire; la révolte des Pays Bas lui fit une nécessité d'y renoncer.

Pendant que les princes réformateurs, les assemblées révolutionnaires et les partisans, couronnés ou non, de la philosophie du dix-huitième siècle, déclaraient ainsi, en théorie ou en fait, la guerre à l'échafaud; que pensaient sur le même sujet les défenseurs du spiritualisme, apôtres des idées mystiques et religieuses? J. J. Rousseau, qui soutient contre les encyclopédistes la cause de Dieu et de l'immortalité de l'âme, s'exprime en ces termes dans son *Contract social* (1): « Tout malfaiteur, attaquant le droit social, devient, par ses forfaits, rebelle et traître à la patrie. Il doit en être retranché par l'exil ou par la mort, comme ennemi public; car un tel ennemi n'est pas une personne morale, c'est un homicide, et c'est alors que le droit de la guerre est de tuer le vaincu ».

Selon Saint Martin, le plus doux et le plus tendre des hommes, l'interprête le plus raffiné du mysticisme, l'effusion du sang humain est absolument nécessaire pour purifier la race humaine, dont la corruption gît dans le sang. Ce n'est pas seulement le sang des coupables qui doit être répandu, mais celui des innocents. « Les victimes innocentes entrent dans le plan de l'économie divine, qui les emploie comme un sel pur et con-

(1) Livre II, chap. 59.

servateur » (1). Cela veut dire qu'à l'échafaud il faut ajouter la guerre.

C'est très-certainement dans les œuvres de Saint Martin que Joseph de Maistre, dont on a beaucoup surfait l'originalité, a puisé sa fameuse apothéose du bourreau, son apologie de la guerre et sa théorie de la vertu purificatrice du sang répandu. Sans aller aussi loin que l'auteur des *Soirées de Saint Pétersbourg* et des *Lettres sur l' Inquisition,* un autre écrivain religieux du temps de la Restauration, de Bonald, se déclare énergiquement pour la peine de mort, lorsqu' il s'écrie pendant la discussion de la loi du sacrilège: « C'est Dieu qui est l'offensé; renvoyons le coupable devant son juge naturel ».

La proposition d'abolir la peine de mort ayant trouvé d'ardents adversaires parmi les champions les plus illustres du christianisme et les défenseurs non moins ardents parmi les philosophes et les libres penseurs, c'est en méconnaître l'origine et le caractère que de la présenter comme une idée exclusivement chrétienne. C'est en même tems une faute, car c'est le moyen de lui rendre hostiles ou indifférents ceux qui n'ont pas la foi. Parce qu'elle s'accorde avec l'esprit général de l'Evangile, ce n'est pas un motif de dédaigner les efforts qui ont pour but de la justifier par la raison, par l' intérêt bien entendu de la société, et par les sentiments naturels de l'humanité et de la pitié.

(1) *De l'esprit des choses,* tome II, page 180 — *Ministère de l'homme de l'esprit,* page 214.

Jusque là, qu'ils appartinssent à un camp ou à un autre, qu'ils fussent chrétiens ou philosophes, les abolitionnistes, comme on les appelle, n'avaient obtenu que de faibles résultats.-Mais en 1826, deux concours furent institués à la fois sur la grave question qu'ils agitaient depuis près d'un siècle : l'un à Paris par la Société de la morale chrétienne, l'autre à Genève par le comte de Sellon. Dans tous les deux, le prix fut décerné, d'un avis unanime, au mémorable ouvrage de Charles Lucas : *Du système pénal et répressif en général, et de la peine de mort en particulier*. Publié en 1827, ce livre, qui concluait pour la suppression de l'échafaud, fit en peu de tems le tour de l'Europe, gagnant à la cause dont il contenait la défense les plus grandes autorités de la politique, de la jurisprudence et de la littérature. M. Guizot n'avait pas attendu ce moment pour demander l'abolition de la peine de mort en matière politique. C'est en 1822 qu'il exprima cette opinion dans un écrit éloquent, qui est en même tems une des plus belles actions de sa glorieuse vie. Mais ce n'est que de 1827 à 1838 que le duc de Broglie (1), Rossi (2), Béranger (de la Drôme) se prononcèrent avec plus ou moins de réserve pour l'abolition de la peine de mort en matière civile. Depuis 1830 jusqu'à nos jours, ce mouvement n'a pas cessé de s'accroître et de s'étendre. Il s'est manifesté par des pétitions, par des propositions législatives, par

(1) Dans le traité du droit pénal.

(2) Dans ses rapports et discours à la Chambre des députés.

des votes solennels de plusieurs grandes assemblées, entre autres du Parlement de la Confédération du Nord, par des livres signés de noms des plus éminents jurisconsultes de la France et de l'étranger, ceux de M. Faustin Hélie, de M. Thonissin, de MM. Mittermaier, de Holszendorf, Oliverrona, Herbst, Glaser, Pinto, Mancini et Carrara; enfin, par des réformes importantes introduites partout dans la législation criminelle, particulièrement dans celle de notre pays, et par des suspensions ou des suppressions définitives de la peine capitale, dont quelques unes remontent à vingt-cinq ou trente ans.

Je reviens au Mémoire de la comtesse de Sellon. C'est un résumé exact, chaleureux et parfaitement clair, de tous les considérants qui pourraient précéder un projet de loi pour l'abolition de la peine de mort, et une énumération aussi complète qu'impartiale de tous les efforts tentés jusqu'aujourd'hui pour amener le triomphe d'une pareille proposition. On remarquera d'ailleurs la discrétion avec laquelle l'auteur aborde son sujet. La cause à laquelle elle s'est consacrée, elle n'en attend pas le succès immédiat; il lui suffit de pouvoir l'espérer dans un avenir plus ou moins éloigné. — Je ne m'arrêterai point aux arguments théologiques que fait valoir M[lle] de Sellon et auxquels son âme profondément religieuse prête naturellement une grande importance. Les raisons de cet ordre ne sont pas propres à convaincre même les croyants, puisque ceux-ci, comme nous venons de le voir, sans distinction de communion ou d'Eglise, et en s'appuyant sur

les textes en apparence les plus décisifs, se prononcent pour la peine de mort. Il y a aussi un principe, invoqué par l'auteur de *La peine de mort au XXme siècle,* qu'il est impossible d'accepter: c'est l'inviolabilité absolue de la vie humaine. La vie d'un homme cesse d'être inviolable quand elle est employée à violer les droits des autres hommes, et notamment leur droit de vivre. On l'a dit depuis longtemps: il n'y a pas de droit contre le droit. Si donc on pouvait démontrer que la mort des assassins est le seul moyen efficace de mettre à l'abri de leurs attentats la vie des honnêtes gens, la légitimité de la peine capitale serait indiscutable. Mais, après qu'on a écarté les arguments théologiques et le prétendu principe de l'inviolabilité absolue de la vie humaine, on trouve encore dans le substantiel écrit de Mlle de Sellon deux raisons d'une grande puissance en faveur de l'abolition de la peine de mort.

La première c'est que la peine de mort rend irréparables les erreurs de la justice, erreurs plus fréquentes qu'on ne pense, malgré les protestations contraires. M. Charles Lucas, dans le livre qui a fait de lui le patriarche de la cause abolitionniste, en a relevé huit pour la seule année 1826. D'autres en ont relevé plus ou moins pour les années suivantes. Tout récemment les journaux nous ont signalé l'affaire Gelin. Un innocent condamné comme assassin par la Cour d'assises du grand-duché de Luxembourg, n'a été conservé à la vie et n'a pu obtenir une réparation que grâce à une commutation de peine. Or, en dépit du beau vers de Corneille:

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

Les erreurs de ce genre atteignent à la fois la vie et l'honneur des familles aussi bien que celui des personnes innocentes.

La seconde raison dont se prévalent aujourd'hui les adversaires de l'échafaud, ce n'est pas seulement dans tous le pays civilisés; la réduction progressive de la liste des crimes auxquels la peine de mort était appliquée, ce n'est pas seulement la suppression des supplices accessoires qui l'accompagnaient; c'est la suppression temporaire ou la suppression définitive de cette peine dans neuf Etats de l'Europe, sans qu'il en soit résulté le plus léger accroissement dans le nombre des meurtres. Il y a même des statisticiens, entre autres M. Thonissin, qui soutiennent que par suite de l'adoucissement des mœurs, conséquence naturelle de l'adoucissement de la loi pénale, le nombre des meurtres a diminué. Les neuf Etats dont nous parlons, sont d'après l'ordre chronologique, où les place la date plus ou moins reculée de leur tentative d'abolition : la Toscane, le Portugal, la Saxe, le grand-duché de Bade, la Hollande, la Belgique, la Roumanie, le Wurtemberg et la Suisse. En Toscane, l'expérience dure depuis un siècle; en Portugal, depuis 29 ans; en Saxe, depuis 25 ans; dans le grand-duché de Bade, depuis 13 ans; en Belgique et en Roumanie, depuis 12 ans, dans le canton de Neuchâtel depuis 20 ans, et depuis trois ans seulement dans la Suisse entière.

Ce ne sont là, il est vrai, que des territoires de peu d'étendue, et l'on dira peut-être qu'en matière de

droit pénal comme en matière d'industrie il n'y a que les experiences faites sur une grande échelle qui soient réellement concluantes. Je répondrai que cette condition est à la veille d'être remplie. C'est le royaume d'Italie qui se charge de cette tâche. Déjà, en 1865, la Chambre élective de ce grand état s'était prononcée, sur la proposition de M. Mancini, en faveur de l'abolition de la peine de mort. En 1874, M. Vigliani, alors ministre de la justice, présenta un projet de côde pénal qui, laissant subsister la peine de mort dans les autres provinces italiennes, la rétablissait, par amour de l'unité, en Toscane. Adopté par le Sénat, à la majorité d'une seule voix, ce projet fut rejeté à la Commission de la Chambre des Députés. Aujourd'hui, M. Mancini, devenu le successeur de M. Vigliani au département de la justice, revient naturellement à son projet abolitionniste, déjà adopté à l'unanimité par la Commission de la Chambre des Députés. Nous voilà donc dans l'attente d'un de ces faits éclatants qui ferment la bouche aux contradicteurs les plus obstinés. A en juger par l'état actuel des esprits en Italie, ce fait ne peut manquer de se produire.

Je pense qu'il y aurait une troisième considération à faire valoir en faveur de l'abolition de la peine capitale. Il y a dans l'homme, au dessous des plus sublimes facultés, des instincts de la bête, et même ceux de la bête féroce. Ces instincts se réveillent à la vue du sang. De là vient que, lors qu'un crime accompli avec des circonstances particulièrement odieuses a été publié imprudemment par les journaux à scandale,

par les chroniques des Cours d'assises, à l'instant même des crimes semblables se multiplient, la soif du sang devient contagieuse. Pourquoi donc les exécutions capitales ne produiraient-elles pas le même effet? Pourquoi le meurtrier officiel qu'entretient la société dans l'intérêt de la loi, et qu'elle ne peut s'empêcher de mépriser en payant ses services, au lieu d'offrir un épouvantail, ne servirait-il pas de modèle et d'encouragement à d'autres meurtriers, décidés, comme lui, à braver le mépris public, pourvu qu'ils y trouvent leur profit? Au risque de passer pour un utopiste incorrigible, j'oserai même aller plus loin. Je me figure que lorsque les peuples civilisés, après avoir pris leurs sûretés contre le crime, après avoir paralysé le bras des malfaiteurs par la prison cellulaire, par le travail forcé, par des colonies pénitentiaires reléguées aux extrémités du globe, se refuseront à verser le sang le plus criminel et le plus vil, on renoncera à faire couler à flots sur les champs de bataille le sang le plus généreux et le plus pur. Il n'entrera plus dans l'esprit d'un meurtrier en grand de conquérir à ce prix ce que l'humanité aveuglée appelle la gloire. La suppression de l'échafaud amènera à la longue la suppression de la guerre.

FRANCK
de l'Institut.

Tiré des “ Débats „.

Paris, 20 mai 1878.

Il y a une année à peine que j'ai rendu compte à cette place du Mémoire de la comtesse de Sellon en faveur de l'abolition de la peine de mort, et je suis heureux d'annoncer aujourd'hui à nos lecteurs, qu'il vient d'en paraître à la librairie Guillaumin une seconde édition. Mais, cette fois, *La peine de mort au XXme siècle* ne se présente pas seule; dans un recueil modestement intitulé *Feuilles éparses,* nous la trouvons en compagnie de plusieurs autres écrits qui la complètent, la font valoir où nous font faire connaissance avec la patrie et la personnalité de l'auteur. L'un est une nouvelle qui porte ce titre original, mais parfaitement conforme aux idées de Mlle de Sellon sur la réforme de nos lois pénales: *Un condamné à vie.* L'autre est une biographie du comte de Sellon, l'un des premiers et des plus ardents défenseurs de la cause épousée par sa noble fille. Un troisième, consacré à la Suisse romande, nous introduit dans le pays, qui a été si longtems et qui demeure encore aujourd' hui le théâtre de cette propagande. N'oublions pas en effet que l'abolition de la peine capitale, d'abord limitée au canton de Neuchâtel, a été il y a quelques années étendue à toute la Suisse. Enfin, nous avons remarqué encore dans les *Feuilles éparses*, deux poëmes, dont l'un le *Chant national italien*, respire le plus pur amour de la liberté, et l'autre un

sentiment un peu différent, mais d'un caractère non moins élevé.

AD. FRANCK.

" La peine de mort au XXme siècle. Feuilles éparses. Chant National Italien, par Mademoiselle la Comtesse Valentine de Sellon ".

Paris, 29 juillet 1880.

Mlle Valentine de Sellon, qui réunit sur sa tête la triple couronne du criminaliste, du philanthrope et du poète, est la digne fille de l'illustre comte de Sellon, qui consacra sa vie à des œuvres humanitaires de toute sorte, mais particulièrement à la question de l'abolition de la peine de mort et à celle de la guerre. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir fondé la société internationale de la paix.

Avec une énergie et une persévérance, bien rares dans son sexe, Mlle Valentine de Sellon, renonçant volontairement à tous les triomphes et à toutes les douceurs que ses brillants avantages personnels et sa haute position de famille lui présentaient, s'est détournée de ce chemin de fleurs pour choisir dans la vie des chemins plus âpres, mais plus glorieux encore, où la reconnaissance et l'admiration des plus grands esprits de l'Europe lui reservaient au lieu des fleurs qu'elle avait dédaignées dans une autre voie, les lauriers qu'elle recueille maintenant de toutes parts.

Rien de plus noble que cette fille entretenant le feu sacré sur le tombeau de son père, et continuant

par le dévouement à l'œuvre paternelle, par le travail et par une activité infatigable, la vie et le génie même d'un homme illustre, qui vît en elle, et dont elle peut se flatter d'avoir retenu l'âme sur la terre, puisqu'elle l'y fait revivre dans ses œuvres et dans ses idées les plus sublimes.

Le livre de *La peine de mort au XXme siècle,* par la sagesse du plan, par le nombre et la force des arguments puisés aux sources les plus respectées, et les plus autorisées, par l'abondance et la précision des documents qui s'y trouvent annexés, est le plaidoyer le plus complet et le plus éloquent qu'on puisse lire sur une question qui divise les meilleurs esprits. Mais, si elle divise les esprits, elle unit les cœurs, et quelques divergences d'opinion qui puissent séparer les adversaires, l'initiative généreuse des abolitionnistes, ne peut qu'inspirer pour eux des sympathies aussi sincères que profondes, tant pour leur personne que pour leur talent. Or à ce double titre nul autant que Mlle de Sellon n'a droit au premier rang d'honneur parmi les amis de l'humanité et les admirateurs du bien moral et intellectuel.

Naturellement Mlle Valentine de Sellon, inspirée par la nature de ses études aussi bien que par ses nobles penchants et ses traditions élevées, ne pouvait rester étrangère aux élans de la poésie. Dans une magnifique pièce de vers intitulée *Chant National Italien,* elle a su trouver, dans le plus noble et le plus beau langage, des accents dignes de la grande nation et du grand roi qu'elle célébrait.

D'autres poésies, dignes de celle-là sont venues s'ajouter tour à tour à sa couronne poétique, et les académies, les plus illustres des poètes de l'Europe ont tenu à honneur de couronner ses œuvres et de décerner à l'auteur le titre de membre de leurs associations.

En regrettant que les bornes de ce travail et ma propre insuffisance ne me permettent pas de m'étendre davantage sur la haute valeur des œuvres littéraires de l'auteur, je suis du moins heureux de pouvoir ici joindre mon hommage et mon appréciation aux innombrables témoignages de respect et de haute estime que tant d'hommes distingués ont eu l'honneur de déposer à ses pieds.

Les premières lignes de la thèse intitulée: *La peine de mort au XXme siécle*, contiennent l'affermation la plus catégorique d'une certitude que rien ne pourra ni lasser ni décourager.

Entrant dans l'exposé des faits, l'auteur invoque tour à tour les philosophes, les théologiens et les philanthropes, qui ont tenu à honneur d'apporter leur tribut à cette cause. La Bible, l'Evangile, saint Augustin, saint Ambroise, saint Chrysostome, saint Vincent de Paul, et le théologien protestant Vinet, sont appelés en témoignage.

Le second chapître rassemble et expose d'une manière saisissante les doutes effrayants que peut laisser l'application d'une peine irréparable, les remords qu'elle peut préparer aux juges, et les dangers dont elle menace la société aux époques de troubles politiques et religieux.

L'auteur cite alors les exemples acquis jusqu'ici à l'appui de sa thèse. Le grand-duc de Toscane, la czarine Elisabeth, Frédéric-Guillaume IV, le roi actuel des Belges, Louis-Philippe, le duc de Sussex, frère de Georges IV, le grand-duc Michel de Russie, Oscar I de Suède, l'Etat de Taïti, la Confédération Helvétique, l'Italie, la Roumanie, le Portugal, la Saxe, les Pays-Bas: telle est l'énumeration des hommes qui se sont opposés à la peine de mort et des Etats où elle a été abolie.

Après avoir consacré un chapitre spécial à la difficulté toujours croissante de trouver des hommes résignés au funèbre office de bourreau, l'auteur dans un dernier chapitre, après avoir résumé toutes les objections qui précèdent, invoque l'autorité de son père, M. le comte de Sellon, de Livingstone, le célèbre legislateur de la Louisiane, d'Etienne Dumont, l'eminent publiciste Genevois, de Carnot, de Beccaria, de Filangieri, de M. de Tocqueville, de M. Guizot, de Lamennais, de Lamartine, pour démontrer que les peines perpétuelles, surtout si on les accompagnait d'un traitement moral et disciplinaire sagement et fermement conçu, seraient beaucoup plus intimidantes et beaucoup plus efficaces que la peine de mort.

Enfin, dans une seconde partie non moins intéressante que la première, des *Notes historiques* traitent de l'histoire, des origines et des résultats du mouvement abolitionniste; de la peine de mort en Russie; de la civilisation de la guerre; de l'opinion de M. de Bismarck sur la peine de mort, de Mittermaïer et de

M. Charles Lucas; de la peine de mort en Italie; de Beccaria abolitionniste. Parmi ces documents, qui figurent là comme eclaircissements du texte, nous remarquons avec une sympathie toute particulière le nom de notre cher et savant ami M. d'Olivercrona, conseiller à la cour suprême de Suède, ancien professeur de droit criminel à l'université d'Upsal, et qui depuis de longues années, notamment dans son livre célèbre de l'*Abolition de la peine de mort*, traduit en français à Paris en 1868, s'est fait un des champions les plus infatigables de cette abolition.

Tel est ce travail, où sont rapportées, avec autant de conviction et de talent que d'erudition, toutes les pièces de ce grand procès que tant d'âmes généreuses et de cœurs sensibles ont intenté, depuis plus d'un demi siècle, à la peine de mort. Ce n'est pas ici le lieu de se prononcer sur un débat qui partage ailleurs les meilleurs esprits, puisqu'en France la loi maintient la peine de mort pour les crimes de droit commun. En l'abolissant pour les délits politiques, elle a consacré partiellement le principe, c'est ce que la conscience du legislateur de 1848 pourrait seule éclaircir.

Quoiqu'il en soit, l'oeuvre de Mlle Valentine de Sellon restera non seulement comme un monument élevé par la pitié filiale à l'un des hommes les plus vénérables de notre tems, mais comme un document très-important et très-autorisé sur une question digne de tout respect et de toute attention.

Ajoutons pour terminer, que la forme de cet écrit est d'une grande distinction; c'est du français de haute

volée; rien qu'au point de vue littéraire, l'avant-propos est à lui seul un bijou précieux; on y reconnait la plume d'une grande dame, et d'une grande dame qui est Genevoise.

E. MOUTON
ancien procureur imperial.

Tiré de " L'Union ".

Paris, juillet 1877.

Nous ne refusons jamais à des convictions ardentes et sincères, encore qu'elles ne soient point conformes à nos opinions, le droit de controverse publique. En ce tems, où les erreurs de l'esprit ont le plus souvent leur source dans des passions égoïstes et basses, nous ne saurions être insensibles aux idées dont l'unique défaut est de procéder d'un excès de générosité. Mlle de Sellon vient de publier une brochure, qui résume dans son titre toutes les aspirations de l'auteur: *La peine de mort au XXme siècle.*

Les travaux du comte de Sellon, son père, lui ont laissé un héritage recueilli avec amour par sa piété filiale. Placée sous de tels auspices, sa brochure se défend d'elle-même contre les vivacités de la critique. Nous devons ajouter que nous y avons trouvé des renseignements utiles, même aux adversaires d'une thèse qui peut séduire à coup sûr de nobles cœurs, mais qui ne répond pas, suivant nous, aux tristes et implacables réalités de la société humaine.

Mlle de Sellon invoque fréquemment le sentiment chrétien; elle voudrait séparer le mouvement aboli-

tionniste d'origine scientifique du mouvement abolitionniste d'origine révolutionnaire; mais les faits l'obligent à s'appuyer sur des autorités qui, le plus souvent, contredisent cette distinction. Elle nous parle avec une foi vive et profonde d'une « réforme civilisatrice et chrétienne »; mais sa brochure nous révèle les liens étroits qui, depuis le commencement de ce siècle, n'ont cessé d'unir cette réforme à l'esprit de la révolution. Nous ne contestons pas que sa thèse ne soit soutenue par des arguments qui, notamment sur la question du régime pénitentiaire, mériteraient d'être sérieusement discutés. L'auteur nous ajourne au vingtième siècle; nous acceptons l'ajournement.

Tiré de “ La vie littéraire ”.

Paris, 24 mai 77.

L'auteur de cette importante brochure, *La peine de mort, au XXme siècle,* a puisé dans ses traditions le dévouement à la cause de l'abolition de la peine de mort et l'amour de l'Italie uni à celui de la France. Ce sont pour lui les deux sœurs si aimées de la civilisation latine et de la civilisation chrétienne. L'abolition de la peine de mort est une des vérités qui se posent devant la conscience publique jusqu'à ce qu'elles aient pénétré dans la notion du droit. Ainsi débute noblement la brochure. L'auteur a foi que cette abolition s'accomplira au siècle prochain dans le monde civilisé. Son but unique en publiant cet écrit a été de faire de la propagande dans l'intérêt de cette sainte cause.

Le but est assurément des plus grands. Que le succès couronne de si généreux efforts.

Tiré de la " Revue des Poètes „.

Paris, 15 juillet 1878.

L'auteur des *Feuilles éparses,* M[lle] de Sellon, appartient à une famille dont les aspirations philanthropiques ne datent pas d'hier; déjà son père, le comte de Sellon, avait lutté avec la plume pour arriver à obtenir l'abolition de la peine de mort. M[lle] de Sellon poursuit aussi ce but: quelques pages sur la peine de mort et une nouvelles intitulée: *Un condamné à vie* peuvent apporter à cette cause un véritable soutien, même après les grandes œuvres des philosophes. Mais M[lle] de Sellon ne borne pas ses études aux questions philosophiques: la poésie ne lui parait pas chose à dédaigner; et là encore, elle pénètre en vraie fille de cette Suisse, qui fut la patrie de M. de Sellon, et où la liberté ne fut pas la dernière des réalités; c'est l'indépendance, c'est la libertè italiennes que chante M[lle] de Sellon dans son hymne national que les journaux d'Italie ont loué sans réserve. Nous ferons comme eux.

Tiré de " La Liberté „.

Paris, 22 décembre 1878.

M[me] Eugénie Riboyet nous envoie quelques lignes de prose auxquelles nous donnons bien volontiers notre hospitalité, parce qu'elles nous font faire connaissance avec une personne des plus sympathiques.

« Nous avons vu dernièrement au Congrès de la société des Amis de la Paix de Paris, une jeune femme dont la physionomie expressive a fixé notre attention.

« Nous l'avions déjà remarquée au Congrès des femmes aveugles, et nous la retrouvions avec plaisir aux assises de la Paix.

« Informations prises, on nous a dit que cette personne n'était autre que la fille du Comte de Sellon, qui en 1830 fonda à Genève la première société internationale de la Paix, sur le modèle de laquelle toutes les autres se sont constituées.

« Digne fille d'un philanthrope, Mlle Valentine de Sellon, que sa beautè a fait rechercher par les plus brillants partis, a conservé son indépendance pour se consacrer à la cause du progrès.

« Dans le discours qu'elle a prononcé au congrès, elle s'est appliquée à démontrer, que la fraternité universelle tend à se substituer à l'antagonisme. En effet, les sociétés de la Paix se multiplient, sur tous les points du globe, et les peuples s'associant entre eux, travaillent à leur autonomie pour la propagation des idées pacifiques !

« C'est ce grand principe, de l'union de toutes les nationalités par la paix, que Mlle Valentine de Sellon a cherché à faire prévaloir dans ses déclarations du Congrès de Paris.

« Nièce de feue la marquise de Cavour, mère du célèbre ministre de Victor Emmanuel, Mlle Valentine de Sellon a écrit différents ouvrages de réelle valeur ; dans ce nombre il faut comprendre *la Suisse romande con-*

temporaine. Un éloge de Mme de Gasparin, l'auteur aimé de *Vesper* et des *Tristesses humaines* ainsi que d'une *Courte notice* sur la comtesse Verri Borromeo, et diverses pièces de poësie empreintes des sentiments patriotiques les plus élevés; nous nous contentons d'y cueillir le quatrain suivant à propos de l'Italie ».

Je disais grand pays ta vie est incomplète!
Il faut cœur, bras, et tête au corps Italien!
Le cœur d'Emmanuel fut aussitôt le tien
Garibaldi ton bras, et toi, Cavour la tête.

« Italienne par ses alliances avec la famille Cavour, elle a reçu de sa famille, comme en héritage, la générosité des sentiments qu'elle professe.

« Il faudrait à la France beaucoup de femmes actives et dévouées comme Valentine de Sellon !... »

Tiré de la Revue " La vie domestique ".

Paris, 16 juillet 1879.

Je ramasse avec grand soin les *Feuilles éparses* de Mlle Valentine de Sellon. Née à Genève, d'un père ardent abolitionniste de la peine de mort, Mlle de Sellon, ne semble mue dans son œuvre, que par un profond amour du bien et de l'humanité. Elle ne cherche pas la gloire littéraire quoique chaque page, chaque ligne, révèlent le talent de bien dire et de bien exprimer de nobles pensées.

Les *Feuilles éparses* nous promènent tantôt dans la Suisse romande, dont elles nous montrent les hommes et les choses à des points de vue souvent in-

connus pour nous; tantôt elles cherchent à nous faire apprécier les bienfaits d'une paix universelle; ou elles nous attendrissent sur les maux épouvantables des malheureux, condamnés par la justice humaine, au supplice de la réclusion perpétuelle, ou aux tortures morales infligées par la peine de mort.

Mais dans nulle partie de son livre, Mlle de Sellon ne trouve des élans et des enthousiasmes comme dans les pages où elle nous parle de son père et de ses principes. Par elle, suivant et continuant la pensée paternelle, nous prenons en horreur cette peine capitale qui, du tranchant d'un coutelas, enlève une vie à la terre, une possibilité de repentir et de régénération à celui qui tombe sous cette sanglante justice. C'était de la Suisse, de ce pays aux idées sociales élevées, que devait venir ce livre, écrit par la main d'une femme.

Tiré du "Courrier d'Etat".

Paris, 19 juillet 1879.

Il est des livres qui s'imposent au public par le prestige du nom; d'autres qui le captivent par l'intérêt des faits, surexcitent sa curiosité et l'affriandent par le chatoiement de l'imagination; il en est d'autres, enfin, dont la valeur est dans l'idée et qui ne sont, pour ainsi dire, que l'étincelle qui doit en determiner l'explosion.

C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger les *Feuilles éparses* de la comtesse Valentine de Sellon. Ces pages fugitives résument la vie d'un homme de

bien et c'est sa fille, héritière de ses pensées et de ses travaux, qui poursuit son œuvre avec une persévérance qui l'honore.

Il ne s'agit pas, en effet, de questions futiles, mais de la solution d'un des plus grands problèmes que puisse se poser un philosophe épris de l'amour de ses semblables: l'abolition de la guerre et de la peine de mort.

La position personnelle du comte de Sellon lui assurait les plus hautes influences et il sut les mettre à profit dans la poursuite de son idée généreuse, sa vie y fut consacrée toute entière. Tout en réclamant l'abolition de la peine de mort, il fut fondateur de la société de la paix de Genève, dont les ramifications se sont répandues sur le monde civilisé. Digne fille d'un tel père, la comtesse Valentine, belle et honorée, a voué tous ses efforts, sa haute intelligence, son talent littéraire, l'influence qu'elle doit autant à sa personne qu'à son nom, à la poursuite de ce qui semble encore une utopie, mais qui devra forcément devenir une réalité: l'abolition de la guerre et de la peine de mort.

Tout a été dit sur ce double sujet et les *Feuilles éparses* en sont le résumé. Il appartient aux âmes grandes et fortes de préparer l'avenir; leurs travaux, leurs sacrifices, déblaient le terrain, minent les obstacles et quand le milieu s'est modifié sous leur impulsion, l'idée rayonne tout d'un coup et devient applicable pour le bien de tous. On n'est que trop porté alors à laisser dans l'oubli les généreux pionniers qui ont supporté le labeur.

Il est donc moral autant que juste, de restituer l'honneur à ceux qui ont conçu et amené le progrès dont l'humanité doit un jour récolter le fruit.

LÉON FAVRE CLEVENAZ.

Tiré de “ La Religion Laïque „.

Paris, 7 août 1879.

Tous les amis de la paix devraient savoir, que le comte de Sellon fonda à Genève, en 1830 la première société de la paix, à laquelle tant d'autres ont dû leur origine.

En même tems le comte de Sellon rédigeait un recueil périodique du plus grand intérêt. On peut dire de lui qu'il était l'apôtre de l'inviolabilité de la vie humaine. Sa fille Valentine, appelée aux plus hautes alliances, a conservé sa liberté pour continuer l'œuvre humanitaire de son père. Nous l'avons vue à Paris, assister assidûment au congrès de la paix.

Elle nous avait remis à cette époque un livre. Nous l'avons lu. C'est plein de cœur. Il y a là une tristesse douce, qui touche d'autant plus qu'elle n'est pas inspirée par les préoccupations du moi, mais par un amour sincère de l'humanité et par une vive sympathie pour les malheureux de ce monde.

L'auteur nous dit, dans une de ses pages, qu'elle n'a pas de prétention littéraire. Tant mieux ! elle dit simplement ce qu'elle a dans l'âme et elle dit juste et bien.

Mlle de Sellon continue dignement la tradition paternelle réclamant la réforme de la peine de mort et poursuivant de ses vœux l'établissement de la paix universelle; mais ce qu'elle a surtout réussi à nous faire détester, c'est cette fausse philanthropie qui ne trouve rien de mieux, pour remplacer le meurtre atroce par la corde ou le couperet que la mort lente abrutissante, stupide, de la prison cellulaire. Il faut lire son *Condamné à vie.*

Quelle pauvre société que la nôtre. Elle en est encore là de ne savoir inventer que des supplices. Oh! que c'est toujours bien cette conception dont le dernier mot est ici, sur cette terre, le bourreau, et dans la vie future, l'enfer éternel! Vous, qui avez imaginé de telles lois divines et humaines, dites-moi donc en quoi vous valez mieux que les misérables que vous condamnez à de tels supplices? Entr'eux et vous j'ignore s'il y a eu l'épaisseur d'un crime, mais je sais qu'entre la plupart d'entre vous et le crime, il n'y a eu le plus souvent que la distance de l'intention au fait, du désir à l'acte, c'est-à-dire l'épaisseur d'un cheveu! celle de votre courage, peut-être!

Nous emprunterons à l'auteur, pour rendre l'impression que nous a laissée la lecture de son livre, cette phrase de la préface: « Le bien social, le bien moral, le bien de tous, le bien dans ses aspirations et dans ses applications les plus diverses, voilà l'unité vrai de ce petit recueil, le noeud paisible qui en relie les differents feuillets ».

Cela est vrai, et nous ne sachons pas qu'on puisse

faire de l'œuvre, et de l'auteur, un plus bel et plus digne éloge.

Tiré de " L'Univers Illustré ".

Paris, 28 août 1880.

Le 5 de ce mois, à la séance publique annuelle de l'Académie française, M. Camille Doucet, rendant compte du concours pour le prix Vitet, a fait, sur un volume de Mlle Valentine de Sellon, la trés honorable mention que voici :

« Les plus nobles sentiments y abondent, et il porte pour signature un nom dont l'honneur est héréditaire ».

Un homme d'autant de cœur que d'esprit, M. Camille Doucet, a rempli les devoirs de l'hospitalité académique à l' égard d'une noble enfant de la Suisse, que la parenté du sang ainsi que celle des lettres, unit à Mme la Comtesse de Gasparin. Ajoutons que la protection de Victor Hugo a été, pour Mlle de Sellon, un précieux honneur au début de sa carrière, et qu'aujourd'hui elle en a le couronnement mérité. A l'écrivain de talent, dont nous publions le portrait, M. Jules Levallois a consacré un passage d'une excellente chronique du *Télégraphe :*

« L'orateur académique, fait observer M. Levallois, aurait pu, à ce qu'il me semble, passer moins rapidement sur les travaux de Mlle de Sellon, qui lui ont mérité, si je ne me trompe, une mention honorable. La Comtesse Valentine de Sellon, l'une des parents de Cavour et très-digne de cette parenté, est une femme

de mérite, de courage, d'initiative, de talent et surtout de persévérance. Fille de ce comte de Sellon qui fut l'un des premiers adversaires de la peine de mort, « Valentine de Sellon a repris et poursuivi les mêmes idées, qui ne sont pas ce qu'elle a trouvé de moins précieux dans son héritage de famille. Mais elle ne s'est pas bornée à soutenir une seule thèse, à embrasser une seule cause. Tout ce qui est généreux et noble, sollicite son activité, obtient son concours. Née en Suisse, elle est française de cœur.

« Nous, qui venons de lire ces *Feuilles Éparses*, inspirées par une âme généreuse, où la profondeur de la pensée s'unit à la delicatesse du sentiment, nous ne pouvons que nous associer aux appréciations de notre confréres du *Télégraphe*.

« Mlle de Sellon vit la philantropie assise à son berceau, et lui voua sa vie. Son ouvrage, la *Peine de mort au XXme siècle*, est un plaidoyer d'une véritable éloquence sur une question qui divise les esprits les plus éclairés parmi les philosophes et les jurisconsultes. Au congrès de la Paix, elle prononça un discours qui fut justement remarqué, nous aurions aimé à montrer dans son ensemble la carrière littéraire de cette femme de talent, dont les idées généreuses forment un contraste frappant avec le scepticisme égoïste du tems présent. Il nous eût été agréable de mentionner les flatteuses distinctions qui lui ont été décernées par plusieurs académies et sociétés savantes ; mais l'espace nous fait défaut. Un dernier mot pourtant : Mlle Valentine de Sellon, au milieu de ses sérieuses études,

a cultivé la poésie avec succès, et la muse lui inspira maintes fois de superbes accents. Nous en trouvons des preuves dans le chant national italien, et dans les vers dédiés, par Mlle de Sellon, à S. M. la reine Marguerite ».

« X. DACHÈRES ».

Tiré du " Livre d'Or ".

Paris, 1r settembre 1880.

Mlle Valentine de Sellon a reçu de l'Académie française une mention honorable pour ses écrits contre la peine de mort et ses poésies humanitaires. Mlle de Sellon est de Genève, où son père a laissé d'honorables et impérissables souvenirs, comme homme de bien, philosophe, économiste et philanthrope éclairé. Elle poursuit vaillamment la glorieuse mission laissée inachevée par le comte de Sellon, Elle y a consacré toute sa vie, son beau talent, sa fortune. Mlle de Sellon méritait mieux qu'une mention, sans aucun doute, mais elle est étrangère, et l'Académie française ne récompense que les nationaux. Ces scrupules n'existent pas à la société d'encouragement au bien, car pour elle le beau, le vrai, le juste, sont de tous les tems et de tous les pays, le bien n'á pas de frontières.

Mlle de Sellon a été nommée membre titulaire de cette grande société, en attendant qu'elle en devienne le lauréat au mai prochain.

COMTE DE R.

Tiré du " Livre d'Or ".

Paris, 1r octobre 1881.

Une nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, du volume intitulé : *Le condamné à vie; Feuilles éparses,* paraîtra prochainement chez Dentu.

A cette occasion nous rappelerons que la dernière poésie : *Où va son âme?* de l'auteur M[lle] la Comtesse Valentine de Sellon, a été accueillie au concours des olympiades de 1881, de l'Académie des poètes, et insérée dans la série des *philosophiques*.

Tiré des " Deux Mondes Illustrés ".

Paris, 26 septembre 1880.

LA COMTESSE VALENTINE DE SELLON

membre des Académies des poètes de France, des muses de la Saintonge de l'Arcadia de Rome, des sociétés royales des gens de sciences, lettres et arts de Palerme de la Donna de Naples, de cercle Manzoni de Milan et de l'Encouragement au bien de Paris.

Parmi les noms des lauréats pour le prix Montyon à l'Académio française, nous trouvons celui d'un écrivain illustre, par sa famille, par ses alliances et aussi par sa valeur personnelle, c'est celui de Valentine de Sellon (1).

(1) Une clause du testament du fondateur de ce prix indique dans son testament que le lauréat doit être né de parents français; l'Académie, qui avait jugé qu'il devait être accordé à Valentine de Sellon, a transporté son volume au concours Vitet.

Elle est fille du célèbre comte de Sellon, de Genève, philanthrope si ardent qu'on l'appelait en France le saint Jean-Baptiste de l'abolition de la peine de mort. Ce célèbre initiateur a lutté toute sa vie pour obtenir cette réforme et pour fonder la ligue de la paix universelle. Sa fille, héritant de la noble mission de faire triompher ces deux causes si éminemment humanitaires, en est devenue le champion, leur vouant sa vie. Jeune encore, restée orpheline, privée des joies intimes des premiers liens sacrés, elle a, dans son courageux apostolat, pour ainsi dire adopté cette tragique et mélancolique famille des condamnés à mort, des galériens, dont elle veut la rédemption.

La famille des comtes de Sellon s'était alliée aux comtes de Budée, descendants de Guillaume Budée, envoyé comme ambassadeur à Rome, par François Ier. Sous Louis XV, l'aïeul du comte de Sellon représentait la Confédération helvétique à Paris. Mais les membres les plus illustres de cette famille sont presque nos contemporains, car les Clermont-Tonnerre de France et le grand Cavour de Turin étaient les plus proches parents de Valentine de Sellon, la lauréate de cette année. Tandis que tous les journaux s'occupaient d'elle, cachée modestement dans la foule, elle assistait à la séance académique, qui lui décernait un honneur bien mérité. Ce n'est pas seulement la valeur littéraire que la savante assemblée a récompensée, mais surtout les sentiments nobles, les idées philosophiques et philanthropiques de cette femme de cœur et de valeur.

J'ai eu le plaisir de faire sa connaissance person-

nelle. Je me suis présenté chez elle; j'attendais dans son salon, lorsqu'elle m'est apparue pleine de la distinction qui caractérise la fière race dont elle descend. Ses cheveux cendrés tombant en boucles abondantes sur ses épaules, une toilette simple et sévère rehaussait sa beauté toute aristocratique.

J'ai sous les yeux quelques vers qui la peindront mieux que je ne saurais le faire:

« Ses cheveux seuls composaient sa coiffure,
En ondoyant ils savaient obéir,
La grâce était sa première parure,
Celle que rien ne pouvait lui ravir.
Grande, imposante et pourtant sympathique,
Remplie d'attraits et d'aimabilité.
Son air souffrant, grave, mélancolique,
N'excluait pas des moments de gaîté,
Quand toute en blanc avec son port de reine
Elle marchait de son pas mesuré,
On croyait voir la vestale romaine
Dans les parvis gardant le feu sacré. » (1)

. . . .

Les muses lui portent envie,
Les grâces lui disent: « Ma sœur! »
Et la charité: « Sois bénie! »

De ce feu sacré que son père lui a communiqué, elle a fait jaillir des gerbes éblouissantes dans tous ses écrits, et surtout dans celui intitulé *Feuilles éparses* qui a été récompensé par une mention honorable de l'Académie française.

(1) De Rougemont, *Memoires*, Neuchatel.

Elle a mis dans ce petit livre toute son âme, on y retrouve ses nobles aspirations, elle y trace en style élevé et précis la haute mission qu'elle s'est imposée; elle appartient, on le sent, à une famille chez qui l'art de bien dire est naturel; elle rappelle souvent sa cousine, Mme de Gasparin, l'auteur des *Horizons célestes.* Comme elle, Valentine de Sellon, possède le don de la forme, et cette grande éloquence qui vient du cœur et qui sait s'imposer au public.

On sent aussi dans ses idées généreuses l'influence qu'a eue sur son esprit son cousin Camille de Cavour, le régénérateur de l'Italie.

Son père, le comte de Sellon, (ayant étudié en Toscane les lois léopoldines, du grand réformateur, de celui qui, dans une âge encore féodal et barbare, mettait en pratique les doctrines de Beccaria), obtenait par ses écrits et par sa persistance de faire rayer du code de Bâle, en Suisse, la peine de mort. Sa fille, digne et vaillante émule, combat pour la faire rayer du code universel. C'est à Victor Hugo, aussi grand philanthrope qu'incomparable poète, que Valentine de Sellon a dédié une ode, où en excellents vers, et par de généreuses pensées, elle plaide contre cette loi barbare qu'on appelle la peine de mort.

Nous ne saurions mieux louer cette ode qu'en citant quelques vers.

Dans ceux-ci elle fait parler le bourreau:

« Les mères me montrant dans un geste d'effroi
Disent: Vois-le, mon fils, et frémis à sa vue.
Nul ne m'a souhaité jamais la bienvenue
Et quand j'ai dit; je t'aime: on ma crié: Tais-toi ».

Plus loin :

« Salut, ô France hospitalière,
Toi surtout, France de Paris,
Qui n'a respiré ta poussière
En ce monde n'a rien appris.
A la grand'ville on vient morose,
Le front chagrin et lourd d'ennui,
Le lendemain le ciel est rose
Et l'avenir c'est aujourd'hui ».

M[lle] de Sellon habite les rives charmantes du lac Léman, aussi son génie a pris une teinte un peu mélancolique, qui convient bien du reste aux sujets qu'elle traite (1).

Victor Hugo et sa gracieuse émule réussiront-ils? Le comte de Cavour disait: « les Français font plus facilement une révolution qu'une réforme ». Je crois que ce grand homme avait raison et qu'il connaissait bien le caractère français.

Honneur donc aux hommes et aux femmes de génie, qui mettent leur talent au service de l'humanité !

La Suisse doit être fière de Valentine de Sellon.

N. Olivetti.

(1) Ayant le droit de proposition, elle en a usé au dernier Congrès de la Paix pour demander l'inauguration des comités de femmes en faveur de l'œuvre de l'arbitrage.

Tiré des “ Deux Mondes Illustrés „.

Paris, 13 mars 1881.

Connaissez vous l'Arcadie? Oui... Eh bien, non pas celle-là, une autre; l'Arcadie de Rome, descendante de celle de la Grèce, la plus ancienne des doctes Académies, comptant par olympiades. Celle-ci s'ouvre aux femmes de savoir.

Voici la copie du diplôme de membre qu'elle vient d'accorder à la comtesse Valentine de Sellon, célèbre et très-éloquent avocat de l'abolition des supplices et poète distingué:

C... V... C...

Les Arcades, Agesandro Tesporides surintendant custode général de l'Arcadie.

A la noble Comtesse Valentine de Sellon.

« Dans le but de célébrer les femmes d'élite qui par l'élévation de leur génie par le respect des bonnes mœurs et le goût des hautes études se sont signalées dans la carrière des lettres et des sciences par leur érudition, l'Académie de l'Arcadia, à la demande de nos dignes et honorables compastourelles Aurilla, Eleusina et Elettra Aganippea, a mis un grand prix à vous nommer pastourelle des Arcades, et, en vous admettant parmi les membres de cette antique république des lettres, vous a donné, selon l'usage, le titre académique de Corinna Cyparissia.

« L'Arcadia, en vous adoptant dans son association, a confiance qu'en observant ses statuts vous contribuerez par vos travaux à faire fleurir et prospérer, dans la dignité des lettres, l'honneur de l'institution arcadienne.

« Donné au Bosco Parrasio, an 190 de l'Olympiade.

Le custode général

AGESANDRO TESPORIDES ».

(Enregistré au volume XIII, n. 723).

Le français, qui se dit le peuple le plus galant de la terre, ne peut admettre cette vérité logique que le génie n'a pas de sexe; il ne reconnait que le génie émanant d'un cerveau mâle. Le peuple italien reconnait, lui, l'égalité des sexes devant le talent, sans se proclamer pour cela le peuple le plus galant de la terre.

M[lle] de Sellon a publié, entre autres choses, une fort belle pièce de vers dédiée à Victor Hugo, intitulée: *Où va son âme?* que je publierai dès que j'aurai une colonne libre, car ces vers ne sont pas simplement de la poésie, mais bien un plaidoyer éloquent contre ce vestige de l'antique barbarie; le droit que s'arroge la loi de tuer alors que, comme le dit si bien M[lle] de Sellon. « Il n'appartient pas à une justice faillible de prononcer une peine irréparable ».

OLYMPE AUDOUARD.

Tiré du " Pays ".

Paris, 31 mai 1878.

Feuilles éparses, par Mlle Valentine de Sellon (librairie Dentu). Ce livre a des qualités exceptionnelles, qui en rendent la lecture extrêmement attachante; il est composé de plusieurs chapitres traitant de divers sujets se rattachant à des questions éminemment humanitaires, et l'auteur y a mis d'autant plus de sincérité qu'ils n'étaient pas d'abord destinés à l'impression.

Et vraiment ils étaient dignes d'être recueillis, aussi bien au point de vue littéraire qu'à cause de l'intérêt qu'ils présentent par eux-mêmes. Ame essentiellement généreuse, Mlle de Sellon n'a pu rester indifférente devant les souffrances de l'humanité, et souvent elle consignait sur des feuilles volantes les réflections et les désirs que sa bonté naturelle lui inspirait. Ce sont ces *Feuilles éparses* qui constituent son livre, où l'on retrouve à chaque page le souffle puissant du christianisme et l'amour de ses semblables. Cela repose de l'égoïsme et des doctrines décourageantes du temps présent.

Bulletin de la Société Française des Amis de la Paix.

Réparation d'un oubli regrettable.

La meilleure manière de racheter les péchés d'omission, c'est d'abord de les avouer avec une entière franchise; c'est surtout de les réparer quand ils sont répa-

rables encore. Ainsi ferons-nous à l'égard d'une des plus éminentes collaboratrices de notre œuvre, mademoiselle Valentine de Sellon, depuis peu, membre de l'Académie romaine des Arcades et dame protectrice de la société des *Benemeriti* de Palerme.

Par suite d'une confusion que nous avons peine à nous expliquer, la publication du beau discours prononcé par la Comtesse de Sellon au banquet d'honneur du Congrès international de la Paix, offert par le comité français au comité étranger, le 4 octobre 1878, n'a pas eu lieu en temps convenable dans notre bulletin; nous donnons aujourd'hui ce document remarquable à tous le points de vue, et nos lecteurs seront assurément comme nous d'avis qu'il était urgent d'appliquer le vieux proverbe: *mieux vaut tard que jamais.*

« Mesdames et messieurs,

« Au moment de nous séparer, permettez-moi d'exprimer à notre président, au comité, à son sécrétaire Mr. Henry Bellaire, aussi habile que dévoué, ma vive gratitude pour leur cordiale réception.

« On a dit que la voix de la Suisse ne s'était pas fait entendre; ce regret m'a été au cœur, car en convoquant une faible femme, au milieu de vous, messieurs, vous n'avez eu garde d'oublier que ma patrie était le berceau des généreux principes dont la noble et vaillante France, sœur ainée de la Suisse a recueilli les sympatiques échos.

Les fils de Guillaume Tell, les petits neveux de Rousseau se sont souvenus avec Vauvenargues que les grandes pensées viennent du cœur; ils nous est per-

mis d'ajouter, en présence du grand spectacle donné au monde en ce jour solennel, qu'elles y retournent toujours.

« Comme fille de l'antique Helvétie, je suis, par droit de naissance, autant que par mes traditions, l'ennemie de toute oppression, de la guerre surtout, qui les comporte toutes.

« Les tableaux éloquents qui ont frappé d'épouvante nos imaginations, me dispensent de le prouver. J'acclame donc, de toutes les forces de mon âme et de toute la puissance de mon cœur, ces prémisses de l'ère bienfaisante que nous sommes heureux d'entrevoir.

« C'est un vieux rêve, disait-on naguère. Mesdames et Messieurs, les éclatantes manifestations dont la France est le théâtre ne sont elles pas le démenti le plus énergique donné à cet adage suranné?

« En effet, quand l'étranger arrive sur les bords de la Seine, par quel coup d'œil merveilleux son regard charmé n'est il pas saisi, à l'aspect féerique de ce musée international qui a surgi de terre en moins de quinze mois, là où un champ dévasté existait seul? Ce pélerin, armé de la branche d'olivier, salue avec joie, dans cette concentration immense de l'art et de l'industrie, un présage de fraternité et de pacification pour les peuples qui marchent à la conquête de l'avenir.

« Il nous annonce, Mesdames et Messieurs « qu'on ne tue pas une vérité comme un homme. » Quant à moi, j'ai vu planer sur les tours du palais enchanté, apparaissant dans un nuage d'or, d'une part le génie de la France, armé de sa baquette magique, présidant

aux destinées de l'art, de la science et de l'industrie; de l'autre la déesse de la Paix, qui lui tendait la main dans un arc-en-ciel aux sept couleurs, détronant par cette alliance heureuse Mars et Bellone. Et dans les tournois des chevaliers de la paix, votre belle patrie, restant victorieuse, remportera la palme, comme elle le fait déjà dans le royaume des lettres, où elle conserve la primauté. Alors les peuples vaincus seront rendus à eux-mêmes par les décrets du tribunal arbitral européen. En s'arrachant à ces bords hospitaliers, le visiteur, ébloui, touché, ira redire à sa patrie les accents harmonieux gravés à toujours dans sa mémoire, se berçant du doux espoir de voir désormais réunis sous un seul drapeau tous les amis de la paix, ralliés, à l'exemple des anciens princes, par la devise transfigurée: « Dieu et la Ligue ».

L'espace restreint, dont nous disposons aujourd'hui dans ce bulletin, nous empêche, à notre grand regret, de publier in extenso le compte-rendu du Congrès international des Sociétés de la Paix (1878), rédigé avec autant d'élévation que de chaleur par Valentine de Sellon: nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les passages qui nous ont le plus frappé dans cette intéressante étude.

« Un souffle ardent d'humanité animait tous les cœurs; les aspirations les plus grandioses trouvaient leur formule dans cette imposante assemblée que nous sommes tenté de baptiser, d'après le grand poète Béranger, la sainte alliance des sociétés de la paix universelle.

« Palmerston l'a dit: « L'homme est un animal qui se bat; » le Congrès international nous a donné une bonne nouvelle, c'est que l'homme est un animal qui bientôt ne se battra plus. Que de visées philosophiques, que d'érudition étincelante, quel déploiement de science historique et métaphisique! L'exposé persuasif des systèmes d'économie politique des Cobden, des Michel Chevalier, des Passy, a mis en lumière les intérêts pratiques des peuples, arrivant ainsi au résultat infaillible du programme de la paix. Des mots charmants et profonds, tout à la fois, sont venus tour à tour éblouir les assistants, les toucher, ébranler même les plus récalcitrants d'entre eux au sein de cet aréopage de la paix universelle ».

Tiré du "Courrier de Versailles et de Seine et Oise".

17 juillet 1881.

Dimanche, 10 juillet a eu lieu la distribution des récompenses aux lauréats de la société nationale d'encouragement au bien présidée par Monsieur Rameau, ancien maire et député de Versailles. Dans son allocution, le président a insisté sur la nécessité de seconder les efforts de ceux qui recherchent des candidats méritants, pour proclamer leurs noms et leur donner des médailles. M. le D.r Remilly président d'honneur de la société des sauveteurs, a parlé de l'utilité de la lecture, du soin qu'il faut apporter dans le choix des livres et du danger des mauvaises lectures. Puis M. Honoré Arnoux secrétaire général de l'association, vivement

acclamé a pris la parole pour résumer les précieux conseils que depuis vingt ans il propage avec une ardeur toute juvénile, malgré ses cheveux blancs et qui en font le génie du bien, le véritable *apôtre* de la charité.

Après la distribution des insignes aux lauréats, un concert organisé par des artistes de Paris a terminé cette solennité.

Extrait du procès-verbal de la séance publique tenue à Versailles le 10 Juillet 1881 par la société nationale d'encouragement au bien, sous le patronage de la société des sauveteurs de Seine et Oise.

Un diplôme d'honneur avec insigne de la société, a été remis par le comité de Seine et Oise à Mlle la Comtesse Valentine de Sellon pour les services qu'elle n'a cessé de rendre depuis plusieurs années à la cause des intérêts populaires et de l'humanité.

Appartenant à une famille des plus considérables de la Suisse, Mlle de Sellon par ses idées généreuses, ses éloquentes publications, fait partie de la glorieuse phalange des réformateurs pacifiques, amis du progrès et de l'union des peuples. Elle a révelé les tendances de son cœur et de son esprit dans un livre de gracieuse philosophie intitulé: *Feuilles éparses*, couronné par l'Académie française. Elle est connue dans le monde littéraire par son ardente et incessante polémique contre la peine de mort. En cela, elle a continué la lutte entreprise, non sans éclat, par son père ; et si elle ne par-

vient pas toujours à convertir à son opinion ceux auxquels elle s'adresse, on n'en admire pas moins son courage persévérant, la grandeur de ses vues et les qualités de sa belle âme.

Tiré de la “ Revue de la Poésie „ d'octobre, 1881, Paris.

On annonce l'apparition d'une édition nouvelle de *Feuilles éparses*, dont l'auteur est la Comtesse Valentine de Sellon, membre de notre Académie. Nous avons lu autrefois cet ouvrage qui nous a frappé par la générosité des sentiments exprimés en un style chaud et coloré. Il y a dans ce livre de fort belles pages où la prose se mèle quelquefois à des vers d'une bonne allure. Mademoiselle de Sellon continue, avec un zèle des plus louables, l'œuvre de son père, qui, comme philanthrope et homme de bien, a laissé une mémoire si vénérée. Le livre dont nous parlons est écrit contre la peine de mort que toutes les nobles âmes répudient, et qui, comme l'a fort bien dit l'éminent philosophe M. A. Franck, est un reste de l'ancienne barbarie. Mlle de Sellon plaide pour une grande cause qui, du reste, a en tête de ses défenseurs notre illustre poéte national Victor Hugo. Nous applaudissons donc de toutes nos forces aux vaillants efforts de l'auteur de *Feuilles éparses*.

L'Académie *della Giovane Italia* de Naples qui a déjà reçu parmi ses membres Madame Edouard Lenoir, de notre Académie, vient de nommer dame patronesse

Mlle Valentine de Sellon qui fait également partie de notre Académie, en lui décernant la médaille d'honneur de première classe.

CASIMIR PERTUS
Président de l'Académie des Poètes de France.

Tiré du “ High-Life ”.

Paris, 8 janvier 1882.

La comtesse Valentine de Sellon.

Fille du comte de Sellon, fondateur à Genève de la première Société de la Paix, et proche parente du comte de Cavour, Mademoiselle Valentine de Sellon porte dignement le nom illustre que lui ont légué ses aïeux. Elle poursuit avec dévouement aujourd'hui la mission progressive et charitable de son vénérable père. Écrivain distingué, poète original, philosophe sérieux, Mademoiselle Valentine de Sellon a déjà vu ses travaux récompensés à Paris où la Société d'encouragement au bien lui accordait dernièrement une médaille d'honneur; plusieurs capitales l'ont également acclamée, et, en ce moment même, Rome la reçoit membre de l'une de ses plus anciennes et plus renommées Académies. Le *High-Life* aura souvent à parler d'elle, soit à propos de ses ouvrages, soit à propos des œuvres de charité et de dévouement qu'elle accomplit un peu partout. Mademoiselle Valentine de Sellon reviendra bientôt à Paris, où l'attendent d'illustres amitiés et de nombreuses sympathies, sans parler de

celle de Victor Hugo. Notre grand poète national a, en effet, tenu à la féliciter lui-même pour le bien qu'elle a accompli déjà, et pour la façon large et généreuse dont elle a su accepter et remplir l'héritage paternel!

Tiré du " Moniteur du Puy-de-Dome „.

23 juillet 1879.

Ce n'est ni d'un homme politique, ni d'un gros financier, ni d'un grand-vizir en rupture des grâces de son maître que je viens vous parler, mais d'une noble femme, d'esprit et de cœur, illustrée d'un beau nom plus illustre encore par le but qu'elle a donné à son existence, par l'œuvre de haute philanthropie qu'elle poursuit sans relâche et sans trêve.

En la voyant, le vers de Virgile m'est revenu en mémoire:

Incessu patuit dea.

Cette noble femme, de grande distinction, est la Comtesse Valentine de Sellon. La connaît-on bien en France? Quelques uns sans doute, les délicats de l'art, et tous les philanthropes qui plaident l'abolition de la peine de mort et la suppression de la guerre savent son nom et connaissent ses œuvres; mais c'est trop peu; et vous me permettrez d'en faire l'éloge dans votre estimable journal. Fille du comte de Sellon, le grand philosophe genevois qui fonda la ligue pour la paix universelle, Valentine de Sellon, suivant l'exemple de

son père, a consacré toute sa vie et ses grandes facultés à cette œuvre humanitaire. L'éducation de sa jeunesse fut forte et virile, et ses études dirigées de façon à poursuivre avec éclat et succès la grande idée dont son pére avait été l'initiateur. Des deux sœurs du comte de Sellon, l'une devint marquise Benso di Cavour, l'autre duchesse de Clermont-Tonnerre. Vous ne serez pas étonné si la comtesse Valentine a tant aimé l'Italie et la France, ces deux nations sœurs que rien ne devrait jamais séparer.

Tous les écrits de la Comtesse ne tendent qu'à un but, la réalisation de la grande idée de son père ; et, nouvel apôtre, elle va, elle femme, étudier le droit pénal et les constitutions civiles et sociales des peuples.

De ces fortes études sortirent les *Feuilles éparses*, *Le condamné à vie* et *La peine de mort au XXme siècle*. Lisez ces pages, vous serez émus d'abord, convaincus ensuite. Cette femme qui a étudié, qui sait, qui a autant de raison que de sentiment, a poursuivi très-loin l'examen de ces questions terribles. Pourquoi n'accepterions nous pas la conclusion qu'elle donne et à laquelle elle est arrivée plus par raisonnement que par sensibilité? Tous le journaux vous ont appris les paroles émues qu'elle fit entendre au congrès de la Paix, qui se tint à Paris en septembre 1878. Sa grande érudition, son éloquence entraînante dans sa simplicité, enlevèrent tous les suffrages. Dans son ouvrage sur l'abolition de la peine de mort, la question est étudiée, développée avec une science si profonde, qu'on pourrait croire l'œuvre signée de nos plus forts jurisconsultes.

Elle sait aussi se servir du langage des dieux. C'est en vers qu'elle a écrit l'hymne à l'Italie libre.

Tiré du " Phare du Littoral ".

Nice, 13 avril 1880.

Distinction honorifique. M[lle] Valentine de Sellon, déjà membre de l'Académie des poètes de France, vient d'être nommée dame protectrice de la société des gens de sciences, de lettres et arts de Palerme, placée sous la protection du roi, et membre de l'Académie de l'Arcadie de Rome.

Ces marques de distinction sont dues aux travaux littéraires de M[lle] de Sellon, en faveur de l'abolition de la peine de mort et de la guerre, et aussi à ses poésies très-remarquées.

Tiré du " Monde Elégant ".

Nice, 14 avril 1880.

Nous lisons dans le *Moniteur de Genève* que la société des gens de sciences et de lettres de Palerme - *dei Benemeriti Italiani* - placée sous le haut patronnage de S. M. le Roi d'Italie, vient de nommer dame protectrice notre compatriote, M[lle] Valentine de Sellon et lui a décerné la médaille d'or, réservée au mérite littéraire et philanthropique.

M[lle] Valentine de Sellon, vient d'être également nommée membre de l'Académie de l'Arcadie de Rome dont S. S. le Pape Léon XIII fut longtemps le président et en est resté le chef.

Ces marques de distinction sont dues aux travaux de Mlle Valentine de Sellon en faveur de l'abolition de la peine de mort et de la guerre, ainsi qu'à ses poésies dont elle a eu l'honneur de lire quelques fragments à Sa Majesté la Reine Marguerite.

Tiré du " Courrier du soir ".

Paris, 16 et 17 août 1880.

Au moment même, où nous mettions ici en lumière, il y a quelques jours, les noms des femmes les plus marquantes qui prennant part au mouvement général, prônent, chacune à leur point de vue, une réforme salutaire, Mlle Valentine de Sellon, était par l'organe de M. Camille Doucet acclamée à l'Académie française, pour ses belles poésies, les *Feuilles éparses :* voici en quels termes l'orateur formule cette mention honorable:

« Les plus nobles sentiments y abondent, et il porte pour signature un nom illustre, celui dont l'honneur est héréditaire ».

Cet ouvrage était, je crois, parmi ceux présentés cette année au concours Montyon.

Le journal *Le Télégraphe* du 7 août 1880 se plaint que l'orateur académique ait glissé un peu légèrement sur les mérites littéraires et humanitaires de Mlle de Sellon.

Née dans la patrie des Necker, des de Staël, des Saussure, de Mme de Gasparin et de tant d'autres femmes illustres, elle marche à pas égal avec ses dé-

vancières; seulement sa mission est bien plus haute encore, ne se bornant pas à embellir la vie de fleurs académiques et littéraires, mais voulant que l'humanité puisse jouir jusqu'à sa dernière limite, du « don de vie », qu'il n'est pas donné aux humains de trancher, pas même pour le plus grand des criminels. De toutes les femmes que nous avons citées naguère, celle qui accomplit cette mission héréditaire est certes bien supérieure à toute autre et mérite mieux de la patrie et de l'humanité.

Mlle de Sellon, dont le cœur et l'esprit si élevé balancent entre deux patries, a publié en italien et en français ses hautes et philosophiques conceptions. Membre de plusieurs académies, outre l'honneur de la mention honorable de l'Académie française, Mlle de Sellon obtint aux grandes assises de Palerme aussi la médaille d'or d'honneur de première classe attribuée au mérite littéraire et humanitaire de la société de lettres, sciences et arts de Palerme; membre du Congrès de la Paix, elle prononça un beau discours lors de ses séances.

N. Olivetti.

Tiré de " l'Echo du Mont Dore ".

6 juillet 1879.

Au nombre des étrangers de distinction que nous avons l'honneur de posséder, se trouve Mlle Valentine de Sellon, qui vient d'obtenir le diplôme de membre de l'Académie des poètes de France, dont M. Legouvé est

le président honoraire. M[lle] de Sellon appartient à la Suisse française; son dernier volume: *Feuilles éparses* est dans nos mains; nous reviendrons sur le mérite de cet ouvrage dans notre prochain numéro.

Tiré de " La Rivista penale ".

Aprile 1878.

Poichè la gentile autrice ce ne volle cortesemente comunicare le prove di stampa, noi non vogliamo indugiare a dare un cenno di questo opuscolo, che deve certo produrre una viva impressione dovunque si agita la grande questione della pena di morte.

E innanzi tutto non crediamo poter far di meglio, che trascrivere le belle e modeste parole di prefazione dell'autrice:

« J'ai puisé dans les traditions de ma famille - così essa si esprime - comme fille du comte de Sellon, oncle de l'illustre comte de Cavour, le dévouement à la cause de l'abolition de la peine de mort, et, sans nuire à mon patriotisme, l'amour de l'Italie uni à celui de la France; car ce sont pour moi les deux sœurs si aimées de la civilisation latine et de la civilisation chrétienne.

« Voilà ce qui m'a inspiré ce que dans cet écrit, j'ai dit de la peine de mort et de l'Italie qui va l'abolir.

« Ce n'est pas assurément la confiance dans mes forces qui m'a enhardie à rédiger et publier cet écrit. J'ai longtemps hésité devant le sentiment de mon insuffisance, et je n'ai cédé qu'à l'empire d'une conviction héréditaire, à laquelle je ne pouvais imposer silence.

« Je ne saurais avoir la prétention d'apporter dans cet écrit quelques nouvelles lumières sur l'examen de la légitimité et de l'efficacité de la peine de mort. Je ne m'occupe que du mouvement abolitionniste, de ce qu'il a été dans l'ordre des idées et des faits, d'en marquer le point de départ et d'en indiquer les résultats dans les notes historiques que j'ai consacrées à leur constatation.

« Mon but unique à ces divers points de vue, a été de faire de la propagande dans l'intérêt de la sainte cause de l'abolition de la peine de mort.

« Le plus utile à cet égard m'a paru être de citer, dans l'ordre des idées, les opinions les plus autorisées, et dans celui des faits, les résultats les plus importants.

« Le dernier et le plus éclatant est la proposition de généraliser l'abolition de la peine de mort dans tout le royaume, que le ministre de la Justice, l'illustre Mancini, au nom de son souverain puissant et éclairé, vient de faire à la Chambre des députés, comme étant ce que conseillaient à la fois à l'Italie le besoin de son unification pénale et sa glorieuse tradition historique.

« Je voudrais assurément que l'abolition de la peine de mort pût être, dans ce siècle même, un fait accompli; mais j'ai foi au moins qu'au siècle prochain elle s'accomplira dans le monde civilisé. Il faut donc travailler à seconder les progrès du présent et à réaliser l'espérance de l'avenir. C'est la pensée qui a inspiré un si petit écrit sur une si grande question ».

S'ingannerebbe a partito chi credesse di lieve entità, perchè dettato di donna, questo lavoro sul gra-

vissimo tema. Noi invero fummo sorpresi che le tradizioni paterne, le simpatie nazionali e gli umani sensi potessero indurre sì vasta dottrina ed una dialettica così stringente, entrambe illustrate dal frutto di accurate ed estese indagini statistiche e giuridiche.

Saranno forse sospette le nostre parole di propositi cavallereschi e di grato ricambio di simpatie nazionali; e siamo dolenti di non potercene scolpare, riproducendo nel giornale, che ben ne sarebbe onorato, le belle pagine di Mlle de Sellon.

Le leggano, le studino i tardi nepoti di Beccaria, gl'impenitenti difensori del patibolo, ve li invitiamo colla sicurezza di convertirne molti alla causa dell'abolizione, vuoi sotto il punto di vista dello spirito cristiano ed evangelico, vuoi sotto quello degl'interessi civili e sociali e degli umani sentimenti, vuoi infine per l'imponente suffragio degli uomini di scienza e dei legislatori e per la ognora crescente esperienza delle Nazioni civili e l'onda invadente della pubblica opinione. Poichè ebbe a dire profeticamente il conte de Sellon: « Mes idées commenceront par circuler en omnibus, elles finiront par monter dans les carrosses des rois ».

Traduction de " La Rivista penale ".

Puisque le charmant auteur qui nous occupe a bien voulu nous communiquer les épreuves de son ouvrage, nous ne saurions tarder de signaler au public cet opuscule éminent, appelé à produire une vive sensation partout où se traite cette grande question de la peine de mort.

Et avant tout nous ne saurions mieux fair pour en donner

une idée, que de transcrire ici les belles et modestes paroles de la préface de l'auteur.

(Suivent les citations).

Il se tromperait absolument celui qui, voyant cette œuvre signée d'un nom de femme, s'imaginerait pour cela qu'elle soit de moins de valeur.

Nous avons été véritablement surpris que de traditions paternelles, de sympathies nationales et de sentiments humanitaires aient pû conduire à une doctrine si vaste et à une dialectique si serrée, l'une et l'autre richement illustrées du produit d'études sérieuses et de recherches juridiques et statistiques aussi étendues.

Nos éloges paraîtront peut-être suspects comme venant d'un parti pris chevaleresque et d'un échange reconnaissant de sympathies nationales. Nous n'avons qu'un regret; c'est de ne pouvoir les justifier en reproduisant dans notre journal, qui s'en trouverait certes fort honoré, les belles pages de Mlle de Sellon.

Qu'ils les lisent, qu'ils les étudient ces neveux attardés de Beccaria, ces défenseurs impénitents de l'échafaud. Nous les y invitons avec la certitude d'en voir beaucoup se convertir à la cause de l'abolition de la peine de mort. Ils devront s'y rallier soit au point de vue chrétien et évangélique, soit à celui des intérêts civils et sociaux et des sentiments humains, soit enfin à cause de l'imposant suffrage des hommes de science, des législateurs et de l'expérience toujours croissante des nations civilisées et du flot envahisseur de l'opinion publique.

Le comte de Sellon a prononcé une parole prophétique lorsqu'il a dit: « Mes idées commenceront par circuler en omnibus, elles finiront par monter dans les carrosses des rois ».

Tiré de "L'Italie".

Rome, 10 février 1879.

Feuilles éparses, par V. DE SELLON. *Paris*, Dentu, *1878.*

Digne fille du comte de Sellon, le philanthrope genevois qui consacra sa vie à deux nobles et grandes causes - la paix universelle et la démolition de l'échafaud - Mlle Valentine de Sellon, que sa beauté a fait rechercher par les plus brillants partis, a conservé son indépendance pour continuer l'œuvre de son père par la plume et la parole.

Dans le Congrès de la société des amis de la paix de Paris, une jeune femme à la physionomie expressive attira l'attention générale: c'était Mlle de Sellon. Elle prononça un discours très-remarqué, dans lequel elle démontra que la fraternité universelle tend à se substituer à l'antagonisme. C'est le grand principe de l'union de toutes les nationalités par la paix que Mlle de Sellon a cherché à faire prévaloir dans ses déclarations au Congrès de Paris.

Le volume qu'elle vient de faire paraître contient un éloquent plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort. Mlle de Sellon a su trouver dans son cœur et dans son esprit des arguments nouveaux en faveur de sa thèse. Aux délicatesses du sentiment, elle unit la mâle vigueur de la raison et sa voix prend parfois l'accent chaleureux, pénétrant de l'apôtre.

Mlle de Sellon est aussi poète. Le recueil dont nous

parlons contient diverses pièces de poésies empreintes du patriotisme le plus noble, le plus élevé.

Le comte de Sellon, père de la Comtesse Valentine de Sellon, était frère de la marquise Benso de Cavour mère du grand ministre. La Comtesse Valentine est donc cousine germaine du comte de Cavour. Italienne par sa parenté avec la famille Cavour, Mlle de Sellon l'est aussi par le cœur, par le sentiment. Aussi une de ses plus belles pièces de vers est consacrée à l'Italie.

Mentionnons encore: Un éloge de Mme de Gasparin; *Une notice sur le comte de Sellon* et une nouvelle intitulée: *Un condamné à vie,* nouvelle qui est encore un plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine capitale, sous la forme attrayante du roman.

Tiré de " L' Opinione ".

Roma, 17 marzo 1879.

S. M. la Regina si compiacque ricevere in particolare udienza la Contessa Valentina di Sellon, di Ginevra, conosciuta assai per le sue opere filantropiche e pei suoi pregevoli lavori poetici. S. M. ricordò alla Contessa le opere umanitarie del di lei padre, il conte di Sellon, e ricordò pure i vincoli di parentela della Contessa Sellon col conte Camillo Cavour.

La signora Contessa presentò a S. M. dei versi sul risorgimento dell'Italia, e la Regina si compiacque lodarli.

Traduction de " l'Opinione " de Rome.

S. M. la Reine a bien voulu recevoir en audience particulière la Comtesse Valentine de Sellon de Genève, si connue par ses œuvres philanthropiques ainsi que pour ses travaux littéraires si appréciés.

S. M. a rappelé à la Comtesse les œuvres humanitaires de son père, le comte de Sellon, ainsi que les liens de parenté qui l'unissaient au comte Camille de Cavour.

Mlle de Sellon présenté a S. M. des vers sur la résurrection de l'Italie, et la Reine s'est plue à l'en féliciter vivement.

Tiré de " La Gazzetta d'Italia ".

Firenze, 7 luglio 1879.

Figlia del conte di Sellon, del grande filosofo e filantropo ginevrino che fondò la lega per la pace universale e istituì il primo premio alla migliore opera sull'abolizione della pena di morte, premio conferito allora (1831) al signòr Lucas, Valentina di Sellon, seguendo l'esempio del padre, dedicò l'intera e operosa sua vita e l'ingegno singolare alla causa dell'umanità. Era questa in lei una missione conforme alle tradizioni di famiglia, e inspirata da un animo temprato alle più nobili e alte aspirazioni. E a quello scopo tutta conformò l'educazione vasta e profonda, che seppe procacciare a sè stessa per meglio dare effetto alle idee, di cui si era fatto iniziatore suo padre e a cui consacrava tutta sè stessa.

La famiglia di lei discende da Guglielmo Budée, soprannominato *Miraculum Orbis,* fondatore del Col-

legio di Francia e ambasciatore in Roma sotto Francesco I. Fra i suoi antenati vanta altresì Francesco Burlamacchi, il martire della libertà, al quale l'Italia redenta erigeva un pubblico monumento in Lucca, sua patria. La marchesa Benso di Cavour, madre di Camillo di Cavour, era sorella del conte di Sellon e della duchessa di Clermont Tonnerre. Dal lato della madre è a notarsi un'antica parentela di sua famiglia con la famiglia Pellizzari di Toscana.

In tutti i suoi scritti, coerente ai suoi principî e al suo volontario apostolato, Valentina di Sellon si propose lo scopo precipuo di propugnare l'opera generosa già iniziata dal padre.

E per meglio riuscire in questo suo divisamento, intraprese e compì con la più grande perseveranza profondi studi sul diritto penale e sull'ordinamento civile e sociale dei popoli. Di che sono una splendida testimonianza le sue opere maggiori, che portano il titolo di *Feuilles éparses, Le condamné à vie* e *La peine de mort au XXme siècle*.

In esse si rivela la sincera ispirazione di un'anima schietta, una fede altrettanto ingenua quanto profondamente sentita e incrollabile, e un ingegno erudito e di propositi virili. In una parola vi si dànno la mano il sentimento e la ragione, per guisa che mentre la convinzione e il trasporto spontaneo e verace del primo vi affascinano e vi commuovono, la forza di argomentare e la lunga e meditata riflessione della seconda, vi persuadono in modo irresistibile. Infatti in quelle opere non è solo la rivelazione di un'anima generosa e de-

vota al bene dell'umanità, ma è la scienza di una mente altamente educata e riflessiva, che non si limita a un esame superficiale e a nozioni generali e comuni, ma spazia in vaste e talora profonde indagini e considerazioni sui più alti problemi umanitari.

Non è agevole, e lungo sarebbe il voler dare anche in compendio un'idea della carriera letteraria e filantropica di Valentina di Sellon, tanta si fu ed è tuttavia l'attività di lei, non che la moltiplicità e la varietà delle opere, tutte ispirate dalla missione che si è assunta di benefattrice dell'umanità. Andremo perciò spigolando ne' suoi scritti, e raccogliendo dagli atti più singolari della vita di lei i concetti e i propositi che meglio valgano a caratterizzare l'indole dell'ingegno e l'altezza delle aspirazioni della nobil donna.

Nell'introduzione del libro: *Feuilles éparses*, così ella compendia gl'intendimenti avuti nel comporlo. « Le bien social, le bien moral, le bien de tous dans ses aspirations et applications les plus variées, voilà la vraie unité de ce petit recueil, le nœud pacifique qui en relie les feuillets détachés ».

E non solo cogli scritti, ma volle altresì cogli atti cooperare al compimento dei voti dell'illustre suo genitore: e perciò non mancò mai d'intervenire ai Congressi per la pace, e più specialmente poi prese parte a quello tenutosi a Parigi nel settembre del 1878 in favore dell'arbitrato sostituito alla guerra.

In quest'ultimo Congresso pronunziò un eloquente discorso, inteso al trionfo delle idee, cui ella ha consacrato la propria vita, facendo ogni suo potere per

dimostrare che la fratellanza universale tende a sostituire l'antagonismo.

« Come figlia dell'antica Elvezia, disse ella fra le altre cose, io sono per diritto di nascita non meno che per le mie tradizioni, la nemica di ogni sorta di oppressione e principalmente della guerra, che tutte in sè le contiene ».

Queste eloquenti parole rilevano stupendamente l'indole dell'ingegno dell'eroina della pace e l'attaccamento fedele e tenace alle tradizioni di famiglia di questa amica della nostra Italia, di cui ella cantava con versi pieni di entusiasmo, il risorgimento nazionale.

La parola facile, la vasta erudizione, esposta con semplicità senza orpello, e i profondi studî intorno ai più gravi problemi sociali dei tempi nostri, valsero a cattivarle l'ammirazione del Congresso di cui a ragione venne qualificata come il più attivo, il più caro, il più utile fra quanti personaggi ne facevano parte.

Nella sua opera: *La peine de mort au XXme siècle,* così pure si esprime sulla cagione e sullo scopo di questo suo lavoro: « Je voudrais assurément que l'abolition de la peine de mort pût être dans ce siècle même un fait accompli, mais j'ai foi du moins qu'au siècle prochain elle s'accomplira dans le monde civilisé. Il faut donc travailler à seconder les progrès du présent et à réaliser l'espérance de l'avenir. C'est la pensée qui a inspiré un si petit écrit sur une si grande question ».

E per tal guisa velava con un sentimento di modestia il proprio ardimento nel trattare una tesi, che i nostri più eruditi e valenti giureconsulti potrebbero invidiarle.

Cugina del conte di Cavour, come il grande Ministro, Valentina di Sellon ama e ammira l'Italia. I nostri avvenimenti contemporanei le hanno ispirato versi sublimi, nel *Chant national italien*, dal quale ci piace riportare il seguente ritratto che la ispirāta poetessa fa del Re Galantuomo:

Ce héros plein de foi bravant la tyrannie,
Du pays confiant libérateur armé,
Que le ciel suscita pour venger l'Italie,
C'est notre défenseur, Victor le bien-aimé.

. . . .

Ah! nous sommes sauvés, nous marchons à la gloire,
Nos lauriers vont fleurir, car le Roi nous conduit.

. . . .

Salut, Reine des mers! des vagues mugissantes
Se brisent à tes pieds, grondant de toutes parts;
Dans ce bagne doré, peuplé d'ombres errantes,
L'esclavage et la mort règnent sur tes remparts.

. . . .

Ah! frères, espérez: plus de fers, plus de larmes:
Le passé, croyez-moi, fait place à l'avenir.

. . . .

Elle est à nous notre chère Italie!
L'enchanteresse a retrouvé sa voix.
De ses héros célébrons les exploits;
Tous, à genoux, saluons la Patrie!

E dopo Vittorio Emanuele, la poetessa canta dei grandi uomini e dei principali eroi del nostro risorgimento nazionale, Cavour, Manin, Garibaldi.

Les mânes de Cavour, ont déjà tressailli.
Aux longs rêves perdus, le fort aussi se brise.
Mais d'un regard mourant, ils ont déjà pû voir

Briller à l'horizon cette terre promise
Que leurs vœux poursuivaient d'un héroïque espoir.
Que toujours une note aille plaintive et sombre
Dire aux frères absents l'écho de nos regrets,
Accompagner vos chants en invoquant leur ombre
Et que la voix du peuple exalte leurs bienfaits!

Queste poche citazioni bastino a mostrare le sublimi aspirazioni, ond'è animata la nostra poetessa. Il movimento lirico de' suoi canti all'Italia li colloca ben alto sul Parnaso fra le composizioni di questo genere.

Nel suo ultimo viaggio in Italia, Valentina di Sellon presentò le sue poesie a S. M. la Regina Margherita, che le accolse con sommo gradimento e se ne congratulò con l'autrice. Con la grazia sovrana che tanto la distingue, S. M. si compiacque interrogarla sui suoi studi prediletti e sui problemi sociali, cui ella si è dedicata; e per meglio significarle l'alta sua stima, desiderò che la illustre poetessa le recitasse per intero il carme intitolato all'Italia.

Altri sovrani, fra i quali l'Imperatrice di Germania, hanno reso omaggio all'opera generosa del conte di Sellon e sono stati larghi di encomio e d'incoraggiamento a colei che ne continua la sublime missione.

In Francia, la nobile scrittrice ha raccolto pure dalla Stampa e dalle Accademie larga messe di lodi, tanto per le aspirazioni filantropiche, quanto per il merito intrinseco letterario e poetico delle sue opere. In questi ultimi giorni, essa venne insignita del diploma di membro dell'Accademia dei poeti di Francia, di cui è Presidente onorario il Legouvé e presidente effettivo il

Pertus; ed è stata altresì invitata a concorrere per un seggio all'Accademia francese.

Anche in Italia i principali Istituti scientifici, le Accademie e le Università hanno fatto a gara nel prodigare all'illustre donna le loro più alte lodi. I suoi fini filantropici, i suoi scritti e l'entusiasmo con cui ha cantato l'Italia, non potevano non cattivarle l'incoraggiamento e l'applauso dei nostri più grandi pensatori.

Nella sua andata da Roma a Napoli, Valentina di Sellon vi fu fatta segno alle più vive dimostrazioni di stima e di affetto, da parte di tutte le persone più distinte per ingegno o per natali.

La marchesa Guglielmi la salutava al suo arrivo con un sonetto.

Traduction de la “ Gazzetta d'Italia „.

Fille du comte de Sellon, le grand philosophe et philanthrope genevois qui fonda la Ligue pour la Paix universelle et institua le premier prix en faveur du meilleur ouvrage sur l'abolition de la peine de mort (prix qui fut conféré à M. Lucas en 1831, Valentine de Sellon, suivant l'exemple de son père a consacré sa vie entière et laborieuse ainsi que sa remarquable intelligence à la cause de l'humanité. C'était pour elle une mission conforme à ses traditions de famille et que lui était indiquée par un esprit naturellement porté aux aspirations les plus hautes et les plus nobles.

Pour atteindre son but, elle dut acquérir une instruction vaste et profonde qui la mît à même de donner suite aux idées dont son père s'était fait l'initiateur et auxquelles sa consécration devait être assurée.

Dans tous ses écrits, fidèle à ses principes et à son apostolat volontaire, Valentine de Sellon se propose le but principal de gé-

néraliser l'œuvre entreprise par son noble père, et pour mieux réussir dans son projet, elle a commencé et mené à bonne fin avec la plus louable persévérance de profondes études sur le droit pénal et le gouvernement civil et social des peuples.

Ses œuvres principales *les Feuilles éparses*, *Le condamné à vie* et *La peine de mort au XXme siècle* en sont un témoignage lumineux.

Les inspirations sincères d'une âme droite, une foi innée autant que profondément enracinée et une intelligence développée et digne du but viril qu'elle se propose, voilà ce qui se dégage de ces pages. En un mot, le sentiment et la raison s'y donnent la main pendant que la conviction ardente, l'élan spontané et vrai du premier vous fascinent et vous émeuvent, la force d'argumentation et la logique longuement méditée de la seconde vous persuadent d'une manière irrésistible. Ce n'est pas seulement l'effort d'une âme généreuse et dévouée au bien de l'humanité qui se révèle dans cette œuvre mais c'est la science d'un esprit supérieurement attentif et développé qui ne se limite pas à un examen superficiel et à des notions générales, mais prend son plaisir dans les recherches les plus étendues, dans les considérations les plus vastes sur les problèmes humanitaires quelque hardis qu'ils soient.

Il serait difficile de donner dans un résumé succint une idée juste de la carrière littéraire et philanthropique de Valentine de Sellon tant a été grande et l'est encore l'activité de sa vie, la multiplicité et la variété de ses travaux tous inspirés par la mission qu'elle s'est assignée, de bienfaitrice de l'humanité.

Nous allons donc glaner dans ses écrits, notant les actes les plus remarquables de sa vie et les idées qui peuvent mieux caractériser la tendance élevée des aspirations de cette noble femme. Dans l'introduction des *Feuilles éparses* une généreuse pensée résume ses tendances... Elle ne se borne pas aux écrits, mais elle veut encore par ses actes participer à la réalisation des vœux de son illustre père et c'est pour cela qu'elle ne manque jamais d'intervenir aux Congrès de la Paix et qu'elle a pris une part toute spéciale à celui qui fut tenu à Paris en septembre 1878 en faveur

de l'arbitrage substitué à la guerre. Elle y prononça un éloquent discours, consacré au triomphe des idées auxquelles son génie est voué, s'appliquant à démontrer que la fraternité tend à remplacer l'antagonisme...

Ces chaleureuses paroles témoignent d'une façon éclatante du génie de l'héroïne de la Paix, de la fidélité aux traditions de famille de cette amie de notre belle patrie italienne, dont elle vient de célébrer la renaissance dans ses vers.

Sa parole facile, son érudition profonde, exposée simplement et sans fard, ses études sur les problèmes sociaux les plus graves de l'époque actuelle, devaient la signaler au Congrès comme l'un de ses membres les plus actifs, les plus aimables et les plus utiles.

Dans son ouvrage sur la peine de mort au vingtieme siècle, elle s'exprime ainsi: (*Suivent les citations*).

Elle s'exprime ainsi voilant de modestie une thèse que nos érudits et nos plus savants jurisconsultes pourraient lui envier.

Cousine du comte de Cavour, comme le grand ministre, Valentine de Sellon aime et admire l'Italie. Les événements contemporains lui ont inspiré sur ce beau pays des vers sublimes. Citons quelques fragments de son chant national italien oû le poète inspiré nous retrace les traits du glorieux chef de la nation.... (*Suivent les citations*).

Après Victor Emmanuel le poète se fait le chantre des grands hommes et des principaux héros de notre résurrection nationale Cavour, Manin, Garibaldi... (*Suivent les citations*).

Ces quelques citations nous montrent les aspirations sublimes qui percent dans ces tableaux dont les mouvements lyriques élèvent ce chant aux sommets les plus grandioses du Parnasse. Dans son dernier voyage en Italie notre auteur a présenté ses poésies à S. M. la Reine Marguerite qui l'en a félicitée et l'a reçue avec une faveur signalée. Avec cette grâce particulière dont elle a le secret, Sa Majesté a interrogé Valentine de Sellon sur ses études et les questions d'intérêt social qu'elle poursuit, et pour mieux lui témoigner en quelle haute estime elle la tient, elle a désiré entendre de sa bouche même le chant dédié à l'Italie.

D'autres souverains, entre autres l'Impératrice d'Allemagne, ont rendu hommage aux nobles efforts du comte de Sellon et prodigué de précieux encouragements à celle qui continue sa mission. En France l'auteur a reçu de la presse et des Académies de nombreux suffrages, tant pour ses tendances philanthropiques que pour le mérite intrinsèque de son talent littéraire et poétique. Ces jours derniers, elle vient encore de recevoir le diplôme de l'Académie des poètes de France dont Legouvé est le président honoraire et Pertus le président effectif, et elle a même été admise au privilège de prendre part au concours de l'Académie française.

En Italie également, les principaux instituts scientifiques, les académies, les universités ont prodigué leurs suffrages à l'illustre écrivain, et ses vues philanthropiques aussi bien que ses écrits lui ont valu les encouragements des grands penseurs.

La Marquise Guglielmi Ronconi, poète distingué, l'a accueillie à Naples par un sonnet de bien venue.

Tiré de " La Riforma „.

Bollettino Bibliografico.

Roma, 12 febbraio 1879.

« Come figlia dell'antica Elvezia, io sono per diritto di nascita, del pari che per le mie tradizioni, la nemica di ogni oppressione, della guerra principalmente, che tutte le racchiude ».

Queste maschie parole pronunziava la signorina Valentina di Sellon, nel banchetto d'onore del Congresso internazionale della Pace in Parigi, offerto dal Comitato francese al Comitato straniero nel dì 4 ottobre 1878. Esse caratterizzano la filantropia, l'ingegno e le famigliari tradizioni dell'eroina della pace, dell'amica d'Italia, che il suo rinnovamento ha testè cantato in un poemetto.

Dare di lei e dell'opera sua brevi cenni è assai malagevole; cotanto fu ed è operosa la sua vita, molteplici e svariate le sue opere, e sparsa di fiori la via percorsa, che di tutti vorremmo d'un tratto gustare il profumo, nè di alcuno obliare la speciale fragranza.

Figlia del conte di Sellon che nel 1830 fondò in Ginevra la prima lega internazionale per la pace, sul cui modello furono le altre tutte di poi costituite, vide assisa alla sua culla la filantropia, cui, adulta consacrò la vita e la penna. Amò con Cavour, suo parente, l'Italia e le consacrò canti e di recente una bellissima ode sul suo rinnovamento.

Alla virile opera non consacrò già vaghe e facili aspirazioni, sì bene profondi studî di filosofia, di diritto penale e di sociale economia. I suoi scritti ce lo rivelano luminosamente, in ispecie il recente: *La peine de mort au XXme siècle.*

« Io vorrei che l'abolizione della pena di morte potesse essere in Europa, in questo stesso secolo, un fatto compiuto; ma ho fede almeno che nel prossimo secolo sarà compiuto nel mondo incivilito.

« È mestieri pertanto affaticarci a secondare i progressi del presente e ad attuare la speranza dell'avvenire. È il pensiero che ispirò un sì esiguo scritto sovra sì grande questione ».

Così ella scrive e vela di modestia uno scritto che le potrebbero invidiare valenti ed eruditi giureconsulti.

Dai fasti d'Italia ella è sollevata a voli sublimi:

Elle est à nous notre belle Italie!
La blanche esclave a vu briser ses fers,
Enfin soustraite aux tourments des enfers,
A l'étranger elle est enfin ravie.

Cosi esordisce il suo *Chant national italien*, e così dipinge il suo gran capitano:

Un prince généreux, loyal et magnanime
Nous a dit d'espérer; fier de sa mission
Il a brisé nos fers par un effort sublime,
Et d'un peuple asservi fait une nation.
Ce héros plein de foi bravant la tyrannie
Du pays réveillé libérateur armé,
Que le ciel suscita pour venger l'Italie,
C'est notre défenseur Victor le bien-aimé.

Nella seconda parte di questo canto passa in rassegna i principali eroi del rinnovamento italiano, Cavour, Garibaldi, Manin, con entusiasmo ne descrive le gesta, e così chiude il canto:

Elle est à nous notre belle Italie!
L'enchanteresse a retrouvé sa voix.
De ses héros célébrons les exploits;
Tous, à genoux, saluons la patrie.

E questi pochi versi ci additano quanto amore e quali sublimi aspirazioni traspaiano ad ogni tratto nelle poetiche sue tele, negli appassionati lirici moti, onde si solleva il canto alle più ardue vette del Parnaso.

Nel discorso pronunziato nel Congresso detto per la pace in Parigi, essa si applicò a dimostrare che la fraternità universale tende a sostituirsi all'antago-

nismo; riproduceva eloquentemente i pensieri paterni di colui che ridestò il gran pensiero di Enrico IV e dell'abate di St. Pierre, che da un secolo si lasciava nel sonno.

La sua facile parola, l'erudizione profonda e semplicemente esposta senza alcun apparato, gli assidui studî sui più gravi problemi sociali dell'epoca presente, la segnalarono al Congresso uno dei membri suoi più attivi, benemeriti e gentili.

Ed ora che Roma l'accoglie, e solo possiamo con brevissimo schizzo annunziare all'Italia le belle e sagge opere di un gentil cuore che palpita per essa al pari di un suo figlio, e ne celebra le glorie come un suo voto, ci è dolce specialmente additarla alle colte donne della penisola siccome loro diletta sorella. La Svizzera ci ha fatto dono di un gentile fiore che anche fra le aure balsamiche della bella Italia esalerà soave profumo.

I principali istituti scientifici ed accademie d'Italia felicitarono l'illustre scrittrice della sua filantropia, del suo ingegno, de' suoi scritti e del suo amore per l'Italia; a sì grave voce deve far eco il cuor di ogni buon italiano.

De Marchi.

Traduction de la “ Riforma „.

12 février 1879.

« Comme fille de l'antique Helvétie je suis par droit de naissance, autant que par mes traditions, l'ennemie de toute oppression et principalement de la guerre qui les contient toutes ».

Ces mâles paroles furent prononcées par Mlle Valentine de Sellon au banquet d'honneur du Congrès international de la Paix à Paris, offert par le Comité français au Comité étranger du 4 octobre 1878. Elles caractèrisent bien la philanthropie, et le génie de l'héroïne de la Paix, de cette amie de l'Italie à laquelle son relèvement a inspiré un si charmant poème.

Fille du comte de Sellon qui, en 1830 fonda à Genève la première ligue internationale de la paix, sur laquelle ont été calquées toutes les autres qu'on a constituées depuis lors, elle vit la philanthropie assise à son berceau et lui voua plus tard sa vie et sa plume.

Elle poursuivit son œuvre virile non pas avec de vagues et faciles aspirations, mais avec des études profondes de philosophie, de droit pénal et d'économie sociale. Ses écrits en sont un témoignage lumineux; notamment le plus récent d'entr'eux: *La peine de mort au XXme siècle. (Suivent les citations)*.

C'est ainsi qu'elle s'exprime, voilant de modestie un écrit que des juristes vaillants et érudits pourraient lui envier.

Elle s'est sentie plus inspirée que jamais par le spectacle de la résurrection d'Italie.

(*Suivent les citations:* « Elle est à nous notre belle Italie » etc.)

Ces quelques vers nous montrent quel amour et quelles aspirations sublimes percent dans ses travaux poétiques, dans les mouvements lyriques, passionnés par lesquels elle éleva son chant aux sommets les plus sublimes du Parnasse.

Dans le discours prononcé au Congrès de la Paix à Paris elle s'applique à démontrer que la fraternité universelle tend à se substituer à l'antagonisme reproduisant eloquemment les tendances de celui qui ressuscita la grande pensée de Henri IV et de l'abbé de St.-Pierre, qui avaient dormi un siècle.

Sa parole facile, son érudition profonde exposée simplement et sans fard, ses études incessantes pour les problèmes sociaux les plus graves de l'époque actuelle, l'ont signalée au Congrés comme un de ses membres les plus actifs, les plus aimables et les plus utiles.

Et maintenant que Rome lui donne son hospitalité et que seulement par une courte esquisse nous pouvons annoncer à l'Italie les œuvres belles et savantes d'un cœur bien fait, qui tressaille d'amour pour elle comme un de ses enfants et en chante les gloires, il nous est bien doux de pouvoir la signaler, d'une manière spéciale à l'élite des femmes de la Péninsule comme une sœur bien-aimée. La Suisse nous a fait cadeau d'une fleur charmante qui, même au milieu de l'air balsamique de la belle Italie répandra ses suaves parfums.

Les principaux instituts tiendront à honneur de féliciter l'illustre écrivain sur sa philanthropie, sur son génie, sur ses écrits et sur son amour pour l'Italie. A de voix si autorisées le cœur de tout patriote italien est tenu de faire écho.

La Riforma.

Roma, 10 agosto 1880.

La signorina Valentina di Sellon, che riunisce sulla sua testa la triplice corona del criminalista, del filantropo e del poeta, è la degna figlia dell'illustre conte di Sellon, che consacrò l'intera sua vita ad opere filantropiche ed umanitarie di ogni specie, ma particolarmente alla questione dell'abolizione della pena di morte e dell'abolizione della guerra. È a lui che spetta l'onore d'aver fondato la prima società internazionale della pace a Ginevra.

Con una energia ed una perseveranza ben rare nel suo sesso, Valentina di Sellon riunciando volontariamente a tutti i trionfi ed a tutte le dolcezze, che le sue brillanti qualità personali e la sua alta posizione di famiglia le presentavano, s'è allontanata da quel

cammino di fiori, per scegliere nella vita sentieri più aspri ma più gloriosi.

Nulla di più nobile e di più commovente di questa giovinetta che si fa vestale, si può quasi dire, per mantenere il fuoco sacro sulla tomba di suo padre, e continuare colla devozione figliale, col lavoro ed una instancabile attività, l'umanitaria opera paterna.

Il suo libro *La peine de mort au XXme siècle* per la saggezza delle idee, la forza delle argomentazioni, la copia dei documenti, è un'opera d'altissima portata, che farebbe onore a qualsiasi più dotto giureconsulto, è uno dei più completi ed eloquenti trattati su una questione che divide i migliori intelletti. Ma se divide le menti, unisce i cuori, e quali siano le divergenze d'opinioni che possano separare gli avversarii, l'iniziativa generosa degli abolizionisti non può ispirare per essi che simpatie sincere e profonde.

L'umanità, la religione, la patria, la carità sono le muse di Valentina di Sellon, la quale, autrice anche di un gentilissimo volume di versi dal titolo *Feuilles éparses,* dettava nella sua ultima poesia: *Où va son âme?* dedicata a Victor Hugo, queste quartine ispirate e commoventi:

O juges punissez le crime;
Laissez vivre le criminel,
N'en faites pas une victime
Jetée à l'abîme éternel.

Ah! savez vous quelle semence
Son jeune âge a mis en son sein
Sa faute est peut-être démence
Et la misère est l'assassin.

La loi nous dit: Rendez justice
En invoquant le droit nouveau.
Le progrès dit: plus de supplice
La charité: plus de bourreau.

La Contessa di Sellon è figlia d'una zia del conte di Cavour, ed è amantissima dell'Italia, cui consacrò un canto nazionale. Ecco dunque la precipua ragione per cui io ho creduto a proposito di ricordarla un'altra volta in questa occasione all'ammirazione del nostro paese.

Traduction de " la Réforme ".

11 août 1880.

M[lle] V. de Sellon qui réunit sur sa tête la triple couronne du criminaliste, du philanthrope et du poète est la digne fille de l'illustre comte de Sellon qui consacra sa vie entière à des œuvres philanthropiques et humanitaires de toute nature, mais particulièrement à la question de l'abolition de la peine de mort et à l'abolition de la guerre.

Avec une énergie et une persèverance bien rares dans son sexe V. de Sellon renonçant volontairement à tous les triomphes et à toutes les douceurs que ses brillantes qualités personnelles et sa haute position de famille lui assuraient, s'est éloignée de ce chemin de fleurs pour choisir dans la vie des sentiers plus âpres mais non moins glorieux.

Rien de plus noble et de plus émouvant que maintenir le feu sacré sur la tombe de son père et continuer avec un devouement filial, avec un travail et une infatigable activité, l'œuvre humanitaire de son père.

Son livre *La peine de mort au XX[me] siècle,* par la sagesse des idées, la force de l'argumentation, l'abondance des documents est une œuvre d'une très-haute portée. Il ferait honneur à n' importe

quel jurisconsulte, c'est un des plus complets et des plus éloquents de ceux qui traitent cette grande question qui divise les plus hautes intelligences. Mais si elle divise les intelligences, elle resserre les cœurs et quelles que soient les divergences d'opinion qui puissent séparer les adversaires, l'initiative généreuse des abolitionnistes ne peut inspirer pour eux qu'une sympathie profonde et sincère.

L'humanité, la religion, la patrie, la charité, sont les muses de V. de Sellon. Auteur d'un gentil volume de vers intitulé *Feuilles éparses* elle dictait dans sa dernière poésie: *Où va son âme*, dédiée à Victor Hugo, cette strophe inspirée et bien faite pour émouvoir....

(*Suit la citation:* « ô juges punissez le crime » etc.)

La Comtesse de Sellon est fille d'un oncle du comte de Cavour et aime filialement l'Italie à laquelle elle a consacré un *Chant national.*

Voilà donc la principale raison qui m'a fait trouver à propos de la rappeler une fois encore en cette occasion à l'admiration de notre pays.

Tiré du " Corriere del Mattino ".

Un'ospite illustre.

Napoli, 5 maggio 1879.

È in Napoli da qualche giorno la Contessa Valentina di Sellon, proveniente da Roma, dov'ella fu accolta dalla miglior società e da' principali uomini italiani come si conveniva al nome ch'ella porta, a' pregi che la distinguono. È figliuola del conte di Sellon, il gran filosofo e filantropo ginevrino, fondatore della Lega per la pace universale e fondatore del primo premio alla migliore opera sull'abolizione della pena di morte, pre-

mio allora (1831) guadagnato dal Lucas. La famiglia di Sellon discende dal celebre Budée, *miraculum orbis*, che fondò il Collegio di Francia, e fu ambasciadore di Francia a Roma sotto Francesco I. Le due sorelle del conte di Sellon andarono spose, l'una al Duca di Clermont Tonnerre, l'altra al Marchese Benso di Cavour. La Contessa Valentina di Sellon era dunque cugina germana al conte Camillo di Cavour.

Ella porta con onore un nome che ricorda tante grandezze. Si dedicò tutta all'opera benefattrice iniziata da suo padre, e vi seppe concorrere con gli studi, la perseveranza, l'energia di un uomo, con la delicatezza e con la soavità d'una donna. I suoi scritti: (*Feuilles éparses, La peine de mort au XXme siècle,* etc.) rivelano una ispirazione gentile, una fede ingenua, schietta, irresistibile, che vi prende dal lato del sentimento, mentre i migliori argomenti della scienza e della meditazione vi sono schierati, con mano forte e sicura, innanzi alla ragione.

Nel Congresso per la pace, tenuto ultimamente a Parigi, la Contessa di Sellon ebbe posto ed onori singolari. Vi pronunciò parole bellissime, propose che le donne partecipassero col loro nome, con la loro opera, alla filantropica associazione. La proposta fu votata e già in Francia è grande il numero di quelle donne che s'iscrivono in favore dell'inviolabilità della vita umana, inviolabilità che oggi salveremo dal carnefice, che domani salveremo dal cannone, se non sono le illusioni più dolci, le più sante speranze del nostro spirito, se non è una vana promessa dell'avvenire, un mendace

insegnamento della storia il progresso successivo della società.

A Roma, la Contessa di Sellon fu ricevuta particolarmente dalla Regina. La graziosa Sovrana volle che la Contessa ripetesse per intero un canto da lei indirizzato all'Italia. Le usò cortesie singolari, la felicitò per le doti del suo ingegno e del suo cuore, la rincorò nella sua propaganda utile all'umanità.

La Contessa di Sellon si tratterrà pochi giorni in Napoli. Il Mancini, il Pessina ed altri di cui questa parte meridionale d'Italia si onora, fanno conto grandissimo di questa gentile e forte donna, che combatte pel trionfo del bene fra gli uomini. Sia dunque benvenuta fra noi, in questa città dove non sarà mai perduto l'insegnamento d'una scienza elevata, l'esempio d'una virtù espansiva, l'apostolato d'una fede gentile, delicata, sincera.

Traduction du " Corriere del Mattino ".

Une Hôte illustre.

Naples.

La Comtesse Valentine de Sellon est à Naples depuis quelques jours; elle revient de Rome, où elle a été accueillie par l'élite de la société et les Italiens les plus illustres, d'une manière digne du nom qu'elle porte, des qualités qui la distinguent. Elle est fille du comte de Sellon, le grand philosophe et philanthrope genevois, fondateur de la Ligue pour la Paix universelle et du premier prix pour le meilleur ouvrage sur l'abolition de la peine de mort, prix qui fut alors (1831) remporté par Lucas. La famille de Sellon descend du célèbre Budée, *miraculum orbis,* qui fonda le Collège de France et fut ambassadeur à Rome sous François I. Les deux

sœurs du Comte de Sellon ont épousé, l'une le Duc de Clermont-Tonnerre, l'autre le Marquis de Cavour.

Elle porte avec honneur un nom qui rappelle tant de grandeurs. Elle s'est entièrement vouée à l'œuvre bienfaisante commencée par son père; elle s'y est préparée avec les études, la persévérance, l'énergie d'un homme, avec la délicatesse, la douceur d'une femme. Ses écrits *Feuilles éparses, La peine de mort au XXme siècle*, révèlent une inspiration aimable, une foi ingénue, claire, irrésistible, qui s'adresse au bon sens, tandis que les meilleurs arguments de la science et de la méditation y sont classés, par une main forte et sûre devant la raison. Au Congrès de la Paix tenu dernièrement à Paris, la Comtesse de Sellon obtint une place et des honneurs signalés. Elle y prononça de très-belles paroles; et proposa que les femmes participassent de nom et d'action à cette association philanthropique; la proposition fut votée et en France le nombre des femmes qui s'inscrivent en faveur de l'inviolabilité de la vie humaine est déjà grand. Cette inviolabilité nous la sauvegarderons aujourd'hui contre le bourreau, demain contre le canon, si les plus saintes espérances de notre esprit ne sont pas une douce illusion, si la promesse de l'avenir n'est pas vaine, si le progrès de la société n'est pas un enseignement trompeur de l'histoire. A Rome la Comtesse de Sellon fut reçue par la Reine avec une faveur toute particulière. La gracieuse Souveraine voulut que la Comtesse lui répétât en entier un chant qu'elle avait dédié aux gloires de l'Italie, avec une grande courtoisie elle la félicita des grâces de son génie et de son cœur, et l'encouragea dans sa propagande si utile au genre humain.

La Comtesse de Sellon s'arrêtera à Naples quelques jours. Les Mancini, les Pessina et autres, qui font honneur à cette partie méridionale de l'Italie font le plus grand cas de cette aimable et forte femme qui combat pour le triomphe du bien parmi les hommes. Qu'elle soit donc la bienvenue au milieu de nous, dans cette ville où l'enseignement d'une science élevée, l'exemple d'une vertu expansive, l'apostolat d'une foi aimable, délicate, sincère, ne se perdra jamais.

Estratto dal Dizionario Biografico degli scrittori contemporanei (ANGELO DE GUBERNATIS, Firenze 1880).

SELLON (contessa V. DI) scrittrice e filantropa svizzera, figlia dell'illustre conte di Sellon, morto nel 1839, che fin dal 1816 perorava contro la pena di morte e nel 1830 fondò a Ginevra la prima Società internazionale per la pace, sul modello della quale si fondarono poi tutte le altre congeneri. Essa continua dal 1860 in poi l'opera paterna predicando la fratellanza degli uomini, l'abolizione della pena di morte, l'amore, la pace universale. Nacque a Ginevra, di famiglia alleata con quella del celebre conte di Cavour, coi Gasparin e coi de La Rive, e che vanta fra i suoi ascendenti, per via di donne, dei Calandrini e dei Pellizzari, che entrarono nella famiglia dei Sellon, e il celebre Francesco Burlamacchi di Lucca.

Ebbe un'accurata educazione. Nel volume *Feuilles éparses* si rivelano le sue nobili e poetiche tendenze per effettuare il bene sociale col bene morale. Predicò l'arbitrato internazionale in Francia, in Germania, in Italia, e nei tre paesi ricevette le più onorevoli accoglienze. È assai notevole il suo studio intitolato: *La peine de mort au XXme siècle*. Fra gli scritti in prosa della Contessa di Sellon, ricordiamo gli schizzi intitolati: *La Suisse romande contemporaine* ove si rende omaggio specialmente alla Contessa Ag. di Gasparin, autrice del « *Vesper* » e del « *Tristesses humaines* » e una breve notizia sulla Contessa Verri Borromeo. Fra i

versi non possiamo dimenticare in Italia un *Chant national sur l'Italie* ch'ella recitò pure in Roma alla Regina Margherita. Si cita ancora tra le sue poesie una romanza intitolata: *La veuve du Bosphore.*

Traduction de l'article extrait du Dictionnaire Biographique des Auteurs Contemporains.

SELLON (comtesse V. DE). Auteur et philanthrope suisse, fille de l'illustre comte de Sellon mort en 1839, qui, depuis 1816, réclamait contre le peine de mort et en 1830 fonda à Genève la première Société Internationale pour la Paix, sur le modèle de laquelle se sont depuis fondées toutes les Sociétés de même nature qui lui ont dû naissance. Mlle de Sellon a repris en 1860 l'œuvre paternelle, prêchant la fraternité entre les peuples, l'abolition de la peine de mort, l'amour, la paix universelle. Elle naquit à Genève d'une famille alliée à celles du célèbre comte de Cavour, des de Gasparin et des De La Rive, et compte parmi ses ancêtres par les femmes, les Pellizzari ainsi que le fameux Francesco Burlamacchi de Lucques. Elle reçut une éducation distinguée.

Ses nobles et poétiques tendances pour arriver au bien social et au bien moral se révèlent dans son volume de: *Feuilles éparses.* Elle a été prêcher en France, en Allemagne et en Italie l'arbitrage international et dans chacun de ces trois pays elle a reçu l'accueil le plus honorable.

Son étude intitulée: *La peine de mort au XXme siècle* est des plus remarquable. Parmi les écrits en prose de la Comtesse de Sellon nous appelons l'attention sur l'esquisse intitulée « la Suisse Romande Contemporaine » où elle rend specialement hommage à la Comtesse Agénor de Gasparin l'auteur de *Vesper* et de *Tristesses humaines* et sur une courte notice consacrée à la Comtesse Verri Borromeo.

Parmi ses vers, nous Italiens, ne saurions oublier son *Chant*

national sur l'Italie que Sa Majesté la Reine Marguerite a désiré lui entendre réciter à elle même. On cite encore parmi ses poésies, une ballade intitulée: *La veuve du Bosphore.*

Tiré de “ La Sinistra ”.

Roma, 16 marzo 1879.

.... Molti altri ricevimenti ebbero luogo, molti altri omaggi vennero tributati da varie deputazioni alle LL. MM. Fra i ricevimenti menzionerò l'udienza accordata da S. M. la Regina alla Contessa di Sellon, ben conosciuta per le sue opere filantropiche e letterarie.

La Regina Margherita accolse la Contessa di Sellon con molta bontà, e dopo d'averla felicitata per i di lei studi umanitari e sociali, le parlò degl'importanti lavori del Conte di Sellon di lei padre, ricordando pure l'illustre nome di Cavour di cui la signora era parente.

S. M. gradì molto la presentazione di poesie patriottiche e volle che l'autrice le ne facesse lettura.

Traduction de “ la Sinistra ”.

.... Beaucoup d'autres réceptions eurent lieu; (1) diverses députations vinrent déposer le tribut de leurs hommages aux pieds de Leurs Majestés. Parmi les réceptions nous signalerons l'audience particulière accordée par Sa Majesté la Reine à la Comtesse de Sellon, bien connue pour ses œuvres philanthropiques et littéraires.

La Reine Marguerite l'a accueillie avec une bienveillance exceptionnelle et après l'avoir félicitée sur ses études humanitaires et sociales, lui a parlé des œuvres importantes du comte de Sellon

(1) Au Quirinal.

son père, rappelant également l'illustre nom de Cavour dont cette dame est parente.

S. M. a également accueilli avec beaucoup de plaisir la présentation des œuvres poétiques de la Comtesse et a témoigné le désir que l'auteur lui même lui en fit la lecture.

Tiré du " Pungolo „ di Napoli.

1879.

È in Napoli la signora Contessa Valentina di Sellon, parente del conte di Cavour e illustre scrittrice ginevrina. La sua recente pubblicazione *Feuilles éparses* è, tra le altre, ricca di *verve* e di squisito sentimento.

Traduction du " Pungolo „.

1879.

La Comtesse Valentine de Sellon parente du comte de Cavour et illustre écrivain Genevois se trouve en ce moment à Naples.

Sa dernière publication *Feuilles éparses* est entre toutes riche de verve et de sentiments esquis.

Tiré de " La Lombardia „.

Milano, agosto 1880.

....È la Contessa Valentina di Sellon, figlia dell'illustre Conte di Sellon che spese tutta la sua vita per giungere ad abolire la pena di morte e la guerra, e fu il fondatore della prima Società della pace di Ginevra che nuova vestale, si può quasi dire, per mantenere il fuoco sacro sulla tomba paterna, ne continua infatica-

bilmente l'opera pietosa colla parola, colla penna, col cuore.

La Contessa di Sellon, autrice di un'opera d'altissima levatura: *La peine de mort au XXme siècle* e di poesie in cui la filosofia del pensiero s'accoppia alla leggiadria della forma, è una grande amica dell'Italia, pel cui risorgimento scrisse un canto, che dovrebbe invogliare alla traduzione qualche valente poeta della penisola.

Traduction de « La Lombardia ».

Milan, août 1880.

Je ne puis vous parler en détail de toutes les créatures angéliques dont les noms retentirent l'autre jour sous les voûtes de l'Académie française, qui soulevèrent les applaudissements de l'auditoire ému, entre autres celui de la Comtesse Valentine de Sellon, fille de l'illustre Comte de ce nom qui consacra sa vie entière pour arriver à faire abolir la peine de mort, la guerre, et fut le fondateur de la première Société de la paix à Genève.

Nouvelle vestale, elle entretient le feu sacré sur la tombe paternelle, elle continue l'œuvre pieuse avec l'œuvre de son cœur, la flamme de sa belle âme et le charme de sa plume.

Valentine de Sellon, auteur d'une œuvre de haute portée, *La peine de mort au XXme siècle*, et de poésies dans lesquelles la philosophie de la pensée s'allie à la grâce de la forme est une grande amie de Victor Hugo. Elle est l'auteur d'un chant sur la résurrection de l'Italie qui devrait inspirer l'envie de la traduire à l'un des poètes de talent de la Péninsule.

Tiré du " Risorgimento ".

Torino, 12 agosto 1880.

Alla seduta dell'Accademia francese che, presieduta da Sardou, distribuiva i premi Montyon alla virtù ed ai libri scritti a profitto dell'umanità, ho inteso risuonare accompagnato da lode un nome che non mi tornava nuovo alla memoria, il nome della Contessa di Sellon. Mi ricordai d'aver letto altre volte qualche cosa del conte di Sellon da Ginevra, contro la pena di morte, contro il duello, contro la guerra, e mi ricordai d'aver inteso parlare del primo concorso per una memoria sull'inviolabilità della vita umana, bandito dal conte di Sellon. M'informai se questa signora Contessa era legata in qualche modo col conte dello stesso nome, e seppi essere sua figlia. Da una cosa all'altra, venni a sapere che i Sellon sono congiunti alla famiglia dei conti di Cavour, e che il conte di Sellon era cognato al Marchese Benso di Cavour, padre del non mai abbastanza compianto conte Camillo Benso di Cavour.

La Contessa Valentina di Sellon, che è amica di Victor Hugo, ha scritto un'ode all'Italia, che il gran poeta ha letta con piacere ed ha lodata. Svizzera di nascita, la Contessa è italiana di cuore, ed è per questo e per la sua parentela col Cavour che mi son trovato in dovere di parlarne e di rivelare la ben meritata lode dell'Accademia francese.

Traduction du “ Risorgimento ,,.

12 août 1880.

A la séance de l'Académie française qui, présidée par Sardou. distribuait les prix Montyon, prix destinés à récompenser la vertu et les livres écrits en vue du bien de l'humanité, j'ai entendu retentir, accompagné de louanges, un nom qui ne me semblait pas nouveau pour moi: le nom de la Comtesse de Sellon. Je me rappelai avoir lu autrefois quelque chose du Comte de Sellon de Genève contre la peine de mort, contre le duel, contre la guerre et d'avoir entendu parler du premier concours pour un mémoire sur l'inviolabilité de la vie humaine ouvert par le Comte de Sellon. Je m'informai si la personne qui portait ce nom, était à quelque degré parente du Comte du même nom et j'appris qu'elle est sa fille.

La Comtesse Valentine de Sellon, qui est amie de Victor Hugo, a écrit une ode à l'Italie que le grand poète a lue avec plaisir et a louée. Suisse de naissance, la Comtesse est italienne de cœur et c'est pour cela et à cause de sa parenté avec Cavour que je me suis senti autorisé de parler d'elle et de faire connaître les louanges méritées que lui a décernées l'Académie française.

Tiré de “ La Gazzetta di Pesaro ,,.

Bibliografia.

10 giugno 1877.

Il grande problema dell'abolizione della pena di morte richiamò in Francia anche l'attenzione di una donna, la Contessa Valentina di Sellon, la quale pubblicava recentemente una interessante monografia sull'argomento, col titolo: *La peine de mort au XXme siècle*.

La distinta scrittrice s' interessa molto vivamente al progresso che nel campo delle idee e dei fatti ottenne il principio abolizionista, ed ispirandosi al rispetto dovuto alla vita dell'uomo, spezza generosamente una lancia a combattere la pena di morte.

Non si cercherà nella monografia dell'egregia Contessa la rigorosa e profonda dimostrazione che nelle opere loro fecero i nostri più distinti criminalisti; non bisogna dimenticare che chi scrive è una donna, la quale, fondandosi principalmente sul sentimento e sul cuore, dimostra da questo punto di vista la sconvenienza di questa pena.

E non è piccolo merito codesto, se si pensa che certe questioni sociali, certe profonde innovazioni sono forse a principio determinate dal sentimento e dal cuore, che si ribellano contro certe istituzioni, infelice retaggio del passato e contraddizioni manifeste colle nuove condizioni di civiltà e di progresso.

Oramai la ragione e la scienza sono venute a sorreggere e confortare questa ispirazione dei cuori ben fatti e quando il sentimento e la ragione concorrono a stimmatizzare un fatto sociale, quando la discussione delle astrazioni del pensiero comincia in qualche modo a scendere nel campo della pratica, possiamo confortarci e star sicuri che certe anomalie di legislazione scompariranno per sempre.

Questo è quanto ha detto la illustre scrittrice francese nella sua monografia. La Contessa di Sellon ha fatto appello ai generosi sentimenti di cui è largamente dotata e quindi ha affidato al pubblico i suoi pensieri con forma gentile e passionata.

Ed abbiamo una ragione di più a rallegrarci colla Contessa di Sellon, la quale, dopo avere esposte le sue idee abolizioniste sulla pena di morte, con opportune ed interessanti note istoriche ci dimostra il progresso che ha ottenuto il principio dell'abolizione presso le nazioni civili d'Europa e quanto si sia guadagnato nel campo della pratica. La signorina di Sellon non dimenticò lo stato in cui si trova la questione della pena di morte presso di noi dinanzi alla scienza ed alla legislazione, e dopo aver ricordato il voto della nostra Camera legislativa, che il 15 dicembre dell'anno scorso si pronunziò unanime in favore dell'abolizione di questa pena, piena di speranza molto felicemente si esprime colle parole seguenti, che rivelano la gentilezza e la rettitudine dei sentimenti della nobile scrittrice :

« Les abolitionnistes ne paraissent éprouver aucune appréhension sur le vote ultérieur du Sénat, convaincus que cette illustre assemblée, qui compte tant d'éminents défenseurs de la suppression de l'échafaud, ne voudrait pas être un obstacle plus prolongé à l'unification pénale d'Italie, et en même temps à l'honneur qui doit lui revenir de ce grand progrès, à la fois chrétien et humanitaire, qu'enregistrera l'histoire et que célèbrera la poésie ».

Traduction de la " Gazette de Pesaro ".

Bibliographie.

Le grand problème de l'abolition de la peine de mort a appelé en France même l'attention d'une femme, Mademoiselle Valentine de Sellon.

L'illustre écrivain s'attache tout spécialement à établir les progrès que le principe abolitionniste a obtenus dans le domaine des idées et des faits, puis s'inspirant du respect dû à la vie humaine, elle brise généreusement des lances en sa faveur contre la peine de mort.

On ne devra pas chercher dans l'œuvre du savant publiciste les démonstrations rigoureuses que nos criminalistes les plus distingués accumulent dans leurs ouvrages. Il ne faut point oublier qu'ici c'est une femme qui parle et qui, se basant surtout sur les preuves de sentiment, c'est de ce point de vue particulier qu'elle démontre les inconvénients de la peine de mort.

Et ce n'est point un moindre mérite, si l'on réfléchit que, bien de innovations importantes, la solution de bien de questions sociales ont souvent été dues à l'intervention puissante de seules aspirations du cœur, qui se rebellait contre telle ou telle institution, triste héritage du passé en contradiction manifeste avec les conditions nouvelles de la civilisation et du progrès. La raison et la science sont à présent venues appuyer et fortifier ces inspirations des âmes bien nées, et quand le sentiment et la raison concourent à stigmatiser un fait social, quand par la discussion, les abstractions du penseur commencent à descendre dans le domaine de la pratique, nous pouvons être certains que les anomalies de législation qui nous offusquent disparaitront bientôt pour jamais. Ainsi résonne l'illustre publiciste dans l'écrit qui nous occupe. La comtesse de Sellon a donné essor aux généreux sentiments dont elle est si richement douée, puis a communiqué ses penseés au public sous une forme aussi entraînante que chaleureuse.

Et nous avons une raison de plus de nous réjouir avec la comtesse de Sellon. Après avoir exposé ses idées abolitionnistes sur la peine de mort, en les appuyant de notes historiques opportunes et intéressantes à la fois, elle nous démontre le progrès que ce principe a obtenu auprès des nations civilisées d'Europe et combien il a gagné de terrain dans la pratique; mais elle n'oublie pas l'état actuel de la question chez nous par rapport à la science et à la législation, et après avoir rappelé le vœu de notre Chambre des

députés qui, le 15 décembre de l'année dernière, s'est prononcée unanimement en faveur de l'abolition de cette peine, pleine d'espérance elle ajoute en termes heureux qui révèlent bien la noblesse et la droiture de sa grande âme.

(Suivent les citations).

Tiré de " La Gazzetta della Domenica ".

Firenze, 25 aprile 1880.

Siamo lieti d'annunziare che la nostra collega, la signorina Valentina di Sellon è stata nominata protettrice della società di lettere e scienze ed arti di Palermo, più conosciuta sotto il nome di « Società Regia dei Benemeriti Italiani ». La Società ha inoltre deciso in assemblea generale che la signorina di Sellon riceverebbe la medaglia d'oro assegnata al merito letterario e filantropico, e che il suo ritratto sarebbe posto nel grande Album dei fondatori.

La stampa italiana fa menzione della nomina della signorina Valentina di Sellon a membro dell'Accademia dell'Arcadia di Roma, di cui il papa Leone XIII per lungo tempo è stato presidente e rimane il capo.

Quella distinzione è dovuta ai lavori della signorina di Sellon in favore dell'abolizione della pena di morte e della guerra, argomenti che hanno formato due opere notevoli, *Il condannato a vita*, e il *Trattato sulla pena di morte*, non che ai suoi poemi, di cui essa ebbe l'onore di leggere alcuni frammenti a S. M. la Regina Margherita.

Traduction de la « Domenica ».

Nous sommes heureux d'annoncer que notre collegue Mlle V. de Sellon a été nommée protectrice de la Société des lettres, sciences et arts de Palerme, plus connu sous le nom de Société royale des *Benemeriti Italiani*. La Société a en outre décidé en assemblée générale que Mlle de Sellon recevrait la médaille d'or réservée au mérite littéraire et philanthropique et que son portrait serait placé dans le grand album des fondateurs.

La presse Italienne a fait mention de la nomination de Mlle V. de Sellon comme membre de l'Académie de l'Arcadie de Rome dont le pape Léon XIII a pendant longtemps été le président et dont il est resté le chef.

Cette distinction est due aux travaux de Mlle de Sellon en faveur de l'abolition de la peine de mort et de la guerre, sujets qui lui ont fourni deux œuvres remarquables, *Le condamné à vie* et le traité sur la peine de mort non moins qu'à ses poésies dont elle a eu l'honneur de lire des fragments à S. M. la Reine Marguerite.

Tiré de " La Belgique Judiciaire ".

Bruxelles, 24 mars 1878.

La brochure dont on vient de lire le titre, est, si je ne me trompe, le premier écrit sur la peine de mort sorti de la plume d'une femme. Les femmes auteurs, et notamment l'illustre G. Sand, ont occasionnellement exprimé leur aversion pour l'échafaud ; Mlle de Sellon, la première rentre résolument et activement dans le camp des abolitionistes, pour « faire de la propagande dans l'intérêt de la sainte cause. »

« J'ai cédé, dit-elle, à l'empire d'une conviction héréditaire, à laquelle je ne pouvais imposer silence. »

Proche parente de l'illustre Cavour, adversaire lui aussi, de la peine de mort, M[lle] de Sellon se prévaut à juste titre de ses traditions; car, son père fut le véritable promoteur du mouvement abolitionniste inauguré au commencement de ce siècle.

Après de longues et sérieuses études préparatoires sur la question, le Comte de Sellon, membre du conseil souverain de Genève était arrivé à la conviction que la peine de mort est plus nuisible qu'utile à la société. En 1827 il avait mis au concours la question de la légitimité et de l'efficacité de cetté peine.

Par une coïncidence heureuse, mais fortuite, la même année une question identique avait été mise au concours par la Société de la morale chrétienne à Paris. Il y avait néammoins une différence entre les deux concours. M. de Sellon n'admettait que les concurrents favorables à l'abolition de la peine de mort; la Société de la morale chrétienne laissait libre carrière aux concurrents.

Cet appel solennel fait à tous les criminalistes de l'Europe, sur une question de cette gravité acquérait une importance nouvelle par l'autorité et l'illustration des noms des jurés du concours. C'étaient, à Genève, M. M. Dummont, Rossi, Simond de Sismondi, de Candolle, de Chateauvieux; à Paris, le Duc de Broglie, MM. Guizot, de Rémusat, Ch. Renouard, le Baron de Staël-Holstein, et Barthe, avocat.

Le programme des deux concours demandait:

1. Sur la légitimité de la peine de mort un examen sérieux et plus approfondi que celui de Beccaria;

2. Sur l'efficacité de cette peine, des indications précises que n'avait pû donner Beccaria, auquel manquaient les éléments nécessaires. A ce moment même (en 1825), la France venait d'inaugurer la publication de ses comptes-rendus annuels de l'administration de la justice criminelle, qui ont permis de déduire des conclusions plus probables de l'efficacité des peines en général et de celle de mort en particulier;

3. Enfin, on demandait non seulement les motifs d'abolir la peine de mort, mais aussi l'indication des moyens de la remplacer. Il ne s'agissait pas uniquement de détruire, mais aussi d'édifier. Les réformes pénitentiaires étaient, dans la pensée des auteurs du concours, le corollaire de l'abolition de la peine de mort.

Quarante et un mémoires écrits dans les langues française, italienne, allemande et latine, témoignèrent combien ce double concours répondait à l'état des esprits.

Un homme très-jeune alors, il avait 24 ans, M. Ch. Lucas, avocat à la Cour royale de Paris, remporta la palme à Genève et à Paris. Son mémoire, ou plutôt son ouvrage, dont le mérite se trouvait ainsi constaté par le contrôle d'une double épreuve, était intitulé: *Du système pénal et du système répressif en général et de la peine de mort en particulier*. Publié en 1827 ce livre fut accueilli partout avec enthousiasme. C'est qu'il donnait à la question des proportions que Beccaria avait à peine entrevues; il rattachait à la question de l'abolition de la peine de mort, le principe de la pénalité et le système répressif tout entier.

Ces deux derniers points sont aujourd'hui résolus en partie dans toutes les législations pénales; en 1825 ils étaient à peine en germe.

Désormais, l'impulsion était donnée. Le mouvement abolitionniste s'étendit rapidement, et aujourd'hui il embrasse toutes les contrées du monde civilisé. Partout l'échafaud rencontre des adversaires de plus en plus nombreux, parmi des hommes qui unissent à la science la pratique des affaires et l'intelligence des besoins de la société. Ce qui ne veut pas dire que les adversaires de l'abolition soient moins recommandables sur tous les points que je viens d'indiquer.

Je reviens à la brochure de Mlle de Sellon.

Je ne puis me dispenser de formuler une opinion sur le mérite de cette brochure. L'auteur elle même m'en fournit une à laquelle je n'ai garde de contredire. Je ne saurais, dit-elle, avoir la prétention d'apporter dans cet écrit, quelques nouvelles lumières sur l'examen de la légitimité et de l'efficacité de la peine de mort. Je ne m'occupe que du mouvement abolitionniste de ce qu'il a été dans l'ordre des idées et des faits, d'en marquer les points de départ et d'en indiquer les résultats dans les notes historiques que j'ai consacrées à leur constatation.

NYPELS

Professeur de droit pénal à l'Université de Liège.

Tiré du " Porvenir ".

Sevilla, 12 juin 1877.

Es digno este trabajo de ser recomando a cuantas personas se interesan por los estudios sociales toda vez que en el se trata con acierto y sen pretensiones el gravisimo asunto de la injustificada e ineficaz pena capital.

La ilustre autora Mlle Valentine de Sellon hija del conde de esti nombre, tis del notable hombre de Estato, conde de Cavour, presenta el problema filosofico y juridico del acto del homicidio social en los verdaderos terminos e que pueden aceptarlo los criterios sanos y las conciencias humanitarias, mostrandose enemiga del acto barbaro de la muerte por al verdugo.

El trabajo che nos ocupa ofrece preciosos datos istoricos para la resolucion de tan delicado asunto, y tras un examen concienzudo de las doctrinas de los mas celebres trata distas del derecto de penar despues de detallar, concordas y estudiar los adelantos paulatinos pero seguros de la doctrina abolicionista sicuta logicas y robustas bases para el corolario final; que consiste en predecir para el proximo siglo xx el planteamento de un derecho de penar humanitario que el presente y desprovisto de esta sangrienta mancha social que conocemos con el nombre de pena de muerte, termina Mlle de Sellon asegurando che el principio de la invio-

labilidad de la vida umana sera pronto un dogma universale indiscutible y que « una vez admitido lo hombres esclarecidos saludaran con un grito de entusiasmo, la realizacion de ese sueno de veinte siglos puesto la Iglesia ha declarado en sus primeros dias que aborrece la sangre. Y apoderandoze de una feliz espresion de su padre dice la ilustre escritora: mis ideas principiaran circulando in omnibus y acaboran subiendo a las carrozas de los reyes.

LUIS R. FORS.

Traduction du " Porvenir ".

Ce travail est digne d'être recommandé aux personnes qui s'intéressent aux études sociales, d'autant plus qu'il y est traité avec autorité et sans prétentions de la question si grave de l'injustice et de l'inefficacité de la peine de mort.

L'illustre auteur, Mlle Valentine de Sellon, fille du Comte de Sellon présente le problème philosophique et juridique de l'homicide social dans les véritables termes que peuvent accepter les critiques impartiaux et les consciences humanitaires qui s'attachent surtout a l'enseignement des faits en se montrant l'ennemie de l'acte barbare de la mort sur l'échafand.

Le travail qui nous occupe offre des dates historiques prócieuses pour la solution d'une question aussi délicate et après un examen consciencieux des doctrines des plus célèbres traités sur le droit de punir, l'auteur y détaille et y étudie les améliorations progressives mais certaines à apporter à la doctrine abolitionniste.

Ce sont les bases logiques du corollaire final, qui consistent à prédire pour le siècle prochain, le vingtiême, l'adoption d'un droit pénal plus humain que celui actuellement en vigueur et dont on aura effacé cette tache sanglante, que nous appelons la peine de mort.

Mlle de Sellon termine en assurant que le principe de l'inviolabilité de la vie humaine sera promptement un dogme universel et indiscutable et qu'une fois admis, les hommes éclairés salueront avec enthousiasme la réalisation de ce rêve de vingt siècles basé sur la déclaration de l'Eglise, aux premiers jours de son existance: l'Eglise a horreur du sang.

LETTRES

adressées a Valentine De Sellon

MAISON DE S. M. LA REINE

Mademoiselle,

J'ai reçu les publications que vous m'avez adressées, et j'ai rempli avec empressement la mission dont vous avez bien voulu me charger. Sa Majesté la Reine apprécie beaucoup les poésies que vous lui avez offertes, et vous remercie vivement de l'aimable pensée que vous avez eu de lui en faire hommage.

Marquise DE VILLAMARINA.

Turin, 13 août 1877.

Mademoiselle,

Le beau volume que vous venez de publier sous le titre de : *La peine de mort au vingtième siècle,* m'est parvenu hier, et je reçois aujourd'hui de monsieur Canonico, mon confrère à l'Académie des Sciences de Turin, un billet qui me marque le désir que vous avez, Mademoiselle, que votre ouvrage soit présenté a cette Académie. Je vous remercie de m'avoir choisi pour

remplir auprès de mes confrères un mandat dont ils apprécieront tout l'intérêt. Permettez-moi de vous adresser mes félicitations en vous voyant suivre les traces de votre illustre père, avec qui j'ai eu des relations qui ne sortiront jamais de la mémoire de mon cœur.

FEDERICO SCLOPIS.

Turin, 28 août 1877.

En recevant aujourd'hui la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 24 de ce mois, avec les publications que vous avez bien voulu y joindre, je me hâte de vous offrir d'avance les remerciements de notre Académie, pour l'envoi des pièces relatives à votre travail que vous m'annoncez.

Elles seront déposées à la Bibliothèque de l'Académie; vous n'avez qu'à vous féliciter des suffrages augustes et des encouragements flatteurs que vous venez d'obtenir.

(*Le même*).

3 novembre 1877.

J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, ainsi que la poésie de : *La veuve du Bosphore,* que vous avez eu la bonté d'y joindre. Je ne manquerai pas de présenter à l'Académie royale des Sciences, à la première séance qu'elle tiendra vers la fin de ce mois, votre mémoire sur *l'abolition de la peine de mort*. Je lui soumettrai aussi votre ballade, mais il est bon que vouz sachiez que notre Académie ne s'occupe que de sciences morales, historiques et philosophiques. La poésie et les beaux arts ne sont pas

de son ressort. Vos vers sont toutefois déposés à la Bibliothèque académique et y resteront comme une preuve de la variété de talents que vous cultivez avec succès.

(*Le même*).

Turin, 5 novembre 1877.

Je m'empresse de vous faire connaître que j'ai présenté aujourd'hui à notre Académie Royale des Sciences votre ouvrage sur *l'inviolabilité de la vie humaine*, et les autres pièces littéraires que vous avez bien voulu m'envoyer y compris le magnifique album. Je ne veux point empiéter sur l'agréable devoir que le Secrétaire perpétuel de l'Académie, l'illustre professeur Gorresio, remplira auprès de vous, en vous adressant les remerciements de l'Académie.

(*Le même*).

Pisa, gennaio 1882.

Apprendo con sommo piacere dalla vostra lettera essere imminente la ristampa di tutti i vostri scritti.

Io faccio sinceramente plauso a questa intrapresa, perchè la diffusione dei pensieri germogliati nella mente della figlia del grande Sellon tornerà a grande benefizio delle idee umanitarie per le quali voi avete sempre con tanta insistenza e con tanta utilità combattuto. Abbiate dunque anche questa volta i miei elogi e le sincere congratulazioni del vostro estimatore

Prof. Carrara.

Rome, 7 fevrier.

Mademoiselle,

Merci de vos intéressantes communications, qui témoignent de votre noble et persévérante sollicitude pour la cause de la justice et de l'humanité.

J'aurai l'honneur de vous rendre avant votre départ toutes les brochures que vous réclamez.

Merci encore du portrait de Monsieur votre père, dont le nom est consacré par la reconnaissance de tous les hommes de cœur; je le garderai avec un sentiment de religieuse vénération.

Agréez l'offre que j'ai l'honneur de vous faire.

1° De mon Rapport au Parlement sur le Projet de code Pénal et sur l'abolition de la Peine de mort.

2° D'une statistique officielle des condamnations à mort qui ont eu lieu en Italie pendant le deux dernières années.

3° Des discours prononcés sur le même sujet dans le premier Congrès des jurisconsultes italiens à Rome 1871.

Ces travaux vous donneront l'idée exacte de l'état des opinions et de la question en Italie.

MANCINI (1).

Rome, février 1882.

Mademoiselle,

C'est avec la plus vive satisfaction que j'ai appris que vous songez à une nouvelle édition de vos ouvrages, et spécialement de celui sur la *Peine de mort au XX.me siècle.*

(1) Ministre de grâce et giustice et plus tard Ministre des affaires étrangères.

Permettez que j'exprime ici le désir de voir votre projet se réaliser, d'autant plus que je tiens à ce que les publications qui sont inspirées par des principes hautement humanitaires, civilisateurs et moraux se propagent.

Je vous remercie des livres que vous avez bien voulu m'envoyer, et j'ai l'espoir de pouvoir bientôt vous faire une visite.

BERTI (1).

Rome, 24 mai 1877.

Mademoiselle,

Je suis vivement reconnaissant du précieux don, que je dois à votre exquise courtoisie.

L'exemplaire de vos élégantes compositions littéraires et poétiques, qui révèlent les sentiments les plus suaves et les plus délicats m'a surtout été agréable. J'ai déjà fait apprécier à quelques uns de mes amis votre chant sur l'Italie, mais j'attends l'édition que vous m'annoncez pour en faire le sujet d'un article critique que je m'empresserai de publier dans l'un de nos principaux journaux politiques.

Je vous envoie un exemplaire de mon livre sur le *Carcere preventivo*, autre question sociale et juridique, ardue et très-importante. Je vous prie de bien vouloir l'accepter comme un témoignage de respectueux hommage.

LOUIS LUCCHINI.

(1) Ministre de l'Agriculture, Industrie et du Commerce.

Rome, 23 novembre 1877.

Mademoiselle,

Je dois vous sembler un bien grand coupable, car il s'est déjà écoulé quatre mois depuis votre dernière lettre, sans que je vous aie écrit.

Je suis de retour à Rome depuis un mois environ, et je me suis mis immédiatement à la continuation de mes travaux sur le projet de Code pénal.

Un excellent ami, le conseiller Canonico, a bien voulu me donner votre adresse.

Ainsi que vous m'en aviez chargé, et ce dont je vous conserve la plus vive gratitude, j'ai distribué aux principaux magistrats et aux conseilles des avocats, aux Universités, aux Académies scientifiques et aux hommes de science, votre beau travail sur la *Peine de mort*. J'ai reçu de presque tous une lettre de réponse et de remerciement, à laquelle beaucoup ont ajouté des paroles d'éloge bien mérité. J'ai réuni ces lettres, que je vous transmets par la poste en même temps que la mienne, sous pli séparé.

Je vous renouvelle mes vives félicitations pour le splendide succès obtenu par votre ouvrage.

J'ai beaucoup agrée le portrait de votre illustre père, que vous avez bien voulu m'envoyer, et je vous remercie de ce précieux présent.

(Le même).

Sienne, 19 mai 1878.

Mademoiselle,

En même temps que votre gracieuse lettre, j'ai reçu le volume que vous avez bien voulu m'envoyer. J'en ai

lu sans tarder, et avec le plus vif intérêt, les parties que je ne connaissais pas encore, et j'ai relu également celles dont j'avais déjà pris connaissance dans les manuscrits que vous m'aviez communiqués précédemment. Je me suis surtout arrêté aux émouvantes pages du *Condamné à vie*, et je suis on ne peut plus satisfait que vous m'ayez déjà autorisé précédemment à en faire une version italienne, dont je me charge de bon gré, et dont je proposerai la publication à l'un de nos principaux journaux politiques.

Permettez donc, qu'en même temps que mes remerciements, je vous offre un nouvel hommage de mon admiration pour votre génie, pour votre cœur et pour votre grande activité, qui vous font compter justement parmi les femmes illustres de notre époque, digne héritière et représentante du grand nom paternel.

Je regrette d'apprendre par votre lettre que vous quitterez sous peu Paris. Je compte y être vers la fin de juillet ou au commencement d'août, et j'avais l'espoir de pouvoir vous présenter personnellement mes hommages. Dois-je donc renoncer à cette perspective?

Si cela m'était possible, je me rendrais plus tôt à Paris, et dans une saison plus favorable. Mais, appelé depuis peu de temps à enseigner à l'Université de cette ville, il ne m'est pas possible de m'éloigner avant la clôture des cours.

Toutefois, j'ai la confiance qu'une prochaine et propice occasion me permettra de satisfaire cet ardent désir.

(Le même).

Rome, 21 avril 1879.

Mademoiselle,

Absent de Rome lors qu'arriva votre lettre, je n'ai pu la lire et y répondre avant aujourd'hui.

Je vous suis très-reconnaissant du gracieux envoi que vous avez bien voulu me faire de votre bel opuscule sur la *Peine de mort,* que j'avais déjà lu sur les épreuves, qu'avait bien voulu me communiquer l'illustre Lucas, auquel je me suis empressé d'exprimer ma vive admiration.

Tandis que, par cet écrit, vous ajoutez un nouvel honneur au nom illustre que vous portez, vous rendez en même temps un service signalé à la cause de l'abolition, à mon pays et à l'humanité. En effet, cet écrit résume avec une admirable éloquence les arguments les plus décisifs et la logique la plus serrée contre la peine de mort.

Ainsi que je l'ai déjà écrit à M. Lucas, je me mets avec le plus grand plaisir à vos ordres pour répandre votre opuscule en Italie. Je croirais plus à propos de le communiquer, en outre des membres du Parlement, à la presse, aux présidents et aux procureurs généraux des Cours, aux professeurs de droit des Universités, aux Conseils de l'ordre des avocats, et, si vous le croyez opportun, aux abonnés de ma *Rivista,* qui sont naturellement au nombre de ceux qui s'intéressent le plus aux peines disciplinaires.

Permettez-moi, de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant pour être l'intermédiaire de cette propagande. *(Le même).*

Sienne, 24 mai 1879.

Mademoiselle,

J'inclus deux lettres d'introduction l'une destinée au conseiller Lozzi, jurisconsulte érudit, philosophe et poète de talent; l'autre au professeur Ellero de Bologne, un de nos principaux criminalistes, écrivains de sciences sociales, et l'un des plus vaillants champions de l'abolition de la peine de mort.

Si je puis vous être utile, je vous prie de disposer de moi.

(Le même).

Publications de M. Louis Lucchini, *professeur ordinaire de droit et procédure pénale dans l'Université royale de Sienne; membre correspondant de l'*Academia de jurisprudencia y legislacion *de Madrid; de l'Académie de législation de Toulouse (France); de la Société générale des prisons de Paris; de la Société de législation comparée de Paris; chevalier des ordres de la Couronne d'Italie, des SS. Maurice et Lazare, de Léopold de la Belgique:*

Il carcere preventivo ed il meccanismo istruttorio che vi si riferisce nel processo penale. Studio di legislazioni comparate, antiche e moderne, seguìto da uno schema-progetto di legge. — Venezia, tip. Naratovich, 1872.

Della limitazione del carcere preventivo e delle garantie della libertà individuale nel processo penale. Memoria pel 2° Congresso giuridico italiano. — Venezia, 1873.

Pubblicità, oralità e contradittorio nell'istruttoria del processo penale. Appunti critici. — Verona, tip. Dal Ben, 1873.

Se il condannato a pena correzionale da una Corte d'assise, ecc. Studio degli articoli 205, 208, 652, 657, 678 del codice di procedura penale. — Venezia, tip. Fontana, 1873.

La filosofia del diritto e della politica sulle basi dell'evoluzione cosmica. Parte generale. — Verona, tip. Dal Ben, 1874.

Della estradizione. La giurisdizione internazionale studiata nella scienza e nei Codici: fondamento della estradizione. Nella *Rivista Penale,* vol. I, 1874.

Intorno al progetto Vigliani, 24 febbraio 1874, di un nuovo Codice penale per l' Italia, riveduto dalla Commissione Senatoria. Rassegna critica, — Padova, tip. Salmin. 1875.

La sottoposizione alla vigilanza speciale della polizia ed il progetto di Codice penale italiano. Nella *Rivista Penale,* vol. IV, 1876.

Il Titolo preliminare del progetto di Codice di procedura penale nel Belgio. Rassegna critica. — Roma, Regia Tipografia, 1877.

Osservazioni e proposte di emendamenti della Sottocommissione ministeriale (Tecchio-Lucchini) sul tit. IV, lib. II del progetto di Codice penale pel Regno d'Italia. — Roma, tip. Reale, 1877.

Della dignità politica del diritto penale. Prolusione letta il 6 maggio 1878 nell'aula magna della R. Università di Siena. — Siena, tip. Lazzeri, 1878.

Dizionario di giurisprudenza pratica penale, in collaborazione col prof. G. Manfredini. Sono pubblicati sette fascicoli. — Padova, tip. ed. Sacchetto, 1876-78.

Società di patrocinio pei liberati dal carcere della provincia di Roma. Statuto della Società con la relazione del Comitato promotore. — Roma, tip. Elzeviriana, 1878.

Del criterio per determinare la pena del falso testimone nel giudizio penale. Nella *Rivista Penale,* vol. X, 1879.

La pena di morte in Italia nel decennio 1867-76. Notizie statistiche e cenni critici. — Firenze, tip. successori Le Monnier, 1879.

Il Divorzio. — Firenze, tip. successori Le Monnier, 1879.

Corso di diritto penale. Appunti delle lezioni esposte nella R. Università di Siena. *Introduzione, Prolegomeni* e *Parte ge-*

nerale. — Prima edizione. Stampa fatta a cura degli studenti, 1878-79 (fuori di commercio). — Siena, tip. Bargellini, 1879. — Seconda edizione. Stampa fatta a cura degli studenti, 1880-81. — Siena, tip. Lazzeri, 1881.

Corso di procedura penale. Appunti delle lezioni esposte nella R. Università di Siena. *Introduzione*, *Prolegomeni, Azione, Ordinamento* e *Prova.* Stampa fatta a cura degli studenti, 1879-80 (fuori di commercio). — Siena, tip. Lunghetti, 1880.

— *Rito, Esecuzione.* Stampa fatta a cura degli studenti, 1880-81 (fuori di commercio). — Siena, tip. Lazzeri, 1881.

Le prove generiche nei giudizi penali. — Firenze, tip. successori Le Monnier, 1880.

Nozioni e penalità in generale delle illecite congiunzioni carnali. Studio comparato di legislazione italiana e straniera. — Firenze, tip. successori Le Monnier, 1880.

Degli istituti di polizia preventiva in Italia. Relazione al 2° Congresso giuridico italiano internazionale. — Torino, tip. Eredi Botta, 1881.

Sull'ammonizione e sul domicilio coatto secondo la vigente legislazione italiana. Studi statistici e critici (compendio della prima e seconda parte della detta relazione). Estratto dagli *Annali di Statistica.* — Roma, tip. Eredi Botta, 1881.

Aborto procurato. — *Abuso d'armi.* — *Abuso dei bisogni, dell'inesperienza e delle passioni dei minori.* — *Abuso nei mezzi di correzione e di disciplina.* — *Abuso di autorità.* — *Abuso di confidenza.* — *Abuso di potere rispetto ai detenuti.* Monografie pubblicate nel *Digesto italiano:* Enciclopedia metodica e alfabetica di legislazione, dottrina e giurisprudenza. — Torino, tip. editrice Torinese, 1881.

Rivista penale di dottrina, legislazione e giurisprudenza. Fondata nell'agosto del 1874. Pubblicazione mensile. Otto annate: sedici volumi. — Firenze, Successori Le Monnier, 1882.

Rome, 10 avril 1877.

Mademoiselle,

Je pardonne à l'excellent M. Lucas de vous avoir induite en erreur à mon égard, par la trop bienveillante idée qu'il vous a donnée de moi, puisque cela m'a valu le don de votre intéressante brochure: *La peine de mort au XXme siècle;* et les paroles si pleines de bonté par lesquelles vous avez bien voulu l'accompagner.

Cette brochure, dont j'avais lu l'épreuve que M. Lucas m'avait transmise de votre part, m'a vivement frappé et rempli de joie. Ce n'est pas souvent qu'on trouve l'élévation du sentiment jointe à une telle clarté et à une telle précision de langage. Vous avez su mettre en relief le côté moral, non moins que le côté juridique et politique de la question; et montrer par les faits sa marche dans la conscience des hommes et dans les lois positives. Je suis heureux de me trouver parfaitement d'accord avec vous sur le fond et sur la forme.

L'abolition de la peine de mort n'est pas seulement pour moi une question d'opportunité, ou d'humanitarisme sentimental, qui se préoccupe plus de l'intérêt du criminel que de celui de la société! elle est une question de stricte justice; la vie ici bas est un champ que Dieu a donné à l'homme pour son progrès, et je ne peux comprendre qu'aucun pouvoir humain s'arroge le droit de la lui ôter, excédant les limites de cette terre, en lançant une âme dans l'éternité, usurpant ainsi les droits de Dieu et infligeant une peine dont il ignore la nature.

Il est plus commode de détruire le corps du coupable que de s'efforcer à détruire le mal dans son âme; et je vois avec joie que vous avez touché admirablement ce point saisissant de la question, qui est d'ordinaire trop négligé.

Le résumé historique, qui forme la seconde partie de votre ouvrage est un vrai trésor. Vous rendez à la cause de l'abolition du dernier supplice, un service précieux. Votre livre, sous une forme modeste, a une grande autorité par les vérités qu'il renferme, et par la manière dont elles sont rendues, cette autorité s'augmente encore par le nom illustre de son auteur, et éveille, dans mon pays en particulier, une sympathie toute spéciale, à cause des liens qui vous attachaient à l'homme éminent (1), auquel l'Italie est redevable de tant de bienfaits, et à cause de l'opportunité de la publication de cet ouvrage au moment où le nouveau projet du Code pénal va être discuté à la Chambre.

Veuillez donc agréer ces sentiments, que je viens de partager avec M. Mancini, comme le meilleur témoignage de la reconnaissance que je vous porte à tant de titres pour l'excellent livre et pour la bonne œuvre que vous avez faite.

Je vous remercie de la nouvelle brochure que vous m'annoncez et que je lirai avec beaucoup d'intérêt, comme tout ce qui, par votre plume facile, sort de votre âme et de votre forte intelligence. Par une

(1) Cavour.

infatigable activité vous donnez un exemple remarquable, et vous rendez un grand service à une noble et sainte cause.

Je sais que le *Diritto* doit publier un article sur votre livre; la *Rivista penale* en parlera sans doute.

T. CANONICO
Conseiller à la Cour de Cassation
membre du Sénat.

Rome, 29 juin 1877.

Mademoiselle,

C'est à regret que je me décide à interrompre vos occupations par ces quelques mots, mais je ne peux pas laisser sans remerciements le don précieux de vos écrits, que j'ai lus avidement.

Ce que j'admire d'une manière toute particulière, c'est le feu avec lequel vous avez accepté et poursuivez la tradition vivante de la noble mission qui a caractérisé la vie mémorable de votre illustre père le comte de Sellon, et jeté ses rayons dans l'âme de Cavour, rayons féconds, entrés, pour ainsi dire, en circulation dans la vie de cet autre grand homme. Votre généreux père s'est dévoué à la cause de l'inviolabilité de la vie humaine dans l'esprit d'un véritable apostolat: c'est cela qui a fait l'efficacité de son action. Les vérités utiles ne s'introduisent dans l'humanité que par cette route élevée, dont les degrès sont: le tressaillement de l'âme, le dévouement, le sacrifice et le martyre. C'est donc avec la plus grande reconnaissance que nous saluons en lui l'un des pères de cette église

sociale, qui a pour mission d'introduire dans les institutions et les lois l'esprit de N. S. Jésus-Christ, et que nous admirons en vous, la continuation de son œuvre.

Vous pouvez donc penser avec quelle joie j'ai reçu le portrait de votre noble père, dont la figure rend tout entier le monde dans lequel vivait son âme; la notice sur sa vie, les vers sur sa mort, vos poésies, ainsi que l'étude sur l'ouvrage de la comtesse de Gasparin: ces trois mélodies découlent sous des formes diverses de la lyre touchante de votre esprit.

Je saisirai toutes les occasions de faire connaître vos ouvrages, car votre parole porte toujours le cachet d'une âme profonde, réfléchie et ardente en même temps que d'un sentiment noble et délicat.

Je me permets de vous adresser deux mémoires que j'ai lus cette année à l'Académie des sciences de Turin, et qui ont pour but de combattre sous différentes formes les mêmes principes qui se répandent aujourd'hui assez largement dans les livres, les écoles et l'esprit de la jeunesse.

(Le même).

Rome, 22 novembre 1877 (1).

Mademoiselle,

J'ai à vous remercier de votre publication, ainsi que de l'intérêt si actif, que, malgré votre état de

(1) Du jugement pénal — Du châtiment à substituer à la peine de mort — De la durée de l'isolement dans les prisons — Des maisons de réforme pour les mineurs — Considérations philosophiques, politiques, religieuses et littéraires — De l'activité de la vérité, à propos d'un livre de M. Littré — Ernest Renan

santé, vous mettez à signaler chaque pas qui se fait vers l'abolition de cette peine non chrétienne. Tout ce que vous avez accompli déjà, et ce que vous vous proposez de réaliser, pour avancer la solution de ce problème, ne peut être que très-utile, car ce n'est qu'à force de frapper à la porte des âmes par des idées vraies, qu'elles s'ouvrent et que ces idées finissent par y entrer.

En théorie, l'on peut dire que la cause de l'abolition de la peine capitale est gagnée, le terrain sur lequel la bataille est engagée maintenant, est le terrain *pratique*, où il s'agit d'éliminer les difficultés de rectifier des idées inexactes, de vaincre des préjugés. Tant que la victoire ne sera remportèe dans ce domaine, la législation positive hésitera toujours à se passer du bourreau. Votre excellent livre est, je crois, connu maintenant de tous ceux qui s'intéressent dans notre pays à cette question. Vous désirez que je développe une idée relative à l'article de l'*Union*, de Paris que j'ai lu avec intérêt. Je ne m'unis pas à l'appréciation par laquelle l'auteur établit une dualité entre la filiation chrétienne et la filiation révolutionnaire. La vérité est, selon moi, que ces idées ne sont que l'application du christianisme à la vie publique, et que la révolution les a prises comme siennes, sans en recon-

et son système — Des écrits et de la vie intime de la marquise de Baro'o-Colbert — La Pologne, son peuple et ses poëtes — André Touwianski et les tems actuels — Le nouveau Pape — La question religieuse de l'Italie — Du délit et de la peine — Du crime et de la liberté de la volonté.

naître l'origine, en voulant les réaliser par des moyens non chrétiens. Quand la révolution reconnaîtra que ce qu'elle a de bon vient du Christ, et que les moyens chrétiens seuls pourront le rendre efficace, toute dualité disparaîtra, mais jusqu'à présent la révolution est un enfant qui n'a pas reconnu sa mère, et que sa mère à son tour ne veut pas reconnaître.

Or pourquoi la révolution n'a-t-elle pas voulu reconnaître son origine chrétienne? — C'est d'un côté, parce que la plus grande partie de ceux qui parlaient le plus haut du Christianisme, n'en manifestaient point l'esprit dans leur vie! et parce que ceux mêmes qui se faisaient les censeurs de cette contradiction, et les apôtres en politique de l'idée chrétienne, étaient loin d'être chrétiens à leur tour. Ils crurent légitimer la cruauté et le crime, en les mettant au service d'une noble et sainte cause. — A la suite, il en est résulté des haines implacables, des torrents de sang versé et l'impiété déclarée.

Et pourquoi le Christianisme n'a-t-il pas reconnu la révolution? C'est qu'il n'a pu ni avouer, ni accepter sa part de responsabilité dans les fautes commises par la férocité et l'impiété. Les représentants des deux principes n'ont pas su reconnaître que l'idée la plus élevée et la plus sainte, ne suffit pas si elle n'est pas incarnée en celui qui s'en fait le soldat. Car pour mettre le bien là où était le mal, il faut non seulement l'idée de ce qu'il y a à faire; il faut aussi une force pour l'accomplir. Et cette force n'est que dans l'esprit de cette idée, dans la chaleur de cette lumière qui em-

brase et pénètre celui qui en est le champion; qui le purifie de tout autre esprit, et le guide comme un instrument docile.

Il n'y a que l'idée vivante, dans l'homme et par l'homme, c'est-à-dire la vérité saisie par l'intelligence, par le sentiment, par la volonté, en un mot par toutes ses facultés, et incarnée dans ses actions, qui puisse réaliser l'idée abstraite, rendre la vérité possible, active et efficace dans l'impulsion à donner au mouvement des esprits à l'humanité entière.

Le moyen et le but sont une seule et même chose. C'est pour cela que le Christ, modèle supérieur pour l'homme, a dit: « Je suis la vérité, le *chemin* et la vie ».

Mais cependant, comme les idées fondamentales de la révolution étaient vraies et ont eu des apôtres et des martyrs sincères, malgré leurs erreurs et leurs fautes, et comme la Providence sait tourner le mal en bien, il est resté quelque chose de tout cela. Les grandes idées chrétiennes sont moulées dans la société moderne, et la pressent de toute part pour qu'elle en accepte l'esprit, sans lequel jamais elles ne deviendront une réalité.

Si je cherchais à développer ces idées plus largement, cela ne me serait pas possible maintenant, et je crois même que ce ne serait pas utile, car il faut des graines des germes plutôt que des arbres tout faits.

(Le même).

Académie Royale des Sciences de Turin. — Secrétariat de la classe des Sciences morales, historiques et philosophiques.

Turin, 29 novembre 1877.

Madamoiselle,

L'Académie des Sciences de Turin a reçu l'ouvrage: *La peine de mort au XXme siècle,* qui vous avez eu l'obligeance de lui offrir, et les journaux qui en ont signalé le rare mérite littéraire et social.

L'Académie a su apprécier comme elles méritent de l'être, et comme M. le comte Sclopis les a très-bien fait ressortir, la valeur de votre beau travail et vos nobles intentions, et m'a chargé de vous témoigner toute sa reconnaissance.

Le secrétaire perpétuel
G. GORRESIO.

Genève, novembre 1881.

Mademoiselle,

Je regrette de me voir forcée de différer à la semaine prochaine la réunion projetée, dont je me faisais une véritable fête. Il est doux de voir la poésie au service d'une idée, et une grande cause plaidée en de très-beaux vers. Il est surtout si rare de notre temps où tout s'oublie, où tout s'en va, où l'on dit plus souvent «noblesse n'oblige pas» que «noblesse oblige» de voir une vie toute entière devouée au maintien d'une tradition de famille. L'ombre aimée de celui qui, véritable descendant des chevaliers, rompit tant de lances pour l'humanité, doit tressaillir de joie en voyant la plume arrachée par la mort à sa noble main, relevée courageusement par la muse qui porte son nom, et qui sait, à la grâce d'une femme unir l'énergie d'un héros.

Puissent les brises du midi bercer doucement vos ennuis et vous rendre la santé; avec elle, la verve et l'entrain. Vaillante Clorinde, vous avez encore à combattre puisque la victoire flotte encore indecise. Puissiez-vous bientôt reprendre cette plume aimée et brillante qui doit être aussi pour vous une consolatrice.

Permettez-moi de vous offrir tous mes vœux pour la cause qui inspire les accents de votre lyre.

BERTHE VADIER.

Genève, 12 avril 1878.

Mademoiselle,

Je n'ai pu me faire lire qu'à Lausanne, où je viens de passer un mois en prison (1), les deux manuscrits et la brochure que vous avez bien voulu m'offrir cet hiver. Permettez moi de venir un peu tard vous en remercier et vous en féliciter. *Noblesse oblige,* vous portez un nom qui vous impose des idées élevées et des sentiments généreux; vous les exprimez en vers et en prose avec une sincérité d'enthousiasme et d'émotion qui attire à vous toutes les sympathies.

MARC MONNIER.

Genève, 12 juillet 1877.

Mademoiselle,

La prose dont ce soir vous disiez tant de mal « a du bon quelquefois » comme dit le poéte, ou du moins on n'a pu s'en passer que dans les temps homériques.

(1) On sait que le célébre écrivaiue de « Marionnettes » a subi une atteinte momentanément aussi grave de sa vue, qui le priva quelque tempo de la lumière.

Permettez moi pour ma pénitence, « n'ayant pu me rappeler des rimes désirées par vous » de vous adresser quelques pages académiques, dont probablement aucune n'a pu encore arriver jusqu'à vous ; une de ces trois brochures risque de vous intéresser.

J'ai reçu et lu les *Feuilles éparses*, ce monument de piété filiale, excellent emploi de vos loisirs. J'en goûte fort l'esprit généreux de philanthropie. Il témoigne également d'une culture forte et variée, et vous me permettez de vous en faire compliment. J'ai reconnu a l'instant le portrait de la page 92 (celui du comte de Sellon). L'étude sur Mme A. de Gasparin et la *Nouvelle* historique m'ont particulièrement plû. Mais après le grand Victor, mes félicitations sont fades et je me content de vous adressé mes remerciements et mes respects.

AMIEL.

Paris, mai 1878. (1)

Mademoiselle,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'envoyer vos *Feuilles éparses*: je lirai prose et vers avec le même

(1) Le colonel Huber-Saladin naquit a Rome en 1798. Son père, citoyen de Genève, descendait d'une ancienne famille du Tyrol, les barons Huber de Maüer, branche réfugiée en Suisse au moment de la guerre de Souabe en 1509. Il se distinguât par de brillantes études militaires : ses aptitudes remarquables, mises au service de son pays, il fut promu au grade le plus élevé de la Confédération: celui de colonel fédéral, et rendit d'éminents services à la Suisse.

Nommé président d'honneur, par la société de secours aux blessés, il prit un intérêt actif au sort des internés et à leur repatriement après la guerre de 1870.

intérêt pour l'auteur et les idées élevées héréditaires, qui font autant honneur à son nom qu'à son pays. Votre ouvrage, confirment à la fois la plus louable tradition de famille et le plus incontestable talent d'unir dans les formes les plus variées la prose et la poésie. Chez vous, Mademoiselle, l'une est digne de l'autre, et je ne puis que vous féliciter d'un si noble emploi de votre vie. Le Dr Franck m'a dit qu'il préparait un article sur votre thèse pour les *Débats*, qui vous sera très-agréable. J'ai reçu ce beau travail sur *La peine de mort au vingtième siècle;* il est digne d'une fille du comte de Sellon, en rappelant la priorité des travaux pacifiques et philanthropiques qui honorent sa mémoire.

La France a un rôle d'initiative incontestablement à quelque point de vue que l'on la juge. Dans la situation actuelle de l'Europe sous les armes, la manifestation

Aux conférences de Berlin pour l'organisation de l'œuvre dans tous les pays signataires de la convention de Genève il fut nommé commandeur de l'ordre de la couronne de Prusse.

Attaché militaire de la légation Suisse à Paris, vice-président de la Société helvétique de bienfaisance, il concurut à la fondation de l'asile suisse pour les vieillards. Au sein de cette existence si remplie, il cherchait son délassement dans la culture des sciences et des lettres, se montrant, tour à tour, écrivain, poète, auteur dramatique et bon diplomate.

Dans sa correspondance, on signale les noms de Joseph et Xavier de Maistre, de madame de Staël, de Lamartine etc.; le chantre de Jocelyn, en lui offrant son portrait avait inscrit au dessous: *au colonel Huber-Saladin, âme de citoyen, sous un cœur de poète.*

toute pacifique, internationale, laborieuse de l'Exposition est un événement. S'agit-il du rôle nouveau des intérêts pacifiques supérieurs à ceux des vieilles prépondérances et des conquêtes? Ou le palais asiatique du Trocadero est-il le portique d'une ère babylonienne, première étape de la décadence par le matérialisme des vieilles civilisations? Dans le doute, l'emploi le plus sûr des moyens utiles est le rôle modeste que je m'efforce de remplir, tant bien que mal. Panser les blessés, victimes des vieilles passions et des générosités prématurées. Je ne crois plus qu'à la valeur incontestable de la charpie.

Je regrette vivement que le vendredi, votre jour de réception, soit aussi celui des séances du Conseil de la Société française de secours aux *blessés militaires,* dont je suis membre, sous la présidence de monsieur le duc de Nemours.

Colonel HUBER-SALADIN.

Ses nombreux ouvrages prouvent surabondamment les aptitudes variées du colonel Huber: nous citerons entr'autres: *Les lettres sur la colonisation de l'Algérie*, la *Biographie du général Iomîni*, *Les petits états et la neutralité continentale de l'Europe*, *Réflexions sur la situation politique et militaire de la confédération Helvétique,* sa remarquable brochure *De la tolérance religieuse,* son *Epître à La Mennais* en réponse aux *Paroles d'un croyant.*

Dans l'ordre littéraire et poétique, *les Ressouvenirs du lac Léman, Le blessé de Novare;* la *Biographie du comte de Circourt.*

A Genève où il habitait sa villa de Montfleuri il avait épousé la baronne de Courval née Saladin.

Ternex (Ain), 20 avril 1880.

Mademoiselle,

C'est au retour de Paris, où je viens de faire de grandes et nombreuses prédications, que je trouve la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

Plusieurs de nos amis de Paris ont appris de ma part les nombreux témoignages de sympathie que vous avez reçus en Italie, ils ont été heureux et fiers des légitimes ovations qui vous ont été faites.

J'ai eu souvent les affectueuses confidences de monseigneur Rendu, l'éminent et pieux successeur de Saint François de Sales, qui me parlait des aimables relations d'esprit et de cœur qu'il entretenait avec votre illustre père. Tous deux cherchaient à s'entendre sur ce terrain des nobles dévouements qui préparent et hâtent l'heure bénie où le chant de Bethléem sera une consolante réalité dans notre vallée de luttes et de larmes : « Gloire à Dieu, au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ».

Vous continuez ces labeurs et ces traditions de famille. Que vos efforts soient couronnés de succès, et nous verrons le jour de l'unité des esprits et de l'union des cœurs dans la Vérité et dans la Charité du Maître ; ce sera la rencontre des pélerins de Dieu et des pélerins de l'humanité.

GASPAR MERMILLOD,
évêque d'Hébron.

Genthod, 24 octobre 1881.

Mademoiselle,

Vous avez eu la grande bonté de m'envoyer votre brochure intitulée: *La peine de mort au vingtième siècle*, et j'ai voulu avant de vous en remercier attendre d'avoir pu la lire attentivement, ce que j'ai fait avec un bien vif intérêt.

Je crois, comme vous, que la peine de mort est destinée à disparaître par la transformation qui doit inévitablement s'accomplir dans les principes qui sont à la base de la justice pénale. Les supplices ont disparu depuis qu'il est admis que la société ne se venge pas. La peine de mort disparaîtra à son tour à mesure qu'à l'idée que la Société se défend, viendra s'ajouter celle plus chrétienne, qu'elle a une responsabilité vis à vis de ceux qui l'attaquent. Ce sera l'œuvre du tems, et il est, en attendant, bien doux et bien beau de consacrer sa vie au service d'une grande cause, si manifestement appelée à triompher avec le progrès des lumières et de la conscience publique.

Permettez moi, Mademoiselle, de vous remercier bien cordialement pour ce précieux souvenir, et de vous adresser mes respectueux compliments.

T. Coulin.

Genève, 18 avril 1877.

Mademoiselle,

J'ai reçu votre écrit sur *la peine de mort;* j'en connaissais déjà quelques fragments, qui me faisaient désirer de le voir publier bientôt; je puis ajouter que

les notes dont vous l'avez dès lors enrichi, ont singulièrement ajouté à sa valeur et à son importance. Je l'ai relu avec toute l'attention qu'il mérite à cause du sujet, à cause de l'auteur, à cause de la manière généreuse et large dont sont exposés les grands principes d'une œuvre qui fera son chemin toute seule, mais qui a besoin d'être rappelée de tems à autre et soutenue par des personnes non suspectes de jacobinisme et par des raisons tirées de la raison non moins que du cœur, de l'histoire et de l'Evangile.

AUGUSTIN BOST, *Pasteur*.

Rolle, le 30 novembre 1878.

Mademoiselle,

Si ce n'était la confiance que m'inspire l'indulgence dont vous avez déjà daigné me donner tant de preuves, je n'oserais venir aujourd'hui vous demander pardon d'avoir tardé de vous remercier de l'aimable souvenir, dont vous avez bien voulu m'honorer encore. Permettez moi donc, Mademoiselle, de vous exprimer ma profonde gratitude. En vous assurant combien il m'est précieux de ne point être oublié de vous, et combien aussi j'ai éprouvé de plaisir en lisant sous trois formes différentes l'expression de votre gracieux et généreux caractère. En effet, si ainsi que vous le rappelez dans vos *Feuilles éparses,* il y eut de bonne heure dans le jeune cœur du comte de Sellon, de l'écho au seul mot d'humanité, ce même écho continue à résonner dans le vôtre, et vous poursuivez avec une

noble persévérance le but de ne point laisser périr les deux grandes questions humanitaires qui préoccupent à si juste titre les vrais philanthropes. Pour ma part, j'ai depuis 1870 surtout, une telle horreur de la guerre qui, à mes yeux, est une honte pour la fin du dix-neuvième siècle, une cause incessante de ruine pour tous les peuples, (je ne parle pas de l'abolition de la peine capitale, qui a fait son chemin et sera bientôt irrévocablement acquise) que je ne puis m'empêcher de vouer toute mon admiration et ma reconnaissance à ceux qui comme vous, Mademoiselle, travaillent sans relâche à effacer du droit international, l'usage barbare des guerres.

EUG. KAUPERT DE BEAUSSOBRE.

Paris, juin 1877.

Mademoiselle,

J'ai beaucoup gouté votre touchant écrit ; et tout ce qui se rapportera à un sujet aussi important et où vous aurez pris part sera pour moi d'un grand attrait. L'harmonie de sentiment en de semblables matières est un lien que je suis heureuse et fière de reconnaître. Quelques applications fussent dans une espace très-limité, suffisent pour montrer que ces idées consolantes ne sont pas de belles chimères et si tout le bien n'est pas encore obtenu, s'il ne devait même l'être entièrement jamais, ce serait déjà un résultat satisfaisant, que la diminution du mal et une grande récompense d'y avoir contribué.

THIARD marquise de BOUILLE.

Veyntaux, 14 novembre 1864.

Mademoiselle,

En rentrant dans notre solitude, ma première pensée est de vous remercier des bontés dont vous nous avez comblés.

Je vous ai trop mal exprimé tout ce que j'ai éprouvé dans cette soirée inespérée. La vie se passe ainsi : on apprend avec étonnement que l'on n'a presque jamais rien dit de ses sentiments les meilleurs. Dans quelle vie trouvera-t-on donc les paroles qui font du bien aux âmes et qui expriment dignement la reconnaissance et le respect?

Veuillez croire, Mademoiselle, que cette soirée me laissera un long souvenir. Nous cherchons à la prolonger en en parlant toujours. C'est une si grande surprise de trouver des âmes si hautes, dans une époque si basse: ce souvenir là devra me corriger de l'habitude que je prenais de penser trop de mal de mon siècle.

ED. QUINET.

Mademoiselle,

Je reçois à l'instant ces fleurs et ces bonnes paroles de votre âme inspirée par tout ce qu'il a de grand et de saint.

Je regrette de ne pas aller en Suisse, nous reprendrions nos bons entretiens et vous verriez combien je vous comprends. Je voudrais que l'occasion me fût don-

née de vous dire toute mon admiration pour la tâche humanitaire que vous accomplissez d'un si grand cœur.

Je vous serre la main et reste au fond de vos pensées, de vos inquiétudes, de vos espérances.

VEUVE MICHELET.

Voici encore une réclamation contre la peine de mort, eloquente dans sa simplicité.

Nous la devons à la veuve de Michelet. Elle l'a tirée pour nous du journal intime que son illustre mari écrivait au jour le jour dans sa jeunesse. Page infiniment précieuse! — On y voit par la date que Michelet fut conduit à vingt ans par la logique du cœur et de la conscience à commencer le premier, le grand plaidoyer que de grands esprits, de hautes et généreuses âmes ont continué depuis, avec tant d'éclat:

« 14 mai 1820. — La vive impression qu'a produite hier sur ma personne la vue de la guillotine, a porté mes réflexions vers la peine de mort.

« Plusieurs raisons devraient la faire abolir: la première, c'est que l'accusé niant le plus souvent jusqu'à la fin, on juge sur des preuves plus ou moins vraisemblables, mais qui ne sont point certaines.

« S'il y a erreur, elle reste irréparable. La seconde raison, c'est que la vue des exécutions augmente la férocité du peuple; une telle punition du crime en fait plutôt commettre des nouveaux.

« Voilà la raison humaine. La troisième remonte plus haut: hors le cas de défense légitime, on doit croire

que Dieu seul a le droit de détruire son ouvrage. Ce qui importe encore, c'est que la mort frappant le coupable peu après son crime, l'amène méchant devant Dieu. Il n'a pas eu le tems de se repentir. Puisque tous les meurtriers ont une tête très-faible et sont maniaques, il devrait y avoir un médecin parmi les juges.

« C'est surtout dans les délits politiques si vagues et jugés parfois avec tant de passion qu'il serait utile d'abolir la peine de mort.

« MICHELET ».

Mademoiselle,

Votre nom est un de ceux que j'honore le plus. Si vous vouliez bien prendre la peine de me faire la grâce de venir jusque chez moi, que je serais heureux de vous offrir l'hommage de mes respects!

Vos généreuses et nobles lettres m'émeuvent et j'en suis bien touché. Vous savez dans quel tourbillon d'événements et d'éventualités nous sommes. Les journaux m'ont appris que le Parlement italien avait fait son devoir envers la peine de mort en la supprimant. La gloire de ce progrès se reflette sur votre noble nom.

Je tiens à mettre à vos pieds mes hommages, et je baise avec émotion vos mains généreuses.

VICTOR HUGO.

Guernesey, octobre 1878.

Je suis depuis quelque tems auprès du grand homme. Il se dispose à rentrer en France à cause des nécessités du Sénat: 'Ανάγκη!

Les heures s'écoulent magnifiquement dans cette île toute orientale; car les camélias, les aloës y fleurissent en pleine terre comme si l'aile de la gloire qui plane sur ces rochers les mettait à l'abri des hivers: les lauriers y deviennent gigantesques, ce qui est tout naturel. Voici une feuille (1) de celui qui s'élève vers les nues dans le jardin du grand homme au bord de la mer.

Le jour, après la lecture des journaux, nous faisons de superbes promenades autour de l'île le long de ces grèves illustres où l'Océan semble déjà chanter au sublime poète l'hymne de l'immortalité. Après le diner où Victor Hugo est toujours plein de verve et de grâce pour ses convives, on passe la soirée dans ces salons somptueux dont les tapisseries, au fond de jais blanc étincelant de fleurs et d'oiseaux d'or, ruissellent de lumière à la clarté des lustres et de ces fameuses lampes portées par quatre esclaves de chêne doré qui proviennent du *Bucentaure.*

« ... Simulacra per ædes
Lampades igniferas manibus retinentia dextris ».

JUVÉNAL.

« On voit dans ma maison comme chez les romains des spectres d'or portant des lampes dans leurs mains ».

V. HUGO,
Œuvres inédites.

Parfois Victor Hugo a la bonté de condescendre aux ardentes prières qu'on lui adresse de lire quelques pages de son nouveau chef d'œuvres: *Toute ma lyre.* On cause politique, philosophie, littérature, tout en jouant avec *monsieur le petit Georges* et la ravissante petite *Jeanne* qui fait la joie de son grand père et de sa mère charmante.

C'est splendide, Mademoiselle, le soir d'entendre cet Homme parler au milieu des intermittences majestueuses de l'Océan qui

(1) Cette lettre renfermait une feuille de laurier sur laquelle l'illustre poète avait écrit des vers.

tantôt accompagne sa voix avec ses gracieuses harmonies et tantôt s'arrête, comme pour l'écouter.

Vers onze heures V. Hugo nous dit « à domain ».

Dans le courant de la journée sa tête travaille constamment même lorsqu'il parait être d'esprit avec nous. Mais on voit toujours sortir de son immense front des linéaments de pensée invisible qui vont se condenser dans l'infini pour retomber plus tard en pluie de génie sur sa plume incomparable.

J'ai voulu vous tranquilliser en vous disant que je suis heureux de voir mon maître chéri jouir d'une santé si robuste.

J'espère pouvoir aller bientôt vous présenter mes hommages dans la villa de votre illustre père.

ADOLPHE GELLEPORT (1).

Paris, 13 mars 1877.

Mademoiselle,

Mon excellent confrère, M. Frédéric Passy, m'ayant dit à l'Institut que vous l'avez chargé de m'exprimer votre désir de me dédier un écrit sous le titre de: *La peine de mort au XXme siècle,* je lui ai témoigné combien j'étais touché de cette intention. J'ai l'honneur de vous le témoigner personnellement, car cette attention délicate de la part de la fille du Fondateur du concours de Genève pour l'abolition de la peine de mort, ne pouvait qu'inspirer un sentiment de reconnaissance à celui qui fut le jeune lauréat de ce concours de 1827, et qui à cinquante années de distance vient aujourd'hui vous offrir les hommages respectueux d'un vieillard aveugle et blanchi par l'âge.

(1) Poète distingué, rédacteur du *Rappel.*

Il est bien regrettable que votre vénéré père ne soit plus de ce monde, car il serait heureux de l'abolition de la peine de mort en Suisse, lui qui en a été le promoteur à Genève, et il éprouverait une grande satisfaction à retrouver dans votre écrit une reproduction chaleureuse de ses sentiments abolitionnistes.

LUCAS.

... Soyez assurée, quoiqu'il arrive, que je ferai tout ce que dépendra de moi pour mettre en lumière vos dignes et belles paroles, qui continuent si éloquemment l'œuvre glorieuse de votre père.

EDOUARD CHARTON,
membre de l'Institut de France.

La Celle (St. Cloud), 2 juin 1877.

Mademoiselle,

En rentrant chez moi, après une longue absence, j'ai trouvé l'exemplaire, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, de votre travail sur la peine de mort au vingtième siècle. Je fais les vœux les plus sincères pour que l'amélioration des mœurs et le progrès du sentiment chrétien rendent, à cette époque, possible le changement que des sentiments si nobles, appuyés sur des recherches si exactes, et des considérations de l'ordre le plus élevé, vous font envisager dès à présent comme désirable et praticable.

La diffusion de l'évangile dans une prédication nouvelle est indispensable; elle peut seule guérir le mal, et j'estimerai très-heureux ceux qui verront s'accomplir un changement, après lequel la réforme que vous envisagez sera saluée par tous les esprits justes.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

Fribourg en Suisse, 1.er février 1878.

Mademoiselle,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'est parvenue assez tard, parce que j'étais en voyage. J'ai reçu ces pages, que je ne mérite que par mon admiration sincère et respectueuse pour le zèle persévérant avec lequel vous soutenez un noble et difficile héritage au milieu d'événements qui décourageraient tout caractère moins ferme et toute persuasion moins profonde.

Les mœurs publiques, en France surtout, prennent un aspect de férocité qui dans l'histoire a souvent accompagné l'oubli des lois morales, et qui n'est plus combattu par ce mélange de délicatesse et de frivolité dont l'ancienne France était fière.

En Orient une immense révolution (préparée depuis longtemps par la Providence et contrariée par les vues egoïstes de plus d'un peuple) s'accomplit, au travers des souffrances excessives imposées à l'humanité. « Il faudra toujours semer dans les larmes; ma génération ne moissonnera pas dans l'allégresse». Mais qu'est-ce une génération pour l'accomplissement des desseins de l'Eternel !

(Le même).

La Celle, St. C. Bougival, 9 novembre 1878.

Mademoiselle,

Le nouvel envoi que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à La Celle, m'est parvenu au terme d'un petit voyage. J'ai lu avec l'intérêt et la reconnaissance que méritent ce travail et sa destination, les paroles prononcées par vous au Congrès de Paris, et le compte-rendu qui les suit. Notre âge est celui de la guerre; c'est par les armes que se sont résolues les questions qui intéressent davantage l'humanité. Il n'en est pas moins beau d'appeler avec persévérance de ce moyen cruel et sujet à tant d'injustices, aux principes éternels de l'union et de l'équité, et dans cette carrière, comme dans celle de la prédication évangélique : ceux qui sèment dans les larmes, moissonneront dans l'allégresse.

Le rôle de précurseur sera glorieux dès qu'il aura cessé d'être triste et douloureux; ce ne sera pas une part médiocre de l'honneur qui reviendra, dans ce tems que je ne verrai pas, à la Suisse hospitalière et libre.

(*Le même*).

Paris, le 15 mars 1877.

Mademoiselle,

Nous avons reçu l'envoi que vous avez bien voulu nous faire et inscrit votre nom parmi ceux des fondateurs de notre œuvre.

Nous vous remercions de ce précieux et important appui, et nous sommes heureux de devoir à la fidélité avec laquelle vous conservez les dignes traditions de votre regrettable père, la satisfaction de nous

voir rattachés par un signe vivant aux travaux de l'un de ceux, que nous nous plaisons à honorer comme notre devancier.

Je vois avec grande satisfaction l'attention donnée à votre brochure par la presse, et malgré le désir de vos amis de Genève, d'obtenir mieux encore, je crois que vous devez en être très-justement fière.

FRÉDÉRIC PASSY.

Secrétaire de la Société des amis de la Paix de France, membre de l'Institut, député de Seine et Oise.

1877.

Mademoiselle,

J'ai parcouru votre manuscrit avec un vif intérêt. Il contient une grande abondance de raison et de preuves, et se fait remarquer par une simplicité sévère qui est de bon goût et de bonne guerre en cette matière.

(Le même).

Clermont Ferrand (Auvergne), 31 janvier 1881.

Mademoiselle,

Qu'il me soit permis de venir vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre si remarquable étude.

Lorsque j'en pris lecture pour la première fois, cette curieuse brochure ne m'appartenait pas encore; vous daignez me l'offrir aujourd'hui et c'est votre main qui me l'écrit. Je suis confus de tant d'amabilité: aussi conserverai-je précieusement cet autographe d'un nom célèbre parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité, si

accablée, si douloureuse et cependant si réfractaire à tout ce qui pourrait la sauver.

J'ai l'honneur de vous retourner la pièce à l'appui que vous avez eu la gracieuse obligeance de me communiquer.

J'ai particulièrement remarqué le coup d'œil si vif et si vigoureux que le docteur Franck porte, dans le *Journal des Débats*, sur la question essentielle qui vous préoccupe. Cet article important, si vous en aviez eu besoin, eut été un véritable passeport pour les idées hautes et généreuses qui s'agitent en vous, comme dans toutes les nobles âmes. Je connaissais avant de vous lire la généreuse pensée incarnée en vous, la plus humaine de toutes celles inspirées à la triste humanité: celle qui aspirait, à la suite de votre illustre père, à briser la hâche stupide d'un monde écroulé.

J'espère être à même de vous exprimer de vive voix, combien est grande la part que je prends à vos triomphes... Corinne n'est pas encore montée au Capitole, mais déjà je la vois gravir la Roche fatidique. Les lauriers qui ont couronné la douce et mélancolique poésie des *Fleurs éparses*, se transformeront un jour, et cela bientôt, en immortelles, sur votre front inspiré.

La hâche (1) sera brisée sous la main d'une femme, et votre noble père sourira... Les demeurants d'un autre âge pourront crier: Dieu ne le veut pas!... Dieu n'est pas Saturne; il ne se nourrit pas de rêves de sang... Il est le miséricordieux par excellence, le *Christ consolateur* de Scheffer. Il ne cessera pas de

(1) La hâche, *si messieurs les assassins veulent bien le permettre*, sera brisée.

bénir les contempteurs de la peine de mort, et le *Dernier jour d'un condamné,* ce type formidable des plus hautes revendications sociales, continuera à entretenir dans les âmes nobles le feu sacré de la pitié, du pardon et de la justice.

VICOMTE THÉODORE DE DOUHET-ROMANANGES (1)

Aix, 17 septembre 1879.

Mademoiselle,

Vous habitez une contrée qui a des précédents de talents et de générosité: Mme de Stael, Mme de Gasparin. Au bord de ce lac de grandes choses ont été pensées, et j'ai reçu votre livre avec joie.

Je vous exprime ici toute ma reconnaissance. Je vais lire ce volume avec attention et plaisir.

Vous avez reçu la consécration de notre grand poète; il a dit être touché de vous sentir près de lui dans le combat qu'il livre à la peine de mort. Vous connaissez Mme Michelet, une veuve héroïque et douloureuse, noble et fidèle, dont j'ai l'honneur d'être l'ami; et vous avez une solitude lettrée où vous vous recueillez dans l'amour de l'humanité. Les femmes aident au progrès, à ce que vous appelez « le bien moral en s'attendrissant sur les choses; la rose a des pleurs »; c'est vous qui l'avez dit.

Votre vie parait organisée pour la paix et pour le bien. Je remercie le hasard favorable qui m'a permis de vous rencontrer.

LAURENT PICHAT.

---

(1) Cette famille est divisée en deux branches: les de Douhet d'Auzers et les de Douhet de Romananges.

Royent, xbre 1878.

Mademoiselle,

C'est avec un vif intérêt et une réelle satisfaction que j'ai vu l'unanimité de la presse applaudir à votre généreuse initiative. Votre œuvre est grande et belle, il ne pouvait en être autrement.

Ne m'adresserez-vous pas quelque jour des vers pour nos publications?

J'ai lu votre livre, votre beau livre, qui est en même tems une bonne œuvre. Vous faites jaillir de votre merveilleuse organisation, par amour de l'humanité, des flots de lumière, des questions capitales ; avec vous il est aisé de voir que vous *vivez* dans vos œuvres, et l'on se dit qu'il doit vous venir chaque jour bien des bénédictions des âmes malheureuses.

VICTOR BILLAUD
Président de l'Académie des Muses de la Saintonge.

Paris, 30 juillet 1879
64, rue de Clichy.

Mademoiselle,

Vous m'avez fait demander quelques exemplaires de l'article que j'ai fait insérer dans le *Courrier d'Etat* sur les *Feuilles éparses,* qui a été assez heureux de vous plaire.

Je n'ai fait qu'exprimer bien faiblement ce que je ressentais et ce que je voudrais que chacun ressentît en voyant vos nobles efforts.

L. FAVRE CLAVAINAZ.

Paris, le 11 juin 1877.

. . . .

Il faut quitter Paris quelquefois malgré soi, surtout lorsqu'on y laisse des âmes comme la vôtre, qui ne s'ouvrent qu'au sentiment du beau, du bien et du juste.

Aussi, avez-vous été bien comprise de Monsieur Franck, mon illustre maître; ce grand penseur vous a rendu toute la justice, à laquelle vous avez droit, dans son remarquable article sur la peine de mort au vingtième siècle. Vous dire, Mademoiselle, la sympathie que votre savant travail a éveillée en moi, ce serait vous repéter ce que les écrivains les plus distingués de l'Europe vous ont déjà dit en meilleurs termes que je ne saurais le faire.

LOUIS DE BACKER.

Paris, 29 octobre 1877.

Mademoiselle,

J'ai été heureux de recevoir de vos bonnes nouvelles et d'apprendre que vos travaux obtiennent toujours des succès dans le monde académique. Ces succès ne m'étonnent pas; ils sont dûs au sujet que vous traitez avec une aussi grande autorité et un dévouement dont on doit vous être reconnaissant.

(*Le même*).

Paris, 15 mars 1878.

Mademoiselle,

J'ai parcouru avec le plus vif intérêt le magnifique volume que vous avez eu l'exquise bonté de mettre à

ma disposition. Je souscris de tout cœur aux éloges mérités qui vous ont été prodigués, et que vous ont valus vos travaux et le nom illustre que vous portez si dignement.

J'ai lu, Mademoiselle, avec bien du plaisir le spirituel article dû à votre plume, sur les idées émises par l'auteur des *Clefs de l'Orient*. Je l'ai fait lire à une jeune savante de Russie, qui serait heureuse de vous exprimer, Mademoiselle, toute sa sympathie et son admiration pour un talent comme le vôtre.

(*Le même*).

Paris, le 20 mai 1878.

Mademoiselle,

En lisant vos *Feuilles éparses,* j'ai vu que vous avez consacré un grand talent à une grande cause, et que sous votre plume habile et sympathique, votre noble devise est devenue le sujet d'une thèse, soutenue et défendue par vous avec une grâce et une énergie, qui vous attireront tous les éloges.

Votre livre, Mademoiselle, fait son apparition à un moment bien opportun. Le Parlement français est saisi de la question de l'abolition de la peine de mort.

Votre nom et celui de votre illustre père seront donc mêlés aux débats de la Chambre. Vous étiez prédéstinée à cet honneur.

(*Le même*).

Paris, le 26 janvier 1881.

Mademoiselle,

Je vous prie d'avoir la bonté de m'excuser de ne vous avoir pas remerciée de votre bienveillant souvenir.

J'ai parcouru ici les brochures que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et j'ai été heureux de voir combien vous êtes appreciée à Paris.

J'ai déjà vu quelques unes de vos amies. Toutes désirent vous revoir. Madame la baronne du K. est de retour; j'espère la voir; ce sera pour moi une nouvelle occasion de parler de la femme distinguée que nous envie l'Helvétie, où son nom et celui de son illustre famille sont en haute vénération.

Je fais des vœux pour la continuation de vos succès dans la carrière où vous êtez entrée, et où vous vous signalez par des travaux qui vous font bénir.

(*Le même*).

Paris, 14 janvier 1878. (1)

Mademoiselle,

J'espère de jour en jour voir paraître dans le *Journal Officiel* le compte rendu que j'ai fait de votre si

(1) Mr E. Mouton né a Marseille le 13 avril 1823 est fils du colonel Mouton, chevalier de Saint Louis, qui avait fait toutes les campagnes d'Italie sous le général Bonaparte. Après de brillantes études, il débuta en 1848 dans la vie publique comme substitut du procureur de la République à Draguignan. A cette époque troublée, il reçut à trois reprises les félicitations du garde des sceaux pour sa noble attitude devant l'émeute. De 1856 à 1867 il jeta les bases de son magnifique ouvrage: *Des lois pénales*. Ne trouvant pas dans la carrière judiciaire le champ auquel sa vaste intelligence avait droit, il rompit avec la magistrature et vint s'établir à Paris où il entra comme rédacteur au Journal officiel, et professa à la législature pénale française à la salle Gerson. Au commencement de 1870 il fut envoyé en mission scientifique dans le royaume

remarquable ouvrage sur la *peine de mort;* et c'est ce qui m'a empéché de répondre plus tôt à vos intéressantes communications, trop bienveillantes mille fois en ce qui me concerne. Si Dieu ne vous avait comblée de ses plus beaux dons, en vous inspirant pour le bien un enthousiasme et une énergie sanctifiés par ce que l'amour filial a de plus touchant, s'il n'avait pas béni à pleines maines la moisson de bonnes œuvres et d'idées que vous avez continué de semer sans relâche sur le champ fécondé par votre illustre père, je n'imaginerais pas pour répondre dignement aux vœux que vous m'adressez pour mon bonheur et celui des miens, de souhait au-dessus de votre sort actuel; je prends donc la seule place qui reste, et me tournant vers l'avenir que nul de nous ne connaît, je souhaite qu'il vous continue le passé.

uni de Suède et de Norvège pour y étudier les origines du droit criminel, la législature pénale et les institutions pénitentiaires des deux pays. Son rapport figura dans les annales des missions scientifiques: il publia dans le Journal officiel une série de travaux sur ces matières et, en outre, une étude géographique, politique, statistique, économique et agricole sur ces deux royaumes et leurs institutions universitaires.

Il fut décoré de l'ordre de l'Étoile polaire de Suède et des palmes d'officier de l'Académie en France.

A la fois spécialiste consciencieux et universaliste éminent, il a cultivé avec succès les sciences et les arts les plus divers. Dans les arts il fut admis à l'exposition de sculpture de 1872 et y présenta un buste d'un Fédéré de la Commune, qui le classa comme artiste de premier ordre.

Je vous rends mille grâces de m'avoir fait participer aux justes éloges déposés à vos pieds par les hommes les plus éminents de l'Europe, la lettre de Mr le Secrétaire de l'Académie de Turin, celle de Mr Lucchini, rédacteur de la *Rivista Penale* de Rome, celle de Mr le conseiller Tancrède Canonico, celle d'un autre conseiller de la même cour, sont des témoignages dans lesquels on est heureux de voir si bien exprimés, les sentiments que tout homme de cœur éprouve devant les œuvres et la vie d'une fille et d'un père si dignes l'un de l'autre.

Mais, de toutes les satisfactions qui vous étaient dues, je comprends que la lettre de Mr le vicomte Victor Hugo, consacrant par un si bel éloge la victoire de vos idées devant le Parlement italien, ait été pour vous un de ces titres de gloire qu'une fille telle que vous doit suspendre avec un légitime orgueil au pied de l'image d'un père tel que le vôtre.

Dans les sciences exactes il se manifesta par la création du nomomètre, qui donne le moyen de mesurer et de reduire instantanément les proportions de la figure humaine et des animaux. Cet instrument approuvé par Mr Guillaume, directeur de l'Ecole nationale des beaux arts et par Mr de la Gornerie, l'un de nos plus illustres géomètres, a eté presenté à l'Académie des beaux arts qui en a reconnu l'exactitude.

Après les graves travaux du jurisconsultes, il publia en 1874 sa première série de nouvelles; deux fantaisies humoristiques; en 1876 une deuxième série du même genre.

Plus tard *la zoologie morale*, étude philanthropique et sentimentale pour les animaux; et les voyages et aventures du capitaine Marius Congourdan.

Je ne saurais vous dire avec quel intérêt j'ai lu les détails que vous me donnez sur cette société genevoise, foyer d'intelligence et de travail, et sur les hommes éminents à tant de titres divers, dont vous êtes entourée. Quand je considère la vie et les travaux de cette pleïade de savants et de littérateurs, j'éprouve, je vous assure, un grand regret de ne pouvoir profiter dans ces réunions que vous me décrivez sous un aspect si aimable, de leurs précieux enseignements. Ce regret est d'autant plus vif et plus sincère de ma part, lorsque je relis dans vos lettres le témoignage des appréciations bienveillantes qu'ils ont exprimé sur mon compte.

Dites leur bien de ma part, je vous en prie, Mademoiselle, que c'est pour moi l'une des récompenses les plus chères d'une vie consacrée au travail, de savoir qu'un groupe intellectuel aussi considérable et aussi influent s'occupe de mes travaux et les juge d'une façon aussi flatteuse et aussi honorable.

Je vous remercie de l'annonce que vous me faites d'un compte rendu de mon livre sous l'inspiration de Mr Ernest Naville. J'ai reçu de ce savant des documents très-intéressants sur le vote proportionnel, j'aurai l'honneur de lui écrire très-prochainement.

Je me ferai un plaisir et un honneur d'adresser un exemplaire de mon livre à Mr Ader, rédacteur du *Journal de Genève*

J'ai l'honneur de vous adresser l'hommage d'un exemplaire du livre nouveau que je viens de faire paraître: *La zoologie morale*. Je serais heureux et fier que cet ou-

vrage pût obtenir votre haute approbation. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien le faire connaître aux hommes éminents dont vous êtes entourée, avec lesquels j'ai eu, grâce à vous, de si honorables et trop flatteuses relations scientifiques.

Je me serais fait un plaisir de leur adresser à chacun un exemplaire, si cette fois dépendant d'un éditeur, qui ne me donne qu'un nombre limité d'exemplaires, je n'étais forcé de me réduire, trop heureux de pouvoir au moins en disposer d'un au profit de la personne dont le jugement m'est le plus précieux.

Lorsque j'aurai terminé la publication d'un second volume de ce même ouvrage et la réimpression de mes œuvres précédentes, je compte publier un travail sur *le droit de punir*, que je pourrai remettre individuellement cette fois au jugement de vos amis de Genève, que j'oserais presque appeler les miens, s'ils voulaient me le permettre.

E. MOUTON
ancien juge.

Paris, 24 juin 1878.

Je vous remercie de la communication que vous avez bien voulu me faire, et j'ai lu avec intérêt les pages que vous m'avez signalées. Je rends justice à Mr Gendre (1) et je ne conteste pas la rigueur de son argumentation, mais vous me pardonnez de préférer toujours les premières pages que j'ai lues de vous.

(1) De Friburg en Suisse.

J'ai eu l'honneur de vous dire quelles étaient mes objections; elles gardent pour moi la même force, mais je ne nie pas la force des vôtres, et je vous loue de mettre cette virile persévérance à poursuivre la mission que vous vous êtes donnée; c'est là un noble but à se proposer dans la vie.

J'ai lu avec plaisir votre discours, et je loue sincèrement les nobles sentiments qui vous l'ont inspiré, sans pouvoir, à mon grand regret, partager vos espérances. La guerre n'a pas cessé d'affliger le genre humain depuis qu'il existe; et je ne vois pas comment ella peurra disparaître de cette terre, mais je n'en loue pas moins les apôtres de la paix. Ils font bien, de prêcher aux hommes la concorde et la justice, dût leur voix ne retentir que dans le désert.

B. DE SAINT-HILAIRE.

Paris, 22 novembre 1880.

Mademoiselle,

J'ai l'honneur de vous autoriser bien volontiers à publier mes lettres de 1878, et celle-ci même, si vous croyez que cette publication puisse être de quelque utilité pour la noble cause que vous défendez avec tant de courage et de persévérance. J'ai toujours le regret de ne pouvoir partager les espérances qui vous animent et vous soutiennent, mais je n'en admire pas moins cette élévation de sentiment, et ce dévouement généreux que rien ne peut lasser.

Je vous félicite de cette seconde édition d'une œuvre aussi sérieuse, et c'est là un heureux symptôme. Il

est bon que le public, se préoccupe de ces hautes questions, quelle que soit la solution qu'elle doivent recevoir. Selon moi, la peine de mort ne sera abolie que quand la société sera parfaitement assurée de rendre au bien tous les criminels qu'elle épargnera.

La guerre ne cessera que quand les nations sauront se soumettre à la raison au lieu de recourir à la force. Mais si le triomphe pacifique de la justice et la correction morale des coupables créent de perspectives flatteuses, je n'aperçois pas encore le moment où elles pourraient devenir des réalités pratiques.

Dieu me garde cependant de décourager les efforts si louables de ceux qui pensent autrement que moi, et qui croient le but qu'ils poursuivent beaucoup plus proche que je ne le suppose.

(*Le même*).

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENCOURAGEMENT AU BIEN

Autorisé par décision de S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur en date du 5 septembre 1862 et 20 avril 1877.

Chacun se doit à tous. Rester indifférent au bien par négligeance ou par égoisme, c'est manquer à la loi de Dieu et méconnaître les droits de l'humanité.

Hauts Protecteurs: *Dona Maria Pia, Reine de Portugal; Don Alphonse XII, roi d'Espagne; S. A. Le Prince Royal de Danemark; Don Pedro de Alcantara, Empereur du Brésil; Don Guzman Blanco Présid. de la repub. de Vénézuela.*

Président d'honneur: *S. Em. M.gr. Donnet, Cardinal, Archevêque de Bordeaux; Dumas, de l'Institut, ancien Ministre du Commerce et travaux publics.*

Président: *M. De Larochefoucauld, Duc de Doudeauville.*

Sécrétaire général: *Honoré Arnoul, officier de l'Instruction publique.*

Paris, le 23 juillet 1880.

Mademoiselle,

Je suis trop heureux de trouver l'occasion de faire octroyer justice à des mérites comme les vôtres. C'est à moi de rendre grâces à l'excellente madame Niboyet, qui met tout son grand cœur au service de ses amis et vous a parlé de moi avec trop d'indulgence.

En effet, je lui ai donné l'espérance qu' à notre prochaine assemblée générale publique une médaille d'honneur vous serait décernée.

C'est moi qui ferai le rapport et la rédaction de votre notice me regarde; je crois donc que vous pouvez compter sur un accueil chaleureux du public et sur toutes les sympathies de notre Conseil.

J'ai inscrit suivant votre désir, votre nom sur nos listes. Et vous figurez déjà en qualité de membre fondateur de la Société nationale d'encouragement au bien — de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires — de l'union centrale des Sauveteurs, de l'œuvre charitable du *Sou du bon Dieu.*

J'ai fondé ces 4 œuvres, et toutes quatre sont en pleine floraison, il me faut beaucoup plus de sympathies que d'argent. Cette dernière question n'est que fort secondaire. — Douze pauvres pêcheurs ont soulevé le monde. Avec la foi, la plume et la parole, on peut encore opérer des merveilles. Vous nous aiderez — un sang, patriote et généreux coule dans vos veines, le sang de votre noble père n'a pas dégénéré; nous poursuivons le même but, si nous ne l'atteignons pas, nous, d'autres viendront après, et nous devons leur frayer la voie.

J'ai l'honneur de vous adresser par le courrier de ce soir même, quelques brochures où vous puiserez des notions exactes sur les œuvres en question, leur origine, leur but, leurs résultats. Vous serez donc promptement sûrement édifiée.

H. Arnoul.

Liège, 1878.

Mademoiselle,

Je vous remercie des divers écrits que vous avez bien voulu me fair parvenir.

Je crois que nous poursuivons un but commun, et je suis heureux de faire route en compagnie d'un esprit aussi distingué que le vôtre.

J'ai parlé (1) des efforts de votre père pour la paix dans un ouvrage que je ne puis à mon grand regret vous envoyer, l'édition étant épuisée ici: *Des causes de guerre et de l'arbitrage.*

Liège a été le centre du mouvement contre la peine de mort en Belgique, qui a eu ce résultat que l'on n'exécute plus chez nous depuis dix ans.

Je serais trés heureux de vous rencontrer et de pouvoir échanger nos idées de vive voix au lieu de nos brochures.

Je vous remerçie du portrait de votre illustre père que je suis heureux de vous devoir.

Que de bonnes causes à servir! et que nos forces sont faibles, et vite épuisées, hélas! Je vous remercie aussi des communications si intéressantes que vous avez bien voulu me faire. Elles me prouvent le légitime succès de votre beau travail. Ai-je besoin d'ajouter que chaque

(1) « En 1830 un grand homme de bien, qui appelait la guerre *cette condamnation à mort prononcée contre deux nations innocentes*, Mr le comte de Sellon fonda la Société de la Paix de Genève ».

fois que l'occasion s'en présentera je ne manquerai pas d'en recommander la lecture.

EMILE DE LAVELEYE.

Liège, le 3 avril 1878.

Mademoiselle,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et je m'empresse de vous témoigner ma vive reconnaissance pour le jugement beaucoup trop indulgent que vous avez bien voulu porter sur le compte rendu de votre très-intéressante brochure relative à *la peine de mort*.

Parlons de l'abolition de l'échafaud. J'ai éprouvé une véritable satisfaction de pouvoir signaler parmi les abolitionnistes le nom d'une femme ayant dans la société la place éminente qu'y occupe la comtesse de Sellon.

G. NYPELS
Professeur à la faculté de droit de l'université de Liège.

Pierremont Darlington, 29 décembre 1878.

Be good enough to accept the assurance of very many sincere apologies for my inexcusable delay in owning the receipt of the pamphlet which you were good enough to sent to me through M.r Richard. And not to that only: but also for your invitation in Paris of which I was unable to avail myself. The conference was highly influential and we must not doubt that much good will yet come out of it.

Your constant presence, that of other Ladies was very encouraging.

How sad that the Swiss should be contemplating a retrograde steps in regard to capital punishment such steps might damage the cause in other countries.

Prayning that Kind Providence may long continue to you the power and the zeal to promote all causes contributing to human happiness I am with sincere respect.

HENRY PEASE. (1)

(1) Président de la Société de la Paix de Londres, mort en 1881.

11

VERS.

POURQUOI?

A MA CHÈRE VALENTINE.

1er janvier.

. . . .

Pourquoi, Seigneur, faut-il voir la souffrance
De son chevet chasser le doux sommeil?
Pourquoi, s'il vient calmer par sa présence,
Est-il suivi d'un pénible réveil?
Pourquoi toujours l'angoisse et la tristesse,
Et les tourments trop connus ou nouveaux?
L'épuisement, la fièvre, la faiblesse
Viennent encor ajouter à ses maux!
Est-ce donc là le printemps de sa vie?
Voir ses projets les plus chers se flétrir,
Cacher au jour sa figure pâlie...
Faut-il si jeune apprendre à tant souffrir?
J'en vois beaucoup qui traversent cet âge,
Légers et gais, en marchant sur les fleurs;
Mais Valentine a reçu pour partage
La croix, ses clous, et le deuil et les pleurs!
Pourtant, Seigneur, tu l'avais enrichie
A pleines mains, de toutes tes faveurs...
Esprit, beauté, savoir et modestie
Du premier coup lui gagnaient tous les cœurs.

M'abandonnant au cours de mes pensées,
Je déployais devant Dieu les tableaux
Que me traçaient de ces scènes passées
Mes souvenirs aux fidèles pinceaux !
Je la revois, belle, aimante, pensive,
Malgré ses maux s'intéressant à tous;
J'ai devant moi sa figure expressive
Et son sourire à la fois triste et doux.
Quand à les bains nous fîmes connaissance,
Un seul regard suffit pour m'attacher.
Combien alors j'avais de jouissance
Lorsque mes yeux savaient où la chercher!
Ses cheveux seuls composaient sa coiffure,
En ondoyant ils savaient obéir.
La grâce était sa première parure,
Celle que rien ne pouvait lui ravir!
Grande, imposante, et pourtant sympathique,
Pleine d'attraits et d'amabilité...
Son air souffrant, grave, mélancolique,
N'excluait pas des moments de gaîté.
Tantôt assise au haut de notre table,
Elle en faisait le plus bel ornement;
Puis au salon sa voix pure, agréable
Nous enchantait par son timbre charmant!
Quand tout en blanc, avec son port de reine,
Elle marchait de son pas mesuré,
On croyait voir la Vestale romaine
Dans les parvis gardant le feu sacré.
Par son regard rempli de bienveillance
Le plus timide était encouragé;

Par sa pitié pour la moindre souffrance
Le malheureux se sentait soulagé!

. . . .

« Pourquoi, Seigneur, te montrer si sévère?
Pourquoi frapper rudement tant de coups?
De tes enfants n'es-tu pas le bon Père,
L'Ami puissant, le Sauveur et l'Epoux?
Et cependant, ici ta main nous semble
Verser trop plein ce calice de fiel;
L'épais brouillard, le froid viennent ensemble
Nous dérober l'azur de ton beau ciel!
J'avais poussé ce cri du profond de mon âme;
Mon cœur impatient de demander *pourquoi,*
Voulait vous délivrer de la brûlante flamme
Où l'Orfèvre divin épure votre foi.
Mais bientôt j'entendis la céleste réponse;
Comme Job j'eus regret d'avoir autant parlé;
En marchant sur la mer, je vis comme on enfonce,
Si l'on manque de foi quand le vent a soufflé!
Dieu compte vos soupirs, recueille chaque larme,
Les larmes de ces yeux fatiguès de douleur...
Et dans l'éternité vous trouverez du charme
A revoir ce trésor d'une immense valeur!
Le divin architecte, en bâtissant l'Eglise,
Fait tailler à son gré les pierres de son choix;
Puis chacune à sa place, en son temps sera mise
Pour orner ce palais du Roi de tous les rois!

De Rougemont de Mimont.

Château du Valentin – Neuchatel.

(tiré d'un *Recueil* de poésies).

DEDIÉ A VALENTINE DE SELLON

LA GUERRE.

De ces monts escarpés nous gravirons les cimes,
Pour compter les héros et non pas les victimes.
Soldats, serrons nos rangs, il faut vaincre ou mourir,
Sans crainte des dangers qui restent à courir.
Les Balkans ont tremblé jusque dans leurs entrailles:
Russes! des Musumans, ce sont les funérailles...
Les Popes nous l'on dit: nous serons triomphants.
Exterminons des Turcs les femmes, les enfants,
Ces fils de Mahomet si fiers de leur Prophète,
S'ils furent grands un jour, marchent à leur défaite...
Dieu le veut! Dieu le veut! il guidera nos coups:
Nous vaincrons! l'univers de nous sera jaloux!...
Ils ont dit et soudain, pris d'une fièvre ardente,
Les Russes ont partout répandu l'épouvante:
Les deux camps sont couverts de morts et de blessés.
Tous ont été vaillants, tous se sont surpassés!

. . . .

Pleurez, mères, pleurez: chaque soldat qui tombe,
C'est un de vos enfants qui descend dans la tombe!
Aucuns n'avaient de haîne, on leur en inspira.

Deux chefs s'étaient maudits, un grand peuple expira:
O Guerre! tes hauts faits dont s'enrichit l'histoire,
Des souverains passés flétrissent la mémoire.
Tu ne fus que l'erreur, tes beaux jours sont finis:
Les peuples, désormais, par la paix sont unis:
Il leur importe peu d'un nom héréditaire,
Pour la Fraternité, Dieu les mit sur la Terre...
Justice et Liberté, ce sont là leur vrai bien.
Les posséder est tout. Le reste n'est plus rien.

. . . .

Maître de l'infini, toi qui régis les mondes,
Qui règles les soleils et limites les ondes,
Inspire à l'univers ton principe d'amour:
Qu'il soit à tous les yeux plus brillant que le jour
La Paix et l'Union, filles de l'Harmonie,
Dans un commun accord enfantent le génie.
La Guerre est l'ouragan nous voilant le soleil:
La Paix, c'est l'horizon d'un jour pur et vermeil!
Sachons honorer mieux le Père des humains:
La Paix qui vient de nous est l'œuvre des ses mains
Nous sommes ses enfants, créés à son image,
Et le Progrès par nous doit grandir d'âge en âge.

EUGÉNIE NEBOYET

Ex Présidente de la Sociét: de la Morale chrétienne de Paris.

L'ESPÉRANCE

A VALENTINE DE SELLON.

Epit. Corinth. XIII, v. 13.

Puisqu'un souffle divin a passé
sur ton âme
Et marqué sur ton front le souci
du penseur,
Poursuis sans te lasser le but qui te
réclame;
Puisqu'aimer et souffrir est un
noble labeur!
Dieu crée un défenseur qui
s'immole à ses causes:
A son ombre accomplis ton
austère destin...
Un dévouement sublime a de
sublimes choses
Est la cime idéale où l'on
arrive enfin!
Nos vœux hâtent le jour où de
Dieu la promesse
Verra la mort vaincue et Satan
enchaîné!

Jésus-Christ régnera et des chants
d'allegresse
O terre éclateront sur ton sol
profané!
Des anges on verra les cohortes
fidèles
Chasser devant leurs pas, le cortége
des maux
Et les oppressions et les guerres
cruelles
Auront trouvé l'oubli dans la
nuit des tombeaux!!!
Plus haute que la foi, même
que l'espérance,
La Charité, des cieux noble
et vaillant soldat,
Comptera ses héros mûris dans
la souffrance
Pour couronner leurs fronts des palmes
du combat!
Sois l'Ange qu'on bénit Sous les traits
d'une femme
En luttant pour la foi
pour l'Immortalité
Et que l'Humanité par ta bouche
proclame
Que Dieu veut le pardon
car il est charitè.

Genève, ce 3 novembre 1880.

BARONNE D'O. DE K.

A MADEMOISELLE

LA COMTESSE VALENTINE DE SELLON

—

Muse de l'Helvétie, aimable voyageuse,
Suave et pur écho d'un poète divin;
Toi que Naples la belle accueillit dans son sein
Au milieu des bravos de la foule joyeuse.

Couronne-toi des fleurs qui jonchent le chemin;
Ton livre est un dictame, une larme pieuse,
D'où s'exhale l'encens d'une âme généreuse;
Sois fière, car ton nom ne brille pas en vain.

Qu'il est doux de bénir la clémence d'un père,
D'illustrer sa grandeur d'âme, sa vie austère,
Heureux le possesseur d'un si rare trésor!

Mais un jour, ô douleur, qu'aucun pleur ne console,
La mort vint te ravir ta glorieuse idole;
Le vase s'est brisé, le parfum reste encor.

Paris.

C.

Professeur à l'Acad'mie des Poètes de France.

A MADEMOISELLE

LA COMTESSE VALENTINE DE SELLON

—

SONETTO.

Non a Te fu, o Gentil, irta di spine
La via che mena ad onorata altezza;
Chè a sollevarsi l'ala tua fu avvezza,
Sdegnosa di ripari e di confine.

Nei voli tuoi, Pietade e Gentilezza
Ti fûr compagne, e le virtù divine,
Use soltanto a confortar chi sprezza
Il vulgo e in un serto caduco al crine.

Ond'è ch'io per lo Ciel sparso di stelle
Veggio la tua che segue, e non fra molte,
Una maggior, la bella tra le belle. (1)

Seguirti e addivenir, tua mercè tale
Vorrei e tormi dalle genti stolte,
Ma al gran disio non ho la forza eguale (2).

MARCHESA VIRGINIA GUGLIELMI
nata contessa Filippani Ronconi socia di varie Accademie, Napoli.

(1) Le Dante.

(2) Pour toi, ô généreux poète, le chemin qui mène à la gloire ne fut point hérissé d'épines, car ton aile, accoutumée à un libre essor, dédaigne nos terrestres plages et nos horizons bornés.

Dans ton vol sublime, la charité, la noblesse et les vertus divines sont tes fidèles compagnes. Vivre de ta vie, seulement pour aimer et faire le bien, c'est fuir le monde et fouler aux pieds une couronne éphémère.

Louange et honneur à toi! Dans le ciel parsemé d'étoiles, je vois la tienne qui scintille, accompagnant sans rivale une étoile plus grande et belle entre les belles.

Ainsi je voudrais te suivre et devenir ton auréole; ainsi je voudrais me dérober aux yeux de la foule ignorante. Mais un si grand désir excède mon courage.

ANAGRAMME

Vestale de l'Antique, elle en a la ferveur,
Avec la foi naïve et l'austère grandeur
Laissez! ne troublons point l'extase de son âme,
Elle a des soins jaloux pour l'immortelle flamme.
N'a-t-elle point assez de maux à conjurer?
Tyrans! entre ses mains il est doux d'abjurer
Il faut qu'un front serein dérobe sa tristesse;
Née pour commander, elle implore sans cesse;
Elle est le bon génie incarné des humains.
Depuis longtemps déjà, par nos âpres chemins,
Elle cherche une trace avec amour suivie.
Son rêve est d'achever, finir une autre vie,
Et de faire rayonner d'un éclat éternel
Le nom du philanthrope, et le front paternel!
Laissez! Un saint amour est une noble chose...
Ombre auguste et sereine! Au séjour immortel,
N'as tu pas trésailli du réveil de ta cause?

Paris, novembre 1881.

DELAUNAY DE MERVILLE.

TABLE DES MATIÈRES

